



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE COMMERCE
ET DÉVELOPPEMENT

Mémoire présenté et soutenu le 16 septembre 2019 par

Mélissa Laurent – 3A5 EIS

Année universitaire 2018-2019

Les facteurs territoriaux de l'implantation de l'économie sociale et solidaire

Etude de cas sur trois départements en Région Grand Est

Mémoire en vue de l'obtention du Master Manager de Projets Internationaux
Option Entrepreneuriat et Innovation Sociale

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord mon Directeur de mémoire, Sébastien Maréchal, pour ses précieux conseils qui ont contribué à alimenter ce travail et ma réflexion sur ce sujet passionnant qu'est l'économie sociale et solidaire.

Je tiens également à témoigner toute ma reconnaissance envers les personnes qui m'ont accordé de leur temps pour réaliser des entretiens et sans qui ce travail n'aurait pu être réalisé.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui ont concouru de près ou de loin à ce mémoire : famille et amis pour leur travail de relecture ou pour leur soutien durant cette année éprouvante et captivante.

Table des abréviations

ADMR : Associations de Maintien à Domicile en Milieu Rural

AMAP : Associations de Maintien pour une Agriculture Paysanne

CAE : Coopérative d'Activités et d'Emplois

CD54 : Conseil Départemental de Meurthe-Et-Moselle

CESER : Conseil Economique Social et Environnemental Régional

CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif

CNCREs : Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale

CNLAMCA : Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives

CNVA : Conseil National de la Vie Associative

CRESS : Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire

DIES : Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale

DIIESES : Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale

DIRECCTE : Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

ESS : Économie Sociale et Solidaire

ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

FSE : Fond Social Européen

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GUEST : Gouvernance Unie pour un rayonnement de l'ESS en Grand Est

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

OESS : Organisations de l'Économie Sociale et Solidaire

ONESS : Observatoire National de l'Économie Sociale et Solidaire

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PTCE : Pôles Territoriaux de Coopération Economique

R&D : Recherche et Développement

RTES : Réseau de Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire

SA : Société Anonyme

SARL : Société Anonyme à Responsabilité Limitée

SCIC : Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif

SCOP : Société Coopérative Ouvrière et de Production

SPL : Système Productif Local

SLPI : Système Localisé De Production Et D'innovation

SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation

TRESSONS : Territoires Ruraux et Économie Sociale et Solidaire, Outils et Nouvelles Synergies

UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme

| | |
|--|------------|
| REMERCIEMENTS | 2 |
| TABLE DES ABRÉVIATIONS | 3 |
| INTRODUCTION | 7 |
| PARTIE 1 : L'ESS, UNE ÉCONOMIE HISTORIQUE ET ANCRÉE SUR SES TERRITOIRES | 11 |
| A/ L'ESS, UNE ÉCONOMIE HISTORIQUE ET COMPLEXE | 11 |
| 1. <i>Une économie empreinte de valeurs et de principes</i> | 11 |
| 2. <i>Des premiers mouvements sociaux à la reconnaissance étatique</i> | 13 |
| 3. <i>L'ESS, mouvement social, économique ou politique ?</i> | 15 |
| B/ ... INÉGALEMENT ANCRÉE SUR SES TERRITOIRES | 19 |
| 1. <i>ESS et territoire : un lien indéniable mais questionné</i> | 19 |
| 2. <i>Les acteurs territoriaux de l'ESS</i> | 23 |
| 3. <i>Une répartition inégale sur les territoires</i> | 26 |
| PARTIE 2 : L'IMPLANTATION DE L'ESS : LES FACTEURS TERRITORIAUX QUI INFLUENCENT LA PRÉSENCE D'OESS | 31 |
| A/ UN ANCRAGE ORIENTÉ PAR DES FACTEURS D'IMPLANTATION EXTRINSÈQUES | 31 |
| 1. <i>Une économie étroitement liée à la situation socio-économique d'un territoire</i> | 31 |
| 2. <i>Les pouvoirs publics : de la reconnaissance à la gouvernance territoriale</i> | 35 |
| 3. <i>De la coordination à la coopération</i> | 38 |
| B/ ... QUI DEMEURE INFLUENCÉ PAR DES FACTEURS D'IMPLANTATION INTRINSÈQUES | 43 |
| 1. <i>Les réalités de la géographie et de la démographie dans le tissu socio-économique</i> | 43 |
| 2. <i>Le territoire axiologique comme vecteur de mobilisation collective</i> | 46 |
| 3. <i>Les ressources territoriales pour réactiver la conscience de production</i> | 50 |
| PARTIE 3 : L'ESS DANS LA RÉGION GRAND EST : ANALYSE DE LA CONSTRUCTION TERRITORIALE LOCALE DANS 3 DÉPARTEMENTS | 55 |
| A/ ETUDE DE CAS : CONSTATS ET MÉTHODOLOGIE | 55 |
| 1. <i>L'ESS et ses particularités en Grand Est</i> | 55 |
| 2. <i>Réflexion méthodologique : 3 départements d'analyse</i> | 58 |
| 3. <i>Les acteurs interrogés</i> | 61 |
| B/ LES RÉGIMES TERRITORIAUX DE L'ESS SUR 3 DÉPARTEMENTS EN GRAND EST : LEURS LEVIERS ET LEURS FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESS | 63 |
| 1. <i>La Meurthe-et-Moselle, un dynamisme associatif comme résultat d'une institutionnalisation précurseur</i> | 63 |
| 2. <i>Le Bas-Rhin, un territoire de gouvernance territoriale exacerbé par une identité régionale</i> | 68 |
| 3. <i>La Haute-Marne, un développement de l'ESS freiné par le manque de proximité spatiale et institutionnelle</i> | 73 |
| C/ LES ENJEUX À RELEVER POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS EN GRAND EST | 79 |
| 1. <i>Développer la gouvernance territoriale : rapprocher et structurer les acteurs</i> | 79 |
| 2. <i>Réactiver les ressources territoriales : entre politique d'attractivité et développement du patrimoine</i> | 82 |
| 3. <i>Accroître les projets de coopération : impulser une culture coopérative</i> | 84 |
| CONCLUSION | 87 |
| BIBLIOGRAPHIE | 92 |
| ANNEXES | 98 |
| TABLE DES MATIÈRES | 118 |
| RÉSUMÉ | 120 |

Introduction

Fruit d'une économie porteuse de valeurs et positionnée comme une alternative à l'économie capitaliste, l'économie sociale et solidaire (ESS) prend ses racines dans les mouvements ouvriers de contestation au XIXe. L'ESS remet les principes d'émancipation et de démocratie au cœur de l'action collective, notamment par la coopération, en s'opposant à la société concurrentielle qui nous a fait les perdre. Mutuelles, associations, fondations, coopératives et entreprises à but sociétal, telles sont les formes que les organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS dans le reste du texte) prennent pour servir des intérêts collectifs aussi variés qu'éminents. De la lutte contre le réchauffement climatique, à la promotion de la diversité, en passant par l'accessibilité des loisirs au plus grand nombre, les OESS agissent dans des domaines variés, là où les besoins sociaux, économiques ou écologiques se font sentir.

Méconnue par les uns, solution inconditionnelle à la crise sociale et écologique engendrée par le capitalisme pour les autres, l'ESS représente un poids non négligeable dans l'économie française : 13,9% des salariés du privé y travaillent représentant ainsi 10% du PIB national. Depuis la loi de 2014 relative à l'ESS, ce "mode d'entreprendre autrement" est reconnu et institutionnalisé nationalement. A la suite de cette loi, de nombreuses initiatives issues du national ont éclos dans les territoires pour faire connaître et développer l'ESS localement. Notons les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), qui regroupent des acteurs de l'ESS, du privé et du public au service d'un projet mutuel de développement local et durable. Sous le nouveau gouvernement du Président Macron, le "French Impact" est désormais privilégié, 20 territoires ont été ainsi labellisés en vue d'"inventer des solutions nouvelles pour transformer la société et construire un futur plus juste, inclusif et durable"¹. Enfin, la forme la plus récente est Start-up-de-territoire, qui, elle, vise à mobiliser les citoyens pour inventer collectivement des réponses innovantes à ces enjeux.

Au travers de ces initiatives, nous distinguons bien l'essence de l'ESS qui vise à produire collectivement de l'utilité sociale ou environnementale, tout en mettant la solidarité au cœur des territoires.

Pour autant, les acteurs de l'ESS n'ont pas attendu la loi de 2014 pour investir les territoires. En effet, les OESS sont intrinsèquement liées à leur territoire puisqu'elles éclosent en réponse à des enjeux ou des besoins relevés sur ce dernier, ce qui traduit d'un autre de leur principe

¹ <https://le-frenchimpact.fr/#pionniers> Consulté le 15 Aout 2019

essentiel : l'ancrage territorial. A partir de ce principe, beaucoup de chercheurs ont longtemps considéré l'ESS et le territoire comme "un couple allant de soi" (Pecqueur, Itçaina, 2012). Néanmoins, tous les territoires ne connaissent pas la même dynamique de l'ESS (Demoustier, Richez-Battesti, 2010), certains ayant une ESS beaucoup plus développée et d'autres plus en retrait. La composition du tissu de l'ESS diffère, elle aussi, selon les territoires. Ainsi, la présence d'associations aurait un sens différent de celui de la présence de coopératives. Les associations reposant sur une économie de services relationnels (Exemples : les services à la personne, l'action sociale) alors que les coopératives traduisent d'une économie de la production (agriculture, artisanat) ou encore de la consommation (accès au crédit)².

Le lien entre ESS et territoire est ainsi beaucoup plus complexe qu'il ne le laisse paraître et les études statistiques rendant compte de ces nuances sont récentes compte tenu de la difficulté de les produire, faisant de l'étude de la territorialité de l'ESS une discipline nouvelle (Bioteau, Fleuret, 2014). Quelques études sont apparues ces deux dernières décennies afin de comprendre comment l'ESS s'implante dans les territoires. La revue *RECMA*³ spécialisée dans l'ESS en est bien sûr la principale source. Cependant, d'autres revues, spécialisées dans d'autres thématiques, se sont saisies du sujet comme *Géographie, Economie et Société* qui lui a consacré tout un numéro en 2010 intitulé : "Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire"⁴. *L'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire* accorde lui aussi systématiquement tout un chapitre consacré à la géographie de l'ESS pour tenter d'en comprendre sa logique territoriale. On compte de nombreuses études portant sur les régions de l'Ouest Français en raison d'un réseau de chercheurs qui questionnent l'ancrage territorial de l'ESS depuis les années 1980 (Bioteau, Pierre, 2017). Tous ces travaux ont été longtemps réalisés par des chercheurs spécialisés dans un domaine précis, ne permettant pas de rendre compte de la transdisciplinarité du champ de l'ESS et des territoires. En effet, étudier les interactions entre ESS et territoires implique de croiser plusieurs instruments issus de l'économie territoriale, de la sociologie politique du territoire, de la sociologie économique (Itçaina, 2010) et de la géographie. Ainsi, quelques chercheurs se démarquent dans le champ de la territorialité de l'ESS, parfois en collaboration, et pour n'en citer que quelques-uns :

² Demoustier D., Draperi JF. et Richez-Battesti N. (Dir. Scientifique) (2017), Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, CNCRESS, Dalloz

³ RECMA ou Revue internationale de l'économie sociale

⁴ *Géographie, Economie, Société*, 2011/1, Dossier : « Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire ».

Xabier Itçaina (sociologie), Danièle Demoustier (économie), Nadine Richez-Battesti (économie), Bernard Pecqueur (géographie économique), Emmanuel Bioteau (géographie) et Sébastien Fleuret (géographie).

Etudier la territorialité de l'ESS c'est donc chercher à comprendre sur quels leviers économiques, politiques ou encore culturels cette forme d'économie émerge, afin de pouvoir agir sur ces leviers dans l'objectif de la développer. Il existe en effet de nombreux facteurs d'implantation déterminant la présence de l'ESS sur tel ou tel territoire. Faute d'approche pluridisciplinaire, ces derniers ne sont quasiment jamais évoqués dans leur globalité alors que l'implantation de l'ESS relève de leur combinaison. Ces facteurs, qui peuvent également constituer des freins, peuvent être catégorisés comme des spécificités territoriales. Par spécificités territoriales, nous entendons un ensemble de facteurs déterminants qui sont les mêmes pour chaque territoire, mais dont l'influence sur le développement de l'ESS peut différer. Nous souhaitons faire la nuance entre spécificités territoriales au sens où nous l'avons décrit et outils de développement, bien que la frontière soit parfois très fine. Nous ne comprenons pas, par exemple, les outils de la finance solidaire dont l'impact dans le développement de l'ESS est avéré. En revanche, l'émergence de ces outils, qui sont inégalement répartis sur le territoire, est très probablement le fait de spécificités territoriales favorables à leur implantation. C'est donc plutôt selon cette logique-là que notre travail s'articulera.

Afin de comprendre comment l'ESS s'implante sur un plan local, nous avons choisi de nous intéresser à la région Grand Est au travers d'une étude de cas sur 3 départements. Le choix de cette région est double. D'une part, nous avons remarqué une quasi-absence de recherches antérieures sur ce territoire. Il nous semble en effet que c'est un territoire délaissé par les chercheurs en ESS et qu'il ne suscite que peu d'intérêt de leur part. Par exemple, au travers une carte de l'intensité de l'ESS dans les nouvelles régions, l'Atlas commenté de l'ESS analyse par quelques remarques les tendances régionales. Sur les 13 régions métropolitaines, seul le Grand Est demeure absent dans ces analyses⁵. Il est vrai que le Grand Est n'est pas une région qui se démarque puisque son taux d'emploi dans l'ESS est situé dans la moyenne nationale et, qu'en apparence, il n'existe pas de dynamiques particulières contrairement à d'autres régions, comme la Bretagne qui constitue la 1ère région en termes de nombre d'emplois dans l'ESS. Pourtant, et c'est là la deuxième raison de notre choix, nous demeurons convaincus que la situation du Grand Est est bien plus nuancée que cela notamment en raison des importantes disparités

⁵ Page 180 de l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire

culturelles, politiques et économiques entre les trois anciennes régions qu'elle réunit : l'Alsace, la Lorraine et la Champagne-Ardenne.

Le Grand Est rend compte ainsi d'une diversité de spécificités territoriales que nous allons analyser au travers de trois départements jugés comme témoins des différentes dynamiques observées. Au travers de notre étude empirique et de notre revue de littérature, nous cherchons à comprendre sur quels facteurs l'ESS s'y implante, quels sont ses dynamiques territoriales et comment il serait possible de la développer en levant les freins identifiés.

Notre travail s'articulera ainsi selon la problématique suivante :

Dans quelle mesure les spécificités territoriales favorisent ou défavorisent-elles le développement des organisations de l'économie sociale et solidaire sur un territoire ?

Pour y répondre, notre travail au champ théorique, s'articulera selon trois temps. Une première partie académique sera dédiée à la compréhension des principes et de l'origine de l'ESS et aux interactions territoriales qui en découlent. Dans une seconde partie académique, nous présenterons une synthèse personnelle des facteurs pouvant influencer, en faveur, ou en défaveur, la présence d'ESS sur les territoires. Enfin, notre troisième partie, consacrée à notre étude de cas, s'attachera à définir les régimes territoriaux de l'ESS sur nos départements d'étude et à partir de ces derniers, de proposer des pistes de développement.

Partie 1 : L'ESS, une économie historique et ancrée sur ses territoires

A/ L'ESS, une économie historique et complexe...

1. Une économie empreinte de valeurs et de principes

Une ou des définition(s) de l'ESS ?

Au-delà des principes directeurs de l'économie sociale et solidaire, lesquels trouvant majoritairement consensus, il existe presque autant de définitions de l'ESS que d'acteurs qui la compose. En France, l'appartenance d'une structure à la famille de l'économie sociale et solidaire est déterminée par son statut juridique. Il existe ainsi 5 types de statuts pouvant relever de l'économie sociale et solidaire : les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et plus récemment⁶, les sociétés commerciales d'utilité sociale ou environnementale respectant les principes de l'ESS⁷. Si, pour l'état français, l'appartenance à l'ESS reste strictement réservée à la nature du statut, il n'en est pas moins que le législateur a proposé une définition plus large de l'ESS en 2014. Elle est ainsi "un mode d'entreprendre et de développement de l'activité économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine"⁸ répondant à certains critères.

Cette définition, volontiers généraliste, se heurte à des visions plus engagées de ce qu'est l'économie sociale et solidaire. Pour Jean-François Draperi, "l'économie sociale et solidaire ce sont des personnes qui se regroupent pour réaliser un projet social, culturel, économique, en vue de répondre à des besoins collectifs"⁹. A cette notion de mise en commun et de faire ensemble, il ajoute que c'est surtout un mouvement social s'inscrivant dans la lutte du paradigme d'une économie génératrice d'externalités négatives (Draperi, 2011). Il s'en suit une interprétation de dynamique citoyenne et engagée. C'est dans ce sens qu'Éric Dacheux et

⁶ Ces sociétés sont intégrées depuis la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

⁷ <https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>, consulté le 15 juin 2018

⁸ Article 1, loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

⁹ Draperi, J. (2011). *L'économie sociale et solidaire, une réponse à la crise?*. Paris: Dunod.

Daniel Goujon définissent l'ESS "comme l'ensemble des initiatives impulsées par des citoyens pour démocratiser l'économie" (Dacheux et Goujon, 2018, p. 7).

A l'image de sa diversité, l'économie sociale et solidaire ne se réduit pas à une seule définition. Ainsi, pour Erika Flahault, Henry Noguès et Nathalie Schieb-Bienfait, l'ESS a trois significations : elle est une réponse à la "question sociale", une façon de refuser l'asservissement provoqué par le travail de la société moderne et un moyen de résistance face au culte de la croissance économique et de ses inégalités engendrées (Flahault, Noguès et Schieb-Bienfait, 2011, p. 14-15).

Si les définitions de l'ESS sont nombreuses, toutes ont en commun des valeurs et des principes inhérents à ce mode d'entreprendre autrement.

L'ESS : des valeurs et des principes

En écho à sa construction historique, l'économie sociale et solidaire a toujours été un moyen de défendre ses opinions, sa position dans la société ou encore d'exprimer son engagement au travers d'une activité économique, lucrative ou non.

L'ESS tire son unité d'un système de valeurs (Drapéri, 2007) qui fédère ses acteurs. Ces valeurs dites cardinales (Drapéri, 2007) sont : la responsabilité, l'égalité, l'autonomie et la solidarité. L'ajout plus récent de la limitation des impacts écologiques (Swaton et Danand, 2014) permet d'intégrer les enjeux grandissants du réchauffement climatique auxquels l'économie sociale et solidaire est un acteur incontournable dans l'apport de réponses au travers d'initiatives localisées.

Les valeurs de l'ESS se traduisent dans des principes qui régissent ses différences avec l'économie classique capitaliste. En 1980, les principes de l'économie sociale sont publiés dans une charte par le comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA). Cette charte posera ainsi les fondements de l'économie sociale et solidaire qui sont les suivants : une finalité visant l'intérêt général ou collectif, une gouvernance démocratique (1 personne = 1 voix), une lucrativité limitée et encadrée qui proscrie l'enrichissement individuel, la primauté de la personne humaine sur le capital, un ancrage territorial fort et une libre adhésion¹⁰.

¹⁰ Sites du CNCRESS et du Labo ESS Grand Est, consultés le 15 juin 2019

La redécouverte du principe de réciprocité de Karl Polanyi, permet d'ajouter une autre dimension aux principes de l'économie sociale et solidaire. Elle serait ainsi une forme d'intégration économique allant au-delà de la simple dualité marché-redistribution (Servet, 2007).

L'ensemble de ces valeurs et de ces principes constituent les fondements de l'économie sociale et solidaire à laquelle l'histoire complexe de ce mouvement permet d'en comprendre l'origine et la structuration.

2. *Des premiers mouvements sociaux à la reconnaissance étatique*

Si le concept de coopérative a été identifié pour la toute première fois au XIV^{ème} siècle dans le Jura avec la création de coopératives de production fruitière par les producteurs de lait, c'est au XIX^{ème} que l'économie sociale prend réellement son essor. Cette période industrielle, marquée par le libéralisme de marché, a donné naissance à de nombreux mouvements ouvriers de contestation en réponse aux inégalités, à la grande précarité et pauvreté qui résultaient de la nouvelle organisation du travail gouvernée par les machines. L'économie sociale permettait alors de réconcilier l'économie et la morale (Azam, 2003) et la solidarité qu'elle générait était considérée comme "un principe de protection susceptible de limiter les effets perturbateurs de l'extension de l'économie de marché" (Chaniel et Laville, 2005).

Jean-François Draperi, dans son ouvrage *Histoires d'Économie sociales et solidaire* (2017), nous livre que c'est d'abord en réponse aux conditions de travail extrêmement rudes que sont nées les premières associations coopératives, mutualistes et syndicales en 1848. L'auteur souligne ensuite que la première coopérative d'envergure, à la fois de consommation et de production, fut le Familistère, fondée par l'industriel Jean-Baptiste Godin, en 1880. Tant le projet de Godin était novateur pour son époque, l'auteur le considère comme l'inventeur de l'économie sociale.

Dans un esprit de solidarité et de fraternité, les associations, ont commencé leur essor dès 1780 dans l'esprit des Lumières. Après avoir alterné de nombreuses périodes de répression telles que la Loi Chapelier¹¹, et de tolérance par la République française, l'associationnisme est

¹¹ Loi Le Chapelier du 14 juin 1791 - Art. 2. "Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs"

définitivement autorisé et reconnu par la Loi 1901 sur la liberté d'association. Ce sera le mouvement ouvrier socialiste qui deviendra le "laboratoire des formes associatives" (Chaniel et Laville, 2005). A cette époque, les ouvriers mutualisent et s'associent.

Ainsi au XIXème siècle et au début du XXème siècle, il est question d'économie sociale où deux visions coexistent : le solidarisme avec les associations et les mutuelles, et le coopératisme avec les coopératives (de production, de consommation...) (Azam, 2003).

L'économie sociale connaîtra un succès grandissant jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale mais s'essoufflera faute de ne pas avoir trouvé sa place dans une nouvelle vision post-guerre Keynésienne et d'un Etat-Providence (Azam, 2003). Le terme "économie sociale" finira même par disparaître complètement pendant la période des 30 Glorieuses¹² pour réapparaître après les années 70 sous la notion de "non-profit sector" ou "tiers-secteur", qui dans la vision anglo-saxonne, désigne des "organismes sans but lucratif voués à pallier les défaillances de l'État et du marché" (Azam, 2003).

Les années 70 marquent un certain dynamisme dans l'économie alternative. C'est à ce moment que l'économie solidaire fait son apparition avec notamment, les structures d'insertion par l'activité économique (IAE). Apparue un siècle après l'économie sociale, l'économie solidaire se développe en réponse à la précarisation du travail, à la conscience écologique et au taux de chômage élevé (Dreyfus, 2017). Pour Geneviève Azam (2003), l'économie solidaire naît de la "prise de conscience de l'échec de l'économie sociale traditionnelle sous l'angle politique". De son côté, l'économie sociale, en réponse au désengagement de l'Etat sur la Question Sociale (Chaniel et Laville, 2005), se structure et ses différents mouvements convergent pour la première fois avec la création en 1970 du Comité national de liaison des activités mutualistes coopératives et associatives (CNLAMCA).

A partir de 1980, suite à l'arrivée de la gauche au pouvoir, commence la lente institutionnalisation et donc reconnaissance de l'économie sociale et de l'économie solidaire (de manière séparée) par la sphère politique. A l'initiative de Michel Rocard, la Délégation Interministérielle à l'économie sociale (DIES) est créée en 1981, ainsi qu'un secrétariat d'état. La structuration de l'économie solidaire s'effectuera 10 années plus tard, en 1990 et sera suivie

¹² Si le terme "d'économie sociale" disparaît à cette époque pour des raisons politiques, ses structures, elles, continuent de se développer dans leur contexte socio-économique et politique. Les 30 glorieuses offrent de nouvelles opportunités aux associations dans les secteurs socio-culturels et des loisirs. Les Mutuelles s'adaptent au régime de Sécurité Sociale et développent les assurances (MAIF, MACIF...) et les coopératives se développent notamment sur d'autres secteurs et se modernisent (Dreyfus, 2017).

de la dédication d'un secrétariat d'état à son tour en 1999. Or, le chemin de la reconnaissance par les pouvoirs publics est loin d'être abouti puisque ces deux secrétariats disparaîtront très rapidement (Chanial et Laville, 2005). A l'échelle territoriale, la structuration s'opère également avec le réseau des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire, institué en 1993. Le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRESS) sera lui créé en 2004¹³.

Malgré le poids de l'économie sociale et solidaire dans le PIB (environ 10%), peu de reconnaissance de la part des pouvoirs publics ne lui était accordée jusque récemment. C'est finalement la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, dite Loi Hamon, qui va concrétiser le long chemin de l'unicité des familles de l'ESS et leur intégration dans les politiques publiques (Draperi, 2014). Sa mission est de reconnaître et développer l'ESS grâce à : "une meilleure identification des acteurs par les financeurs, un accès à des financements dédiés, une sécurisation de l'environnement juridique, une consolidation du modèle économique des entreprises de l'ESS et une inscription de la politique publique de l'ESS dans la durée"¹⁴. L'économie sociale et solidaire a donc traversé des décennies d'expérimentation sociale et économique avant d'être définitivement politisée en 2014.

3. *L'ESS, mouvement social, économique ou politique ?*

Il est difficile de situer l'économie sociale et solidaire dans le paysage socio-économique et politique tant ses racines sont marquées par l'histoire des mouvements sociaux, son activité économique dite alternative se fonde dans le PIB national et que sa prise en compte dans la politique publique est récente.

Historiquement, l'économie sociale puis solidaire a toujours eu un lien avec les mouvements sociaux. D'abord avec le mouvement ouvrier dans la lutte pour ses droits, puis avec les Nouveaux Mouvements Sociaux (féminisme, écologiste, LGBT), donnant naissance à des formes nouvelles d'association et de coopération puis à des initiatives portées par des revendications. Pourtant, Jean-Louis Laville, Geoffrey Pleyers, Madame Elisabetta Bucolo, Jose Luis Coraggio (2017), qui se sont penché sur ce lien dans leur ouvrage *Mouvements sociaux et d'économie solidaire*, confirment qu'il n'existe peu ou pas de chercheurs dans ces deux domaines malgré la relation qui peut paraître évidente. Afin de démontrer le lien issu des

¹³ Made In ESS, les fondements de l'économie sociale et solidaire.

¹⁴ <https://www.economie.gouv.fr/files/introduction-projet-loi-ess.pdf> consulté le 15 juin 2019

expériences terrain et, au contraire, l'absence de lien théorisé, ils mettent en exergue, dans leur introduction, l'existence d'un triple réductionnisme dans les recherches sur les mouvements sociaux. D'abord, le terme d'action collective est venu remplacer celui des mouvements sociaux suite à l'étude du militantisme. Ensuite, les sociologues se sont trop concentrés sur l'aspect "contestataire" de ces mouvements, qui est certes le plus visible et percutant, mais laissant de côté l'analyse des alternatives proposées et leur dimension expérimentale pour trouver des solutions dans un contexte de crise plus global. Enfin, ils dénoncent une approche économique laissée de côté au profit de l'analyse sociologique, alors que cette approche permettrait de saisir les propositions de transformations sociales issues des mouvements sociaux.

Si le lien entre mouvements sociaux et ESS est évident, celui du mouvement économique est tout aussi vérifié sans pour autant être intégré. L'ESS est, par définition, un mouvement économique qui se veut autre que le modèle économique actuel. Elle n'est ni publique, ni privée et sa théorie est mal étudiée, si bien que certains chercheurs la nomment "objet économique non identifié"¹⁵. L'ESS évolue dans une économie de marché et lorsqu'elle est marchande, elle répond au même fonctionnement (sur le marché) que l'économie classique. D'un autre côté, elle se veut contre ou plutôt envers le capitalisme et se retrouve cantonnée à une économie définie comme a-capitaliste. En l'absence de capitaux divisibles, d'une lucrativité limitée et de la proscription de l'enrichissement individuel, elle est aux antipodes du capitalisme mais est toujours rattachée à ce dernier, même si elle tend à exister pour en réduire ses défaillances¹⁶. Jean-François Draperi (2015) nous explique, dans un entretien dans la revue *Mouvements*¹⁷, qu'il existe en réalité une confusion entre le marché et le capitalisme. Tant que cette confusion demeurera, l'ESS sera vue comme un outil réparateur du capitalisme plutôt qu'une nouvelle théorie économique permettant d'en sortir.

Enfin, il est évident que l'économie sociale et solidaire détient des particularités associées au fait politique. Ses principes, qui reposent sur la participation citoyenne et la démocratie participative, suffisent à en prouver son lien. Pour Xabier Itçaina (2010), dans l'introduction de *La Politique du lien*, les principes portés par l'ESS sont le résultat "d'un transfert à l'échelle organisationnelle de représentations du politique marquées en valeurs"¹⁸. Mais, encastrée dans

¹⁵ Defalvard, H (2013). L'ESS comme idéal-type d'économie. Cahier de recherche Chaire d'économie sociale et solidaire UPEMLV, P. 69-85

¹⁶ (2015). Le projet de l'économie sociale et solidaire : fonder une économie acapitaliste: Entretien avec Jean-François Draperi. *Mouvements*, 81(1), 38-50

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Itçaina X. (Dir.), 2010, La politique du lien; les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire, Presses Universitaire de Rennes. P. 18

les politiques publiques actuelles, en est-elle pour autant un mouvement politique ? Itçaina rappelle que les débuts de l'ESS sont l'application de courants de pensée de gauche ayant dessiné les contours du socialisme. Cependant, à l'heure actuelle rien n'est plus sûr. Au même titre que sa qualification dans la théorie économique, l'ESS reste un "Objet politique non identifié"¹⁹. Nous retiendrons alors qu'elle existe pour rallier le social à l'économie ou l'économie au social et qu'elle entend "démocratiser l'économie"²⁰ sur ses territoires d'implantation.

C'est en analysant sur quels facteurs territoriaux l'ESS s'implante que l'on comprend à quel point le triptyque économique-social-politique est en fait lié.

¹⁹ Martin D. (dir.), Sur la piste des OPNI (objets politiques non identifiés), Paris, Éd. Karthala, coll. « Recherches internationales », 2002

²⁰ Fraisse, L. (2003). Économie solidaire et démocratisation de l'économie. *Hermès, La Revue*, 36(2), 137-145

B/... Inégalement ancrée sur ses territoires

1. ESS et territoire : un lien indéniable mais questionné

La notion de territoire

Avant de questionner le lien entre l'économie sociale et solidaire et les territoires et d'en étudier ses facteurs d'implantation théoriques et appliqués à des départements de la région Grand Est, il nous apparaît nécessaire à la fois de redéfinir la notion de territoire mais également de déterminer la définition sur laquelle nous nous entendrons tout au long de ce travail.

Du latin *territorium*, qui signifie la terre ou l'espace, le territoire et son étude, au sens où l'homme se l'approprie, est intervenu relativement tard dans les préoccupations des chercheurs : dans les années 60. Avant d'étudier la territorialité de l'ESS, il est important de distinguer les notions de "territorial" et de "local", à laquelle l'ESS est souvent associée. Xabier Itçaina (2010) nous rappelle que "le local renvoie à une question d'échelle et le territorial renvoie à un mode d'organisation de la production et de la répartition des acteurs". La vision des économistes du courant de la proximité nous aidera à appréhender la notion de territoire. Ce courant, dont Pecqueur et Zimmerman ont largement dessiné les contours, distingue 3 types de proximité sur un territoire : la proximité géographique (distance), la proximité organisationnelle (coordination entre les acteurs) et la proximité institutionnelle (valeurs et représentations communes)²¹, que nous aurons l'occasion de développer davantage ultérieurement dans notre travail. L'approche par l'économie de la proximité implique d'utiliser à la fois une approche micro-économique (le comportement des acteurs), mais également macro-économique (les phénomènes économiques globaux), et donc de se situer à un niveau intermédiaire : la méso-économie. Cette approche permet de mieux comprendre l'influence et les relations qui existent entre ces deux niveaux. En ce sens, nous privilégierons un niveau "méso" adapté au territoire, tel qu'il est entendu par Itçaina : "la méso-économie territoriale [...] insiste sur l'analyse des regroupements d'acteurs, incomplets et partiels, à l'image d'un système productif local"²².

²¹ Pecqueur, B. and Zimmermann, J. (2004). *Economie de proximités*. Paris: Hermès Science publications.

²² Itçaina X. (Dir.), 2010, La politique du lien; les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire, Presses Universitaire de Rennes

Intéressons-nous maintenant à la notion d'échelle. L'échelle de la zone d'emploi²³, régulièrement utilisée dans l'analyse territoriale de l'ESS²⁴, nous semble être l'échelle la plus pertinente au regard de l'indicateur du taux d'emploi dans l'ESS, dont nous nous servons régulièrement pour apprécier l'intensité de l'ESS sur un territoire. Cependant, cette échelle ne corrèle pas toujours à nos analyses qui portent, la plupart du temps, sur des échelles bien plus globales. Nous nous attacherons dans la mesure du possible à appliquer ce découpage territorial mais nous nous accorderons la liberté d'élargir, quand nécessaire, à une échelle plus globale. Aussi, pour des raisons de simplification dans l'analyse et de compréhension des résultats de notre étude empirique, nous parlerons régulièrement d'espaces définis au sens du découpage administratif et donc des collectivités territoriales : les régions, les départements, communautés de communes, etc. En effet, nous pensons qu'à l'échelle d'un département, échelle que nous utiliserons fréquemment, il existe assez de similitudes dans le contexte socio-économique et politique et de culture commune (représentations, identité) pour en généraliser l'analyse. La région nous permettra uniquement de conserver un cadre d'observation et les échelles plus petites (comme les pays ou les collectivités locales) d'analyser des initiatives spécifiques.

Nous retiendrons alors la notion de territoire telle qu'entendue au sens de Xabier Itçaina, complétée de la perception du courant des économistes de la proximité et nous contextualiserons le territoire à des échelles générales, comme le découpage en collectivités territoriales, et lorsque nous le pourrons, à des échelles plus précises, comme les zones d'emploi.

L'ESS, une réponse à des besoins locaux

Etudier la territorialité de l'économie sociale et solidaire, c'est également s'interroger sur le lien qui existe entre ce mode d'entreprendre et ses lieux d'implantation. Il existe par ailleurs une relation particulière et privilégiée entre l'ESS et ses territoires. Cette relation est, en effet, inhérente aux principes que nous avons vu précédemment au travers d'un ancrage territorial

²³ Définition de la zone d'emploi selon l'INSEE : « Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

- ²⁴Sciences Po Grenoble & CNCRES (2018), « Les facteurs d'implantation des entreprises de l'ESS dans les territoires »
- Demoustier, D. (2010). « Economie sociale et solidaire et régulation territoriale. Étude sur quatre zones d'emploi en Rhône-Alpes ». *Géographie, Économie, Société*, No. 12, p. 89-109.
- Artis, A., Demoustier, D. & Puissant, E. (2009). Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées. *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 314, p. 18-31

fort. Cet ancrage se confirme notamment dans les choix d'implantation des sièges des grandes fédérations. Marie-Martine Lips, présidente du Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS, nous confirme dans l'édito d'une étude portée par le CNCRES et Sciences Po Grenoble sortie en Décembre 2018, que 76% des plus grandes coopératives ont leur siège en région, alors que les plus grandes sociétés de capitaux sont 91% à avoir leur siège en région parisienne²⁵.

Même si beaucoup d'entreprises classiques sont attachées à leur territoire et revendiquent leur ancrage territorial, il n'est pas exclu qu'elle leur fasse infidélité notamment en cas de crise financière. Zimmermann (2005) parle ainsi de contemporanéité entre l'ancrage des firmes et leur nomadisme²⁶. Leurs motivations à quitter leur territoire étant essentiellement basées sur les coûts, notamment celui de la main d'œuvre, les poussant ainsi en cas de crises financières (à l'échelle globale ou de la firme) à délocaliser leur activité et donc les emplois locaux dans des pays étrangers afin de maintenir leur compétitivité.

Pour les structures de l'économie sociale et solidaire, ce paradigme est loin d'être le même, ce qui constitue une différence majeure entre économie classique et économie sociale et solidaire. L'approche par l'innovation sociale permet de cerner le lien que les structures de l'ESS entretiennent avec leur territoire. L'innovation sociale est communément définie comme l'apport de solutions nouvelles à des besoins peu ou mal satisfaits dont les organisations de l'économie sociale et solidaire en sont reconnues comme les principales actrices par leur rôle d'intermédiation²⁷. Les besoins peuvent être différents dans chaque territoire, notamment en fonction de la présence, ou au contraire, du désengagement de l'Etat. Si les besoins étaient malgré tout les mêmes partout (par exemple : mauvaise prise en charge des enfants en situation de handicap dans les écoles situées en milieu rural), les contextes socio-économiques de chaque territoire seraient différents et la solution nécessiterait d'être adaptée. De ce fait ce qui est valable sur un territoire, ne l'est pas forcément sur un autre. En d'autres termes, les emplois créés par les projets de l'économie sociale et solidaire sur un territoire sont par essence non délocalisables. Plus loin encore, il est ainsi admis que les structures de l'ESS "ne considèrent pas le territoire comme une simple opportunité, mais comme la base de leur activité et de leur développement" (Fonda, 2004). C'est à partir de ce constat que l'on peut souligner le rôle de

²⁵ Sciences Po Grenoble & CNCRESS (2018), « Les facteurs d'implantation des entreprises de l'ESS dans les territoires »

²⁶ Zimmermann, J. (2005). Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial. *La Revue de l'Ires*, 47(1), 21-36

²⁷ Muller, P. & Tanguy, C. (2019). Les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme intermédiaires de l'innovation sociale : leurs apports... et limites. *Innovations*, 58(1), 189-217

l'ESS pendant les périodes de crises financières. Non seulement la crise n'a pas impacté ce secteur car les emplois sont restés stables durant ces périodes, faisant de l'ESS un vecteur de remobilisation territoriale, mais la crise serait même une opportunité de développement pour les OESS (Pecqueur, Itçaina, 2012).

Au-delà de la question de l'emploi et des sièges sociaux, l'économie sociale et solidaire manifeste son ancrage territorial également par son rattachement à la notion de développement local²⁸. Danièle Demoustier démontre ainsi que, même si le lien entre ESS et développement local est plus complexe qu'il ne le laisse paraître, il demeure une réalité²⁹. Dans son analyse issue d'un travail de synthèse des travaux de la MIRE DIES, elle affirme que "si l'ESS est modelée par les territoires, elle les modèle en retour" (Demoustier, 2006). Dans ce sens, l'ESS contribue à la création de dynamiques territoriales et à l'aménagement du territoire notamment au travers de l'émergence de nouvelles solidarités territoriales ou de nouveaux acteurs et à la structuration de ces derniers. Parce qu'elle répond à des besoins locaux exprimés par une ou plusieurs catégories de population au travers d'initiatives motrices du développement économique et social d'un territoire, elle est également appelée "économie de proximité". L'économie de proximité (et non pas le courant économiste de la proximité) se caractérise par des relations directes entre producteurs et consommateurs ou bénéficiaires et un lien étroit avec le territoire, tant en termes de proximité géographique qu'en termes d'utilisation des ressources matérielles et humaines locales³⁰.

Le milieu rural est un très bon exemple pour illustrer comment l'ESS rapproche les habitants et leurs besoins à l'échelle très locale. En effet, dans les espaces isolés, l'action sociale est particulièrement représentée en raison du recul des services de l'Etat, et notamment au travers des Associations de Maintien à Domicile en Milieu Rural (ADMR). Ce réseau, qui ne compte pas moins de 2 700 associations locales, repose sur la force de ses bénévoles et de ses salariés, engagés sur leur territoire pour détecter les besoins des habitants. L'exemple des foyers ruraux qui animent la vie socioculturelle locale en milieu rural est également assez probant. Ce mouvement d'éducation populaire, qui repose lui aussi en grande partie sur ses adhérents et ses

²⁸ "processus utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du développement économique" Article Développement Local sur Wikipédia, disponible sur https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_local, consulté le 10 juin 2019

²⁹ Demoustier, D. (2006). 3. L'économie sociale et solidaire et le développement local. Dans : Jean-Noël Chopart éd., *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, p. 115-132

³⁰ <http://www.caprural.org/entreprises/499-un-argumentaire-pour-leconomie-de-proximite> Consulté le 20 juin 2019

bénévoles, est représenté dans 70 départements au travers de fédérations, à l'instar de la Meurthe-et-Moselle où il existe 126 foyers ruraux³¹.

Afin de synthétiser l'ancrage territorial des OESS, nous apprécions l'approche en 4 entrées combinatoires développée par Emmanuel Bioteau et Geneviève Pierre dans une étude portant sur l'analyse de l'ancrage territorial des coopératives de proximité dans l'Ouest français³². Les auteurs déterminent alors que l'ancrage des coopératives qu'ils ont étudié est d'abord symbolisé par l'implantation du siège social et la localisation des adhérents. Il est ensuite exprimé au travers du projet d'utilité sociale construit à partir des besoins locaux. Il s'appuie également sur des ressources territoriales, comme la ressource cognitive ou l'engagement. Enfin, les auteurs ne laissent pas de côté la mobilisation des acteurs caractérisée par le sociétariat ou encore une logique partenariale.

Au-delà de la mobilisation des acteurs de l'ESS qui est essentielle à l'ancrage territorial, il nous semble important de s'arrêter sur qui sont ces acteurs qui structurent l'ESS à l'échelle d'un territoire.

2. Les acteurs territoriaux de l'ESS

Dire que l'humain est au cœur du projet de l'économie sociale et solidaire peut paraître un peu candide, pourtant ce principe fondamental se vérifie à la fois dans la gouvernance micro-économique des OESS et dans la structuration des acteurs institutionnels qui gravitent autour d'elles.

Gouvernance micro-économique

Tout d'abord, les structures de l'ESS se démarquent des sociétés dites capitalistes grâce à leur principe de démocratie participative (1 personne = 1 voix) régissant le fonctionnement de leur gouvernance. Si la gouvernance peut être réservée aux seuls acteurs directs d'une structure, comme les associations avec leurs adhérents, elle peut être bien plus large et introduire ainsi des acteurs du territoire sans lien direct avec la production du bien ou du service rendu par la structure. Tel est le cas pour les SCIC - les sociétés coopératives d'intérêt collectif. Les SCIC sont des sociétés privées (sous la forme de SA ou SARL) et coopératives répondant à une

³¹ <http://foyersruraux54.org/category/federation/qui/> Consulté le 20 juin 2019

³² Pierre, G. & Bioteau, E. (2017). L'ancrage territorial des coopératives de proximité en réponse à des besoins sociaux localisés. *Études de cas dans l'Ouest français. Norois*, 242(1), 25-37

demande sociétale et qui ont la particularité d'avoir une gouvernance multi sociétariat³³. Elles s'opposent ainsi au *shareholder* (l'actionnariat capitaliste) en pratiquant le *stakeholder*, soit l'intégration de ses parties prenantes externes et internes à sa gouvernance et donc à la prise de décision. Les deux sociétaires obligatoires sont bien évidemment les salariés mais également les bénéficiaires, puisque les SCIC ont un objet social d'utilité sociale. Le troisième type de sociétaire dépend des ambitions de la coopérative, il peut alors s'agir de collectivités territoriales, dans un esprit de co-construction d'une solution profitant à l'intérêt collectif.

Les premiers acteurs territoriaux sont donc les acteurs touchés par le projet d'une structure de l'ESS, qu'ils soient bénéficiaires, adhérents, clients, salariés ou fournisseurs. Dans certaines formes juridiques, la gouvernance intègre des acteurs plus éloignés du projet, comme des institutions ou des entreprises locales, et dont la contribution pourrait faire prendre une nouvelle envergure au projet.

Acteurs institutionnels

Pecqueur et Itçaina (2012) adoptent une approche intéressante pour qualifier la structuration des acteurs de l'ESS dans l'espace public en affirmant qu'elle est organisée selon les frontières. Ainsi, la décentralisation de l'Etat vers les régions a finalement conduit à la "représentation de l'ESS en tant qu'acteur collectif à cette échelle"³⁴. Les auteurs citent alors des exemples relativement récents tels que le développement des CRESS depuis les années 90, dont le Manifeste des régions pour une économie respectueuse des personnes, des territoires et de l'environnement leur octroie un rôle de partenaires des conseils régionaux (Artis, Demoustier, Puissant, 2009). Ils soulignent également l'émergence de départements dédiés à l'ESS dans les conseils régionaux. Les acteurs institutionnels de l'ESS peuvent également se situer à d'autres échelons territoriaux tels que les départements ou les communes, en résultat de la volonté des pouvoirs publics locaux et de l'action collective déjà constituée. Pecqueur et Itçaina, ne manquent pas de souligner un exemple transfrontalier dans les Pays Basques, territoire dans lequel Itçaina peut être considéré comme le principal acteur de la recherche sur l'articulation entre ESS et territoire. Ils prennent alors l'exemple de l'existence de structures écolières pédagogiques enseignant à la fois l'espagnol et le français.

³³ <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/les-scic/qu-est-ce-qu-une-scic.html> consulté le 20 juin 2019

³⁴ Pecqueur, B. & Itçaina, X. (2012). « Economie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 325, 48-64

Introduction à la gouvernance et à la régulation territoriale

Cette pluralité d'acteurs au service de l'intérêt général à l'échelle d'un territoire amène Demoustier et Richez-Battesti à les considérer à la fois comme des acteurs de la gouvernance territoriale mais également comme des agents de la régulation territoriale³⁵.

Selon ces deux chercheuses, la gouvernance territoriale représente la dimension socio-politique de l'ESS. En effet, la gouvernance territoriale peut être définie comme "le cadre et les modalités institutionnelles de prise de décision sur le mode de développement territorial à travers les débats publics, l'action publique, et plus précisément la production des politiques publique" (Demoustier, Richez-Battesti, 2010). Cette vision implique que les pouvoirs publics n'ont plus le monopole sur l'organisation territoriale mais que cette dernière est le concours de plusieurs acteurs avec des intérêts différents (Coissard et Pecqueur, 2007). Les entreprises de l'ESS participent alors à dessiner les contours de la gouvernance territoriale par leur rôle dans la défense de l'intérêts collectifs et notamment au travers leurs revendications et leur passé associé à des mouvements sociaux.

Toujours selon Demoustier et Richez-Battesti, les structures de l'ESS sont également considérées comme des agents de la régulation territoriale. Cette deuxième dimension se définit par une approche socio-économique qui renverrait plutôt "au mode d'interaction et de coordination des activités, des emplois et revenus, et des flux de capitaux, qui permettent d'assurer la régularité du système productif"³⁶. Les chercheuses explicitent leur propos en précisant que les entreprises de l'ESS, par l'innovation sociale, expérimentent de nouvelles solutions à des besoins qu'elles ont parfois elles-mêmes exprimées mais également en influençant le niveau macro-économique. Cela peut cibler l'orientation des flux financiers avec le développement de l'ISR³⁷ par exemple ou encore les relations à l'emploi où l'on peut penser notamment à l'émergence des CAE³⁸, en réponse au refus de subordination et à la précarité du statut d'entrepreneur.

³⁵ Demoustier, D. & Richez-Battesti, N. (2010). Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire. *Géographie, économie, société*, vol. 12(1), 5-14

³⁶ Ibid.

³⁷ Investissement socialement responsable. Selon Novethic, le marché français de l'ISR est passé de 3,9 à 169,7 milliards d'euros entre 2003 et 2013.

³⁸ Coopératives d'activité et d'emploi.

Les CAE sont des structures coopératives qui permettent d'héberger des auto-entrepreneurs avec un statut de salarié et donc un système de protection sociale. La mutualisation des ressources permet à chaque entrepreneur-salarié de bénéficier de services par la coopérative, comme la gestion comptable, mais également de se prémunir contre la précarité du statut d'entrepreneur. Elles poursuivent aussi, pour la plupart comme Coopaname, des

Il existe ainsi de nombreux acteurs territoriaux de l'ESS, qu'ils soient à l'intérieur même des structures, au cœur de la production de politiques publiques ou dans des instances représentatives. Cette abondance d'acteurs privés comme publics prouve bien que l'économie sociale et solidaire a sa place dans les décisions économiques et politiques locales. Elle s'impose en réponse à la demande collective d'accorder plus de place dans la société à une manière d'échanger moins inégalitaire et plus respectueuse de ses parties prenantes. Son influence est telle qu'elle en vient à participer au débat public sur le développement territorial et mieux encore, à s'imposer dans l'expérimentation de nouveaux modes d'organisation du travail et de la production.

Mais quel est son poids réel dans les territoires, en termes d'emploi et de PIB ? Tous les territoires connaissent-ils la même dynamique en matière d'ESS et si non, pourquoi ?

3. Une répartition inégale sur les territoires

Un objet d'étude récent et difficilement quantifiable

L'ESS est un objet d'étude dont les chercheurs en sciences sociales et en sciences de gestion se sont emparés depuis déjà quelques décennies. Cependant, l'ESS, par son rapport au territoire que nous avons vu précédemment, traite également de nombreux sujets allant à la géographie tels que la gouvernance, l'ancrage ou encore les ressources territoriales. Sébastien Bioteau et Emmanuel Fleuret, géographes, nous indiquent dans un article datant de 2014 qu'un certain nombre de chercheurs en géographie se sont intéressés à ces thèmes sans pour autant faire le lien avec les organisations de l'ESS, faisant du champ de l'ESS en géographie un objet d'étude restant à construire³⁹. Ils proposent ainsi dans leur article de dresser un état des lieux de cette relation et des pistes d'investigation pour une géographie de l'ESS. Ils nous indiquent notamment que le dénombrement et la classification des structures de l'ESS demeurent un enjeu compte tenu de la difficulté à trouver des statistiques fiables. En effet, toujours selon Bioteau et Fleuret, certaines instances telle que le Conseil National de la Vie Associative (CNVA) ou des scientifiques comme la chercheuse Viviane Tchernonog du Centre d'économie de la Sorbonne, ont mis en lumière la difficulté à s'accorder sur un dénombrement du nombre

idéologies politiques comme l'invention d'un autre rapport au travail, basé sur le rejet de la subordination et sur la mutualisation des risques.

³⁹ Bioteau, E & Fleuret, S. (2014). « Quelques jalons pour une géographie de l'économie sociale et solidaire », *Annales de géographie*, Armand Colin, No. 697, p. 890-911

d'associations. Le problème se pose également avec la classification où de nombreuses nomenclatures existent et où l'INSEE, qui produit des données sur l'économie, ne publie pas de données globales spécifiques à l'ESS, hormis quelques études ciblées sur des territoires, souvent en partenariat avec des acteurs locaux.

Pour autant, il existe des statistiques produites par le CNCRESS⁴⁰ et l'ONESS⁴¹, notamment basées sur les données de l'INSEE et du CLAP⁴². Nous retiendrons les notes synthèses sur des sujets particuliers de l'ESS, le Panorama national de l'ESS dont la dernière édition date de 2015 et l'Atlas commenté de l'ESS, plus récent, car il date de 2017. Ainsi, en vue d'étudier la répartition nationale et territoriale de l'ESS, nous nous baserons largement sur ces deux dernières productions.

Le poids de l'ESS en France

L'ESS est un secteur qui détient un poids relativement important dans l'économie. En effet, en 2014, l'ESS représentait 221 136 établissements employant 2,3 millions de salariés, soit 9,6% des établissements globaux en France et 10,5% du total de l'emploi public et privé. En écartant le secteur public, l'ESS représente ainsi 14% du total de l'emploi privé⁴³ pour un PIB de 10%⁴⁴.

Comme démontré précédemment, c'est un secteur qui survit bien à la crise. Cette résistance se démontre au travers de l'évolution des effectifs puisqu'entre 2008 et 2014, l'ESS a gagné +5% d'effectifs, quand le secteur privé en a perdu -0,7% et le secteur public -2,5%⁴⁵.

En étudiant la présence sectorielle des établissements de l'ESS, nous pouvons remarquer qu'elle est le principal acteur dans certains secteurs d'activité. Ainsi, dans le sport et les loisirs, elle représente 75,2% des établissements employeurs, du côté de l'action sociale est également très présente puisque 61% des établissements relèvent de l'ESS et son poids est également important dans les activités financières et d'assurances avec 22,1% des établissements.

Il existe à l'intérieur de l'ESS, des différences notables dans la répartition des statuts. Ainsi, historiquement, les associations sont les plus nombreuses avec 77,7% de l'emploi, suivies des

⁴⁰ Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire

⁴¹ Observatoire National de l'Economie Sociale et Solidaire

⁴² Connaissance Locale de l'Appareil Productif. Selon l'INSEE "le dispositif Clap fournit des statistiques localisées au lieu de travail (au niveau communal) sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand"

⁴³ Atlas commenté de l'Économie Sociale et Solidaire, 2017, CNCRES, Juris Editions

⁴⁴ <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/chiffres-cles-less> Consulté le 21 juin 2019

⁴⁵ Atlas commenté de l'Économie Sociale et Solidaire, 2017, CNCRES, Juris Editions

coopératives (13%), des mutuelles (5,8%) et enfin des fondations avec seulement 3,5% des emplois de l'ESS. Si les associations restent dominantes dans l'emploi, en termes de chiffre d'affaires se sont les coopératives qui se démarquent⁴⁶ notamment par leurs activités orientées vers la production ou la consommation.

Les coopératives semblent connaître un regain d'intérêt ces dernières années puisque, entre 2010 et 2014, les SCOP ont progressé de 13,4% et les SCIC ont doublé leur volume sur cette période⁴⁷.

Des dynamiques territoriales inégales

Si l'emploi dans l'ESS représente un peu plus d'un dixième de tout l'emploi en France, ceci ne reste qu'une moyenne. En effet, tous les territoires ne connaissent pas la même dynamique en matière d'ESS. De plus, si les associations restent partout les plus nombreuses dans le tissu de l'ESS, leur poids varie en fonction des territoires étudiés.

L'ESS semble avoir un taux de pénétration plus important dans l'Ouest de la France, ce qui explique aussi en grande partie la raison pour laquelle la plupart des études sur la territorialité de l'ESS portent sur cette zone géographique. Les deux premières régions étant la Bretagne avec 14,3% de taux d'emploi dans l'ESS, suivie des Pays de la Loire avec 13,1%. Cependant, en termes d'établissements, c'est la région des Pays de la Loire qui s'impose avec 12,7% des établissements. Deux régions connaissent un taux d'emploi très faible dans l'ESS : l'Ile de France (7,1%) et la Corse (8,3%). La région Grand Est étant 6ème avec un taux d'emploi de 11,4%⁴⁸.

A l'échelle des départements, la lecture des taux d'emploi dans l'ESS est encore plus contrastée. Ainsi, ces taux peuvent varier de 6% pour le département le moins dynamique jusqu'à 28% pour la Lozère qui reste de loin le département avec le plus de parts d'emploi dans l'ESS. Dans 14 départements, l'ESS représente plus 15% des emplois. L'Atlas commenté de l'ESS souligne d'ailleurs que l'ESS peut avoir un poids décisif dans certains territoires.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Panorama de l'économie sociale et solidaire en France, édition 2015, CNCRES

⁴⁸ Atlas commenté de l'Économie Sociale et Solidaire, 2017, CNCRES, Juris Editions

L'existence de matrices territoriales spécifiques

Si les territoires ne connaissent pas tous la même dynamique, cela signifie qu'il existe des spécificités territoriales modelant le poids de l'ESS. Pour comprendre pourquoi il y a plus d'ESS sur tel ou tel territoire, il faut s'intéresser au contexte local (Bioteau, Fleuret, 2014) et plus précisément à la notion de matrice territoriale introduite par Itçaina, Palard et Segas en 2007. Elle peut être définie comme "l'ensemble des conditions politiques, économiques et sociales de configuration d'une territorialité vécue comme porteuse de sens commun pour ses habitants, ses usagers"⁴⁹. Demoustier (2007) ajoute à cette définition une notion de temporalité et culturelle. En effet, selon elle, les conditions citées plus haut sont héritées et elles structurent ainsi l'action des personnes⁵⁰.

L'analyse du concept d'économie sociale et solidaire nous a permis de comprendre ses spécificités et son évolution au travers de ses dimensions historiques, sociales, politiques et économiques. Ensuite, après avoir défini ce que nous allions entendre par "territoire" tout au long de ce travail et avoir recontextualisé le lien interdépendant qui existe entre l'ESS et le territoire, nous avons admis que la présence de l'ESS sur un territoire est caractérisée par des spécificités territoriales symbolisées par la matrice territoriale. De plus, nous avons remarqué que l'ESS présente une répartition inégale à l'échelle des régions, des départements, voire des quartiers. Entre ce constat et le lien probant entre ESS et territoire, nous pouvons admettre qu'il existe ainsi des facteurs territoriaux qui influencent, en faveur ou en défaveur, le développement et l'implantation de projets d'ESS sur un territoire. L'objet de notre prochaine partie est alors de comprendre quels sont ces facteurs et comment ils influencent la présence de l'ESS.

⁴⁹ Pierre, G. & Bioteau, E. (2017). L'ancrage territorial des coopératives de proximité en réponse à des besoins sociaux localisés. *Études de cas dans l'Ouest français. Norois*, 242(1), 25-37

⁵⁰ Demoustier, D. & Richez-Battesti, N. (2010). Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire. *Géographie, économie, société*, vol. 12, p. 5-14

Partie 2 : L'implantation de l'ESS : les facteurs territoriaux qui influencent la présence d'OESS

Au travers de nos recherches, nous avons remarqué que les spécificités territoriales influençant la présence de l'économie sociale et solidaire étaient non seulement nombreuses, mais surtout qu'elles pouvaient se diviser en deux catégories. En effet, nous avons observé qu'il existait des facteurs tangibles ayant la particularité de pouvoir être influencés et d'être ainsi modulables dans le temps. Nous les appellerons facteurs extrinsèques. Ces facteurs faciles à mesurer, s'opposent à des facteurs intangibles, figés ou relativement figés dans le temps et sur lesquels il est difficile de pouvoir avoir une quelconque influence. Nous les appellerons les facteurs intrinsèques du territoire. Nous avons choisi de décomposer ces facteurs un à un dans l'objectif de mieux les analyser, bien que certains soient interdépendants et que l'implantation de l'ESS relève de leur configuration globale.

A/ Un ancrage orienté par des facteurs d'implantation extrinsèques...

1. Une économie étroitement liée à la situation socio-économique d'un territoire

Des projets qui produisent de l'intérêt général

Si les études prouvant les bénéfices de l'ESS en matière de réduction de la pauvreté⁵¹, d'élévation des conditions de vie⁵² ou encore dans la création de lien social sont nombreuses, rares sont celles qui analysent, en retour, les facteurs socio-économiques d'un territoire pouvant influencer la présence d'entreprises de l'ESS.

Par extrapolation, nous pouvons penser que si l'ESS a un impact sur ces variables, c'est parce qu'elle s'y est implantée, suite une prise de conscience et à de l'action collective, pour répondre à des problématiques sociétales locales. Ainsi, sa présence serait directement liée au contexte socio-économique d'un territoire. Si ce dernier est défavorable, alors il y a un terreau fertile au développement de projets de l'ESS. Ce raisonnement implique donc qu'en analysant une initiative de l'ESS, nous pouvons dessiner l'enjeu socio-économique se cachant derrière.

⁵¹ Klein, J. (2012). L'économie sociale et solidaire et la lutte contre la pauvreté en milieu local : le cas du Québec. *Revue internationale de l'économie sociale*, (325), 65–77

⁵² Mouvements sociaux ayant débouchés sur l'octroi de droits

Prenons le cas des Associations de Maintien pour une Agriculture Paysanne (AMAP). Les AMAP sont des réseaux alimentaires de proximité proposant une alternative aux circuits dits longs tels que les supermarchés. Ces initiatives sont totalement insérées dans l'économie sociale et solidaire, d'une part par leur statut juridique associatif, et d'autre part car les AMAP sont des structures militantes, fortement ancrées dans leur territoire et répondant à des enjeux de solidarité. Dans un article dédié à l'alternative socio-économique que représentent les AMAP, Valérie Olivier et Dominique Coquart (2010) nous exposent la synthèse des motivations relevant du champ socio-économique qui ont poussé à l'émergence de ce type de circuit de distribution de plus en plus répandu. Ces motivations peuvent être de trois ordres. Il y a celles qui relèvent des choix de consommation : lutter contre la standardisation des produits, soutenir les producteurs locaux, adopter une alimentation plus saine et respecter l'environnement. D'autres concernent des choix sociologiques comme la réinsertion du lien social dans l'échange. Enfin, les dernières sont économiques : si les AMAP n'assurent pas plus de revenus aux producteurs, elles leur garantissent une meilleure stabilité financière (Olivier, Coquart, 2010). Les AMAP seraient alors apparues en réponse à la perte de lien social entre consommateurs et producteurs, aux valeurs de solidarité déjà présentes, et aux difficultés financières des agriculteurs.

L'approche par les configurations de développement territorial

Pour Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti (2005), la contribution de l'ESS au développement économique et social par l'intérêt général a largement été prouvée ces dernières années et le questionnement s'oriente désormais vers la production de l'intérêt général. Selon eux, le désengagement de l'Etat a conduit les acteurs de l'ESS à intervenir dans la définition des besoins sociaux et économiques. Ils sont ainsi devenus des acteurs de la régulation socio-économique d'un territoire⁵³. Dans ce sens, Artis, Demoustier et Puissant (2009) ont établi une typologie de territoires dans lesquels l'ESS s'implante en fonction du mode de régulation territoriale. A partir de l'étude de 6 zones d'emploi, les chercheuses distinguent alors 4 formes d'implantation territoriale de l'ESS basées sur le mode de développement du territoire. Elles y distinguent la spécialisation économique, basée sur un secteur d'activité dans lequel se trouve une concentration d'acteurs de l'ESS et donc une certaine attractivité. Viennent ensuite les territoires qui orientent leur développement économique vers l'intersectorialité où les structures

⁵³ Colletis, G., Gianfaldoni, P. & Richez-Battesti, N. (2005). Économie sociale et solidaire, territoires et proximité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (296), 8–25

de l'ESS de plusieurs secteurs d'activité mettent en commun leurs solutions (dans l'étude évoquée : financement, insertion, logement) dans le but de renforcer leur impact sur une problématique sociétale. Puis les chercheuses discernent une logique partenariale dans laquelle les acteurs mutualisent et qui s'oppose ainsi à la dynamique intersectorielle par la mise en place de réseaux. Cette forme est plus réactive aux besoins socio-économiques d'un territoire car elle permet la structuration des acteurs par la réponse commune à un appel d'offre public par exemple. Enfin, la logique transversale tend vers une approche globale du territoire où les acteurs de l'ESS s'accordent et se mobilisent, dans une pratique militante, pour trouver ensemble des solutions économiques sur un territoire rencontrant des difficultés⁵⁴.

L'approche par les inégalités et les secteurs d'activité

Les formes citées ci-dessus ne nous disent pas quels sont les facteurs socio-économiques à l'origine de l'implantation de l'ESS sur les territoires, elles nous indiquent seulement quelles formes dynamiques elles prennent. Une récente étude issue d'une collaboration inédite entre le CNCRES et la chaire ESS de Sciences Po Grenoble (2018), nous apporte des éléments de réponse essentiels. L'étude résulte d'une analyse des territoires qui combine trois caractéristiques : socio-économiques, taux d'emploi dans l'ESS et répartition des secteurs d'activité de l'ESS. Quatre typologies de zones d'emploi sont ainsi définies, deux à dominante rurale et deux à dominante urbaine. Le premier groupe représente des territoires ruraux avec une spécialisation agricole ou industrielle. C'est le groupe le plus dominant en France. Le second, surtout présent dans l'Ouest, regroupe les territoires ruraux avec une forte coopération dans l'industrie ou la construction. Le troisième groupe est plutôt urbain puisqu'il représente des villes moyennes à grandes, et sa particularité est la spécialisation tertiaire et un peu industrielle. Enfin, dans le dernier groupe on retrouve des territoires urbains avec un niveau de vie élevé mais avec de fortes inégalités dans les revenus⁵⁵.

Il ressort de cette étude plusieurs conclusions sur les variables socio-économiques expliquant à la fois la présence de l'ESS de manière générale, mais également la répartition de certains secteurs d'activité⁵⁶.

⁵⁴ Artis, A., Demoustier, D. & Puissant, E. (2009). Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées. *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 314, p. 18–31

⁵⁵ Sciences Po Grenoble & CNCRES (2018), « Les facteurs d'implantation des entreprises de l'ESS dans les territoires »

⁵⁶ Ibid.

Ainsi, l'action sociale serait plus présente dans les territoires marqués par de fortes inégalités de revenus. Inversement, la présence du secteur de la banque-assurance corrèle avec un niveau de vie élevé. Nous pouvons cependant nous interroger sur la signification de cette conclusion. En effet, dans ce secteur on remarque des salaires plus élevés que dans tous les autres secteurs d'activité de l'ESS, ce qui peut influencer le niveau de vie médian d'une zone d'emploi et conduire à une mauvaise interprétation de la corrélation de ces variables. L'étude nous indique également que le secteur des arts et loisirs est plus présent dans les territoires avec un fort niveau de qualification et une orientation tertiaire⁵⁷.

Concernant l'implantation globale de l'ESS, sans distinction des secteurs d'activité, il s'avère qu'elle s'implante dans les territoires à forte inégalités de revenus. Cette conclusion vient déconstruire l'idée selon laquelle l'ESS s'implante dans une logique de précarité⁵⁸. Une étude réalisée sur la même période par Cécile Le Corroller vient confirmer cette observation. Cette socio-économiste a analysé la contemporanéité de la géographie économique de l'ESS du XIXème siècle. Elle a d'abord distingué quatre modèles historiques de construction de l'ESS sur les territoires, fondés sur : l'économie de la réparation, l'économie de la résistance, l'économie de la nécessité et l'économie identitaire. En analysant des cartes actuelles de la répartition de l'ESS sur les territoires, elle a conclu que seule l'économie de la réparation, basée sur le taux de pauvreté, n'avait pas survécu⁵⁹.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Le Corroller, S (2019). « Géographie économique de l'économie sociale : une cartographie contemporaine des modèles du XIXe siècle », *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 351, p. 81-100

2. *Les pouvoirs publics : de la reconnaissance à la gouvernance territoriale*

Les relations entre les structures de l'économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille. Les OESS ont subi de la part des pouvoirs publics une ambivalence entre une vision à la fois regardante, voire fascinée, à la vue des bénéfices sociaux et économiques que pouvait apporter l'ESS mais également une vision soupçonneuse car ils y voyaient un risque de son évolution vers une forme de contestation du pouvoir en place (Noguès, 2018). Au XIX^{ème} siècle, dans la naissance de l'ESS, cette ambivalence se traduisait par des périodes de censure partielle ou totale du fait associatif. Puis au XX^{ème} siècle, dans un esprit de développement du *welfare state*, l'ESS s'est vu tantôt instrumentalisé, avec des mécanismes de régulation, tantôt bénéficier d'espaces de spontanéité (Moreau, 2002).

Pour Scarlett Wilson-Courvoisier (2012), les relations entre ESS et pouvoirs publics, lorsqu'elles étaient actives, ont oscillé selon 3 phases. Il y a d'abord eu une phase de cogestion, notamment avec les acteurs des secteurs d'activité du sanitaire et social et du médico-social. Cette phase s'est déroulée dans un contexte de création du système d'assurance maladie dans lequel les acteurs de l'ESS étaient déjà actifs, ce qui a permis une structuration et une cohérence globale du système. S'en est suivie une phase de partenariat où la reconnaissance mutuelle des rôles de l'ESS et des acteurs publics a notamment conduit à la signature de la charte des engagements réciproques entre l'Etat et le Mouvement Associatif en 2001, puis réactualisée en 2014. Cette charte, qui intègre également les collectivités territoriales, vise à reconnaître la capacité des associations à contribuer à l'intérêt général. Enfin, l'autre phase identifiée est celle de la mise en concurrence. Dans une logique de loi du marché, l'Etat fonctionne par appels d'offres publics où OESS et entreprises lucratives concourent au même titre. Parallèlement à cela, se sont développées les délégations de missions de service public, augmentant davantage leur instrumentalisation⁶⁰.

Pourtant, les pouvoirs publics détiennent un rôle fondamental dans les décisions d'ancrage des structures de l'ESS sur un territoire. En effet, en tant qu'acteurs d'intermédiation, ils peuvent produire, au travers d'instruments comme les politiques publiques ou des outils de financements, des conditions favorables à l'émergence de l'ESS. Celles-ci passent par la production de confiance et par l'identification et l'attraction de compétences (Colletis, Gianfaldoni, Richez-Battesti, 2005). Pecqueur et Itçaina écrivent ainsi que "la présence ou non

⁶⁰ Wilson-Courvoisier, S. (2012). Une ou des politiques publiques nationales de l'ESS ? : Trente ans de tâtonnements politiques et administratifs. *Revue internationale de l'économie sociale*, (325), 78–9

de médiateurs institutionnels (Artis, Demoustier, Puissant, 2009) sur les territoires explique en grande partie la différence d'implication et de reconnaissance de l'ESS sur les territoires⁶¹. De plus, les pouvoirs publics jouent un rôle pour stimuler le marché. Ils agissent à la fois sur la demande, par l'émission d'appel à projets par exemple, mais également sur l'offre au travers de financement par les subventions (Colletis, Gianfaldoni, Richez-Battesti, 2005).

La première volonté politique de reconnaissance de l'ESS est née en 1981 avec la création de la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Economie Sociale (DIIESES) (Wilson-Courvoisier, 2012). Parallèlement, la 1ère loi sur l'économie sociale portait sur la modernisation des coopératives en 1983. Dans une période de décentralisation globale, l'Etat a souhaité décentraliser les politiques de développement de l'ESS au moyen de la création d'agences régionales afin de créer un réseau de correspondants régionaux. C'est ainsi que sont nées les premières CRESS. Pour l'auteure, cette action s'est faite trop rapidement et l'effet attendu n'a pas été à la hauteur. Les CRESS se sont en effet constituées seulement 10 ans plus tard. En 2004, après les créations suivies de suppressions quasi instantanées de secrétariats d'état dédiés à l'ESS, ce sont les régions qui ont lancé les premières dynamiques territoriales de politiques publiques de l'ESS. Ces dynamiques ont conduit progressivement à l'intégration de l'ESS dans l'économie territoriale et l'aménagement des territoires avec sa prise en compte dans certains schémas de développement économique régionaux. Néanmoins, cette incertitude générale dans les politiques publiques locales et nationales a conduit à produire de l'incertitude dans les structures de l'ESS⁶² freinant ainsi son développement.

L'auteure écrivait alors en 2012 qu'il n'y avait pas de politique publique de l'ESS mais des politiques publiques. Elle expliquait que "pour qu'il y ait politique publique, il faut qu'il y ait reconnaissance de la nécessité à en créer une et volonté politique pour la mener [...]"⁶³. C'est désormais chose faite avec la loi adoptée le 21 juillet 2014 par le parlement français sans opposition du conseil constitutionnel.

Pour certains, cette loi nouvellement adoptée ne marque pas une rupture politique car l'ESS y est défini comme un acteur économique (Fretel, 2018). Vu sous cet angle, la loi continue

⁶¹ Pecqueur, B. & Itçaina, X. (2012). « Economie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 325, 48–64.

⁶² Wilson-Courvoisier, S. (2012). Une ou des politiques publiques nationales de l'ESS ? : Trente ans de tâtonnements politiques et administratifs. *Revue internationale de l'économie sociale*, (325), 78–9

⁶³ Ibid.

d'instrumentaliser l'ESS en la renvoyant uniquement à un moyen de générer de l'emploi. La loi s'inscrit ainsi dans la continuité de l'histoire des relations entre pouvoirs publics et ESS, et comme un outil pour veiller à en contrôler sa dimension politique⁶⁴. Hiez (2014) s'accorde également sur quelques critiques de la loi. Il regrette notamment que, si les régions sont au cœur des politiques publiques de l'ESS, l'Etat ne parvient pas franchement à convaincre de son implication dans une réelle politique nationale. Il souligne néanmoins que la loi encourage la gouvernance territoriale avec les acteurs de l'ESS. Il est prévu, en effet, l'organisation biennale de conférences régionales de l'ESS. Ces dernières peuvent ainsi déboucher sur de la co-construction de politiques publiques régionales⁶⁵.

Si la gouvernance territoriale ne peut se faire sans les acteurs publics, ils ne sont pas la seule condition à rassembler pour qu'il y ait structuration du débat public. En effet, pour faire ensemble, encore faut-il avoir de la proximité institutionnelle, définie comme l'ensemble des principes et des valeurs communes favorisant l'adhésion à un projet commun (Pecqueur, Zimmermann, 2004). Néanmoins, il est certain que les acteurs publics, par la co-définition de politiques publiques permettent le rapprochement de ces valeurs et représentations communes permettant une adhésion de tous les acteurs (Colletis, Gianfaldoni, Richez-Battesti, 2005) et donc un climat de confiance favorable au développement de l'ESS sur un territoire.

⁶⁴ Fretel, A. (2018). De la partition du fait associatif à la loi de 2014 affirmant l'unité de l'économie sociale et solidaire : l'histoire d'une construction politique. RECMA, 349(3), 27-41

⁶⁵ Hiez, D. (2014). La loi sur l'économie sociale et solidaire : un regard juridique bienveillant. Revue internationale de l'économie sociale, (334), 44-56

3. De la coordination à la coopération

L'école de la proximité pour comprendre le processus de coordinations des acteurs

Dans les travaux de l'école de la proximité, la coopération est un sujet d'analyse qui revient régulièrement et dont ses théories tentent d'en expliquer les processus de coordination des acteurs qui en est à l'origine. Dans leur triptyque théorique, Pecqueur et Zimmermann (2004) distinguent trois types de proximité : la proximité géographique, la proximité institutionnelle, et la proximité organisationnelle. C'est cette dernière qui définit des relations entre plusieurs acteurs. Pecqueur (2008) parle alors de l'existence de similitudes et de complémentarités entre des acteurs, qui se traduisent par des interactions et des coopérations. Cependant, la proximité organisationnelle seule ne peut se suffire à créer des situations de coopération économique, il faut en effet que les trois formes de proximité soient réunies (Itçaina, 2010). La proximité géographique ou spatiale permet une certaine concentration des lieux d'activités propice au développement de relations entre plusieurs organisations (Grossetti, 2000). Grossetti parle également de l'importance du système de relations sociales (facilité par la proximité spatiale) dans l'instauration de situations d'échange menant à de la coopération. L'auteur ne fait pas le lien directement avec la proximité institutionnelle mais c'est en réalité ce qu'il définit. Les relations sociales étant construites et rendues possibles sur la base de valeurs et de représentations communes.

En d'autres termes, s'il n'y a pas de proximités, il ne peut y avoir coordination entre des acteurs.

Coopérer pour développer le territoire

Dans les théories de l'économie territoriale, la coordination des acteurs socio-économiques se traduit sous différentes formes d'organisation territoriale parfois appelées systèmes localisés de production et d'innovation (SLPI) (Gianfaldoni, 2016). Derrière cet acronyme se cache des concepts comme les clusters ou encore les pôles de compétitivité, dont les collectivités ont largement encouragé la création. Ayant suscité l'intérêt des chercheurs depuis quelques décennies, la coordination instaurée dans les SLPI est en effet vue comme un facteur d'attractivité territoriale, de lutte contre la délocalisation des firmes et donc de dynamisme économique. Les SLPI favorisent ainsi l'émergence de nouvelles structures, de nouvelles idées et la création et diffusion d'innovation.

Les premières formes de coopération territoriale sont nées en Italie avec les districts industriels (Pecqueur, Itçaina, 2012). Ils étaient caractérisés par une concentration de PME spécialisées dans la production d'un même bien industriel (Gianfaldoni, 2016) et par des relations étroites entre les entreprises et la communauté locale (Pecqueur, Itçaina, 2012). Le district visait à mutualiser certaines ressources tout en conservant la concurrence entre les firmes. Cette situation créait ainsi un climat favorable à l'innovation (Gianfaldoni, 2016) et dotait les districts d'une grande capacité d'adaptation en raison de leur réactivité face aux changements du marché (Pecqueur, Itçaina, 2012).

Est apparue ensuite le concept de cluster qui trouve encore aujourd'hui sa contemporanéité⁶⁶. Les clusters ressemblent aux districts mais dans une vision plus large, les échelles d'espaces pouvant être en effet très disparates (Pecqueur, Itçaina, 2012). C'est également à partir de cette forme d'organisation territoriale que d'autres acteurs vont venir s'ajouter aux acteurs purement économiques. Ainsi, il est courant de trouver, associés à la gouvernance ou en partenariat, sur ces formes de coopération, des acteurs institutionnels, des collectivités, des organismes de recherche ou encore de formation. Ainsi, la coopération n'est plus seulement horizontale (concurrents qui s'apportent mutuellement dans l'objectif de faire des économies d'échelle) mais verticale (échanges financiers, de compétences, de technologies) (Gianfaldoni, 2016).

Le Système Productif Local (SPL) est encore une autre forme de coopération à cheval entre les configurations du district et du cluster (Pecqueur, Itçaina, 2012). Il serait la version française des districts italiens. A la différence de son homologue italien, il n'est pas forcément caractérisé par la spécialisation dans un secteur d'activité. Il peut aussi regrouper des acteurs intervenant sur toute la chaîne de valeur, à la fois en amont avec des fournisseurs, de la R&D ou en aval, avec des acteurs de la distribution ou du transport (Gianfaldoni, 2016).

Les Pôles de compétitivité sont la dernière forme générique de coopération économique et la plus récente car ils datent de 2004. Comme les précédents formats, les pôles de compétitivité reposent sur des relations fortes entre les acteurs, une diversité de compétences pouvant être mutualisées ou échangées et une concentration d'organisations dans un domaine spécifique. Leur principale différence demeure dans la capacité des acteurs à valoriser des ressources

⁶⁶ Nous pouvons faire référence au Cluster de GIE-ESS, né en 2019, portant sur les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) en Auvergne-Rhône Alpes ainsi qu'au Cluster transfrontalier de la Grande Région né en 2018.

spécifiques à un territoire inscrites dans le “patrimoine cognitif du lieu”⁶⁷. Nous comprenons ainsi bien l’importance de la proximité institutionnelle sans laquelle il n’y aurait pas de conscience d’un patrimoine collectif.

Dans une analyse de l’ensemble des SLPI présentés ci-dessus, Gianfaldoni (2016) nous démontre l’existence de trois points communs : des liens durables et de solidarité, une concurrence loyale et une agglomération d’acteurs. Ces points communs constituent également la base d’une forme encore plus récente de coopération économique visant à développer l’économie sociale et solidaire : les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE).

Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique

Reconnus institutionnellement par la loi de 2014 relative à l’ESS⁶⁸, les PTCE sont définis comme “un regroupement, sur un territoire donné, d’initiatives, d’entreprises et de réseaux de l’économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable”⁶⁹. Portés par des organisations de l’ESS, les PTCE visent surtout à co-produire des solutions, avec une diversité d’acteurs, pour des territoires rencontrant des problématiques sociales et/ou économiques. Ils se distinguent ainsi des pôles de compétitivité dont la finalité est uniquement la croissance économique dont le territoire ne constitue qu’un tremplin (Matray, Poisat, 2013).

On recense plus de 150 PTCE en 2017⁷⁰ portant majoritairement sur trois filières : les éco-activités (recyclage, éco conception, énergies renouvelables...), les activités liées à l’emploi (insertion professionnelle, lutte contre le chômage) ou l’agriculture durable⁷¹. Plusieurs impacts découlent des PTCE : innovation sociale, visibilité accrue de l’ESS, développement d’une nouvelle filière, amélioration des solutions proposées⁷². Cependant, dans la réalité les PTCE ne sont pas tous égaux en matière d’impact sociétal en raison de divergences existant sur la conception de l’ESS dans la gouvernance et le secteur d’activité (Matray, Poisat, 2015). En

⁶⁷ Pecqueur, B. & Itçaina, X. (2012). « Economie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? ». *Revue internationale de l’économie sociale*, No. 325, 48–64

⁶⁸ Loi relative à l’ESS du 31 juillet 2014, Article 9

⁶⁹ <http://www.lelabo-ess.org/+-PTCE-+.html> Consulté le 15 juillet 2019

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Enquête d’analyse des PTCE, 2017, Le Labo de l’ESS

⁷² Ibid.

effet, sur les 4 types de PTCE que distinguent Matray et Poisat (2015), 3 reposent sur des principes tout ou partie capitalistes se rapprochant ainsi plutôt des pôles de compétitivité. Seul le 4ème type, dit “alternatif” s’approche le plus des principes de l’ESS au-delà du secteur d’activité : il y règne une gouvernance plus démocratique et une ouverture à la société civile. On reconnaît néanmoins que les PTCE ont la vertu de renforcer l’attractivité d’un territoire, de créer de nouvelles opportunités pour les acteurs de l’ESS, de générer des effets d’apprentissage et de créer de la synergie (Gianfaldoni, 2016).

Au-delà des PTCE, il existe plusieurs formes de coopérations liant des acteurs de l’ESS : avec des échelles plus petites (entre deux acteurs par exemple), avec les pouvoirs publics ou encore des réseaux d’acteurs exclusivement de l’ESS. Nous n’avons pas la prétention d’en faire un exposé exhaustif car ce sujet mériterait un travail à part entière. Nous avons néanmoins souhaité revenir sur les principales formes de coopération liée à l’organisation territoriale afin de mettre en relief leur rôle dans l’attractivité d’un territoire et souligner l’importance des trois types de proximité dans l’émergence de ce processus.

Ces trois spécificités territoriales constituent ainsi des leviers de développement indéniables pour l’économie sociale et solidaire au travers de situations socio-économiques favorables, du rôle des pouvoirs publics et de la coopération territoriale. Cependant, leur émergence dépend de la configuration des trois autres spécificités territoriales que nous avons identifiées comme étant des facteurs intrinsèques.

B/ ... qui demeure influencé par des facteurs d'implantation intrinsèques

1. Les réalités de la géographie et de la démographie dans le tissu socio-économique

Dans notre première partie, nous avons défini la matrice territoriale comme un ensemble de particularités sociales, économiques, politiques, culturelles et historiques permettant d'identifier les différences entre chaque territoire qui justifient de différences d'intensité de l'ESS. Cependant, la notion de matrice territoriale telle qu'elle est introduite (Itçaina, Palard, Segas, 2007) ne semble pas prendre en compte les particularités liées à la géographie d'un territoire. Pourtant, la géographie induit des réalités en termes de dynamisme économique (courant de la géographie économique) selon que les territoires soient isolés, urbains, péri-urbain, montagneux, ruraux etc... Selon nous, il existe également un lien patent entre la géographie et la démographie compte tenu du fait que la densité de population soit sujette aux milieux naturels et aux ressources d'un territoire. Nous allons donc démontrer l'importance de la géographie et de la démographie dans la matrice territoriale de l'ESS et notamment au travers des milieux ruraux.

ESS et espaces isolés et ruraux

Dans les territoires isolés, tels que les zones de montagnes ou les espaces ruraux, les populations bénéficient de moins de services à la fois publics (transport, infrastructures) et privés (commerces, industrie) en raison de questions de priorité ou de rentabilité trop faible. Ce désintérêt du privé et du public dans ces espaces peu denses a laissé des "poches" d'opportunités pour les structures de l'ESS afin de couvrir des besoins locaux non satisfaits. Dans notre partie sur la situation socio-économique du territoire, nous avons brièvement vu, au travers des travaux de Cécile Le Corroller (2019) sur la construction géographique contemporaine de l'ESS héritée du XIX^{ème} siècle, que parmi ses 4 typologies identifiées, seule l'approche par la pauvreté (économie de la résistance) n'avait pas survécu. Une autre de ses typologies, qui trouve encore sens aujourd'hui, est celle de l'économie de la nécessité⁷³. Selon l'auteure, l'implantation de l'ESS repose sur le cadre de vie, c'est à dire la présence d'établissements de services et de l'emploi. Son hypothèse est que plus les territoires manquent de services et donc

⁷³ Le Corroller, S (2019). « Géographie économique de l'économie sociale : une cartographie contemporaine des modèles du XIX^e siècle », *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 351, p. 81-100

d'emploi, plus l'ESS y est implantée. Afin de prouver cette hypothèse, son raisonnement repose sur une superposition de cartes. Pour cela, elle a réalisé 6 typologies de territoires allant de l'espace très peu dense avec un fort éloignement des établissements de services et d'emploi à la zone hyper urbaine. En comparant une carte de la première typologie (territoires les plus défavorisés) avec une carte montrant les départements avec les plus fort taux d'ESS rapportés à la population, elle a conclu que la comparaison était assez ostensible pour confirmer son hypothèse. Il est vrai que son hypothèse s'applique particulièrement aux zones montagneuses (Pyrénées, Alpes, Massif Central) et dans certaines zones telles que la Bourgogne. Cependant, ce modèle ne s'applique pas du tout à la Bretagne et aux Pays de la Loire alors que ces deux régions sont les premières de France en termes de taux d'emploi dans l'ESS. Pour la région Grand Est, qui comporte également des zones défavorisées et mais peu d'ESS selon la carte (annexe 1), ce constat semble être également réfuté. Nous pouvons donc conclure que si l'économie de la nécessité s'avère être une des formes de l'implantation de l'ESS, ce n'est pas sur ce schéma là que l'ESS s'implante dans les régions citées précédemment.

Néanmoins, le lien entre zones isolées et rurales et ESS est patent. C'est ce que corrobore une récente étude du projet TRESSONS⁷⁴ publiée en juin 2019. Le projet TRESSONS, lancé entre septembre 2018 par l'Avise⁷⁵ et le RTES⁷⁶ vise à analyser et renforcer l'impact de l'ESS sur les territoires ruraux. Ce projet s'articule selon 4 champs d'action : l'analyse de la place de l'ESS en milieu rural et ses conditions de pérennisation, la capitalisation d'initiatives et la formalisation de ressources pédagogiques, l'accompagnement d'acteurs pour créer des écosystèmes ruraux et la valorisation du projet global⁷⁷. L'étude réalisée nous permet de comprendre comment l'ESS s'implante en milieu rural et ainsi d'identifier ses conditions de développement.

Elle démontre tout d'abord les enjeux auxquels font faces les zones rurales. En effet, depuis 1950 on constate un exode rural important et un vieillissement de la population qui conduit à un solde naturel négatif, malgré une légère influence des néo-ruraux⁷⁸ dans la réappropriation de l'espace rural. L'étude base sa méthodologie selon une classification des territoires ruraux en 3 espaces : les communes avec très peu d'habitants où moins de 40% des actifs travaillent

⁷⁴ Territoires Ruraux et Économie Sociale et Solidaires, Outils et Nouvelles Synergies

⁷⁵ L'Avise est l'agence nationale d'ingénierie pour développer l'économie sociale et solidaire depuis 2002.

⁷⁶ Le Réseau de collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit des collectivités territoriales qui ont pour objectif de développer l'ESS sur leur territoire

⁷⁷ Etude Tressons, Juin 2019

⁷⁸ Les Néo-ruraux sont des citoyens qui quittent la ville pour s'installer en zone rurale.

dans une ville, celles où 40 à 70% des actifs y travaillent, et les communes avec un peu plus d'habitants mais toujours une faible densité et où moins de 40% des actifs travaillent dans une ville. Il y a ainsi en France métropolitaine 45,2% des communes qui font parties de zones rurales. On y dénombre 1 168 960 salariés dans l'ESS, soit 5% de l'emploi total en France. Ils sont répartis dans 22 510 établissements employeurs soit 9,4% de l'ensemble des établissements ruraux. L'étude fait ainsi ressortir que la présence de l'ESS est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain puisque l'ESS représente 13,8% de l'emploi total et 17,7% de l'emploi privé, contre respectivement 10,5% et 13,9% sur l'ensemble de la France. Si l'étude met en avant le caractère historique de l'ESS en milieu rural comme "fille de la nécessité" ce qui explique aussi sa présence, elle souligne aussi, en miroir avec l'étude de Cécile le Corroller (2019), le fait que l'ESS s'y est implantée en réponse à la désindustrialisation et au retrait des services publics.

Des spécificités de l'ESS en milieu rural

L'étude TRESSONS montre également que la ruralité exprime des besoins spécifiques, différents de ceux des zones urbaines, qui se traduisent dans un tissu de l'ESS particulièrement distinct de celui en ville. Il existe en effet des différences notables dans les statuts. La campagne serait plus propice au développement de coopératives (19,4% des statuts de l'ESS contre 12,3% au niveau national) notamment en raison de la prédominance d'activités productives et agricoles. Ainsi, en milieu rural, 42,9% des actifs sont des ouvriers. Les mutuelles sont également 4 fois moins présentes qu'au niveau national. De manière proportionnelle, les associations sont également moins nombreuses.

Si les statuts présentent de grandes disparités en milieu rural, les champs d'action sont également différents. En effet, la ruralité implique des enjeux démographiques autres qu'en milieu rural. Le vieillissement de la population, l'éloignement des services, le manque de transport ou encore la sédentarité font que l'action sociale y est particulièrement représentée (50% des emplois de l'ESS contre 40% au niveau national). On y retrouve notamment les associations d'aide à domicile affiliées à l'ADMR⁷⁹, la petite enfance, et de l'hébergement social et médicalisé pour personnes âgées. Ainsi, même s'il y a moins de fondations en milieu rural, 71% d'entre elles agissent dans le domaine de l'action sociale contre 52% au niveau national. Ce constat est valable également pour les mutuelles qui consacrent 30% de leur activité

⁷⁹ Principal réseau associatif de services à la personne présent partout en France.

dans ce champ contre 8,5% dans le reste de la France. Les faibles nombres de SCOP⁸⁰, SCIC⁸¹, CAE⁸² et entreprises agréées ESUS⁸³ démontrent que l'ESS en milieu rural est plutôt traditionnelle et n'épouse pas les tendances visibles dans le reste de la France. Néanmoins, l'ESS en milieu rural est particulièrement active dans les filières d'avenir telles que l'économie circulaire, la transition énergétique et les circuits courts⁸⁴, d'où l'importance d'identifier ses leviers d'implantation afin de la développer.

Au travers de l'analyse de l'ESS en milieu rural, où les espaces sont denses, éloignant les populations des infrastructures et des services, nous percevons ainsi bien l'importance de la proximité spatiale. Pourtant, malgré l'éloignement, et comme en témoignent ces différentes études, des formes de coopérations se créent et des solidarités émergent. Certaines d'entre elles s'inscrivent parfois dans la lignée de traditions et de culture héritées, profondément ancrées dans les esprits. C'est ce que nous allons tenter de rendre compte dans le point suivant.

2. Le territoire axiologique comme vecteur de mobilisation collective

Le territoire, une dimension axiologique et identitaire

Si nous devons retenir une des caractéristiques inhérentes à l'économie sociale et solidaire, c'est bien sa capacité à créer de l'action collective, au travers de différentes formes de regroupements (coopératives, mutuelles...), en vue de servir un objectif d'intérêt général. C'est pourquoi, afin de cerner les leviers et les freins territoriaux au développement de l'ESS sur un territoire, il est important de comprendre les prédispositions des acteurs à la coordination. Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti (2005) ouvrent la piste du "capital cognitif social". En effet, le territoire n'est pas seulement économique ou géographique, il est aussi cognitif et axiologique⁸⁵. Il serait ainsi caractérisé par des "symboles et des représentations sociales" (Pecqueur, Itçaina, 2012) que l'histoire a consolidé. La consolidation de ces représentations forme tout simplement la culture territoriale (qui peut être régionale, interdépartementale,

⁸⁰ Société coopérative et participative ou société coopérative ouvrière de production

⁸¹ Société coopérative d'intérêt collectif

⁸² Coopérative d'activité et d'emploi

⁸³ Entreprise solidaire d'utilité sociale

⁸⁴ Etude Tresson, Juin 2019

⁸⁵ Colletis, G., Gianfaldoni, P. & Richez-Battesti, N. (2005). Économie sociale et solidaire, territoires et proximité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (296), 8–25

etc...) et permet donc le développement d'un sentiment d'appartenance (Pecqueur, Itçaina, 2012).

Cet aspect de la culture territoriale est relatif à la proximité institutionnelle que nous avons défini comme un ensemble de principes et de valeurs communs trouvant adhésion auprès de groupes sociaux. Dans ce sens, selon Richez-Battesti (2008), la proximité institutionnelle revêt un caractère identitaire : les acteurs, partageant des valeurs et principes communs, hérités de représentations sociales, détiennent une identité collective. Itçaina (2010) insiste sur l'importance de la culture politique dans l'identité collective. Pour définir celle-ci, il relaye les propos suivants : «la culture politique est constituée de connaissances et de croyances permettant aux individus de donner sens à l'expérience routinière de leur rapport au pouvoir qui les gouverne et aux groupes qui leur servent de références identitaires » (Braud, 2004)⁸⁶. Elle serait ainsi un des facteurs du capital social territorial et surtout une caractéristique de l'ESS. En effet, les valeurs de l'ESS étant largement fondées sur des valeurs issues du politique, tel que nous l'avons démontré dans notre première partie.

L'identité régionale concerne la culture sous toutes ses formes (politique, langue, religion...) et comporte plusieurs dimensions. Elle est d'abord *cognitive* : elle rassemble un ensemble de connaissances communes des habitants sur leur région. Ensuite, elle comporte une dimension *affective*, c'est à dire, le degré d'attachement des habitants à leur région. Enfin, elle peut constituer une base à la mobilisation et à l'action collective par sa dimension *instrumentale* (Itçaina, 2010, Keating, Loughlin, Deschouwer, 2003). Ainsi, Itçaina admet qu'il existe «des marqueurs qui sont territorialement ancrés, dans lesquels les acteurs puisent pour construire leurs identités collectives et éventuellement tirer de ces appartenances des dispositions à coopérer spécifiques»⁸⁷. Parce qu'elle permet la mobilisation collective, la culture est donc un des facteurs du développement économique territorial⁸⁸, qui mène par exemple à des systèmes locaux productif et d'innovation (SLPI) tels que nous les avons vu précédemment avec les districts industriels italiens ou encore les PTCE. L'histoire d'un territoire dont va découler naturellement une culture collective produisant une identité régionale, est donc bien une des composantes de la matrice territoriale de l'économie sociale et solidaire.

⁸⁶ Itçaina X. (Dir.), 2010, La politique du lien; les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire, Presses Universitaire de Rennes.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Ibid.

Les matrices culturelles et historiques de l'ESS

En étudiant ainsi la matrice territoriale sous l'angle de la culture collective et de l'histoire, il est possible de déterminer les dynamiques de l'économie et solidaire sur un territoire. En effet, il existerait un "patrimoine collectif" (Itçaina, 2010) qui permettrait d'expliquer l'ancrage territorial des acteurs à partir de leur regroupement en groupes sociaux (Itçaina, 2010).

Ce patrimoine peut-être par exemple une mémoire d'un passé de la coopération qui peut se transformer en "un socle identitaire territorial propice"⁸⁹ au développement d'initiatives relevant de l'ESS. Cette mémoire n'est pas forcément consciente et connue de tous, dans ce sens elle n'est pas toujours une reproduction du passé (Pecqueur, Itçaina, 2012). Elle est plutôt un ensemble de facultés et de connaissances acquises par le passé, puis transmises au fil des générations, qui vont venir conditionner l'action des acteurs dans le présent (Pecqueur, Itçaina, 2012).

Ainsi, le mouvement ouvrier initié au XIX^{ème} puis reconduit suite à la désindustrialisation dans certains territoires où l'industrie était fortement implantée, serait l'une des principales composantes de la matrice territoriale de l'ESS dans certaines régions (Itçaina, 2010). Pour autant, ce n'est pas le seul facteur. Dans une étude portant sur les dynamiques de l'ESS en Pays Basques, Itçaina (2010) identifie ainsi que les initiatives du présent sont héritées de traditions coopératives et mutuellistes du passé. Ces traditions trouvent leur origine dans l'influence qu'a eu le christianisme social sur la région à une époque, et dans la capacité de mobilisation des acteurs motivée par un fort sentiment d'appartenance identitaire⁹⁰ que l'on reconnaît bien aux Pays Basques. Itçaina démontre également que le système industriel local spécialisé en Vendée s'explique par l'identité des acteurs de l'économie marquée une culture catholique et une culture politique alors très militante⁹¹.

Si la matrice culturelle et historique permet bien d'expliquer les dynamiques présentes et passées de l'ESS, elle peut également en expliquer les leviers et les freins de développement. Ainsi, Danièle Demoustier, à partir des travaux de la MiRe-DIES de 2003, parvient à démontrer que la culture artisanale et autogestionnaire à Besançon est encore aujourd'hui un moteur au

⁸⁹ Pecqueur, B. & Itçaina, X. (2012). « Economie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 325, 48-64

⁹⁰ Itçaina, X. (2010) « Les régimes territoriaux de l'économie sociale et solidaire : le cas du Pays Basque français », *Géographie, économie, société*, No. 12, p. 71-87.

⁹¹ Itçaina X. (Dir.), 2010, La politique du lien ; les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire, Presses Universitaire de Rennes.

développement de coopératives. Elle démontre à l'inverse, la culture paternaliste de la grande industrie textile à Mulhouse est un frein au développement de nouvelles initiatives⁹².

Pour autant, il convient de relativiser le rôle de la matrice culturelle et historique dans les dynamiques de l'ESS même si elle demeure une réalité. En effet, si l'on s'intéresse au taux d'emploi dans l'ESS dans la zone d'emploi de Mulhouse, on remarque que celui-ci était nettement supérieur à la moyenne nationale (13,5% contre 10,5%) en 2015⁹³. Il est également nettement supérieur si l'on regarde ses zones d'emploi voisines : 8,2% pour la zone d'emploi de Saint-Louis et 11% pour celle de Colmar⁹⁴. De plus, Itçaina nous rappelle que l'héritage culturel seul ne peut créer de l'action collective⁹⁵. Nous percevons ainsi à nouveau l'importance de la combinaison des trois proximités (géographique - institutionnelle - organisationnelle) que nous avons démontré précédemment au travers des dispositions des acteurs à coopérer.

Enfin, Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti (2005) nous apprennent que si l'ESS découle du patrimoine social, elle peut également contribuer à le renforcer. Les auteurs prennent ainsi l'exemple de la construction de confiance : l'appartenance à une communauté, en plus d'être entretenue par des relations interpersonnelles, est un facteur de confiance permettant l'émergence d'initiatives locales et collectives. Cependant, la confiance est également un facteur propre à l'économie sociale : l'absence d'enrichissement personnel et l'investissement bénévole dans les associations sont invoqués comme exemples par les auteurs⁹⁶. L'ESS va ainsi contribuer à produire de la confiance et donc de l'appartenance à une communauté. Requier-Desjardins (2009) généralise cette approche en affirmant qu'une identité territoriale peut se construire à partir de l'action de groupes d'acteurs qui patrimonialisent des ressources⁹⁷. Ainsi, la ressource n'est plus seulement sociale, elle peut être économique. C'est notamment le sujet de la ressource territoriale que nous allons maintenant approfondir.

⁹² Demoustier, D. (2006). 3. L'économie sociale et solidaire et le développement local. Dans : Jean-Noël Chopart éd., *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire* (pp. 115-132)

⁹³ INSEE CLAP 2015 - Issu de l'étude "l'économie sociale et solidaire en Grand Est" publiée en 2017 par l'OREF Alsace, l'OPEQ et LorPm.

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Itçaina X. (Dir.), 2010, *La politique du lien ; les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, Presses Universitaires de Rennes.

⁹⁶ Colletis, G., Gianfaldoni, P. & Richez-Battesti, N. (2005). Économie sociale et solidaire, territoires et proximité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (296), 8-25

⁹⁷ Requier-Desjardins, D. (2009). « Territoires – Identités – Patrimoine : une approche économique ? », *Développement durable et territoires* [En ligne] No. 12

3. *Les ressources territoriales pour réactiver la conscience de production*

Déconnexion économie-société

Il est d'un frein au développement de l'économie sociale et solidaire, mais également à la l'économie classique à taille humaine (commerces de proximité), une déconnexion grandissante entre économie et société (Pecqueur, Itçaina, 2012). Ces chercheurs distinguent deux causes à cette déconnexion. Il y a d'abord la déconnexion entre nos lieux de travail et de consommation. Dans la période fordiste, ces lieux étaient confondus : on vivait là où on travaillait, parfois même dans des villes ouvrières. Aujourd'hui, les trajets domicile-travail s'allongent jusqu'à la formation de territoires résidentiels (qui captent les revenus) et de territoires productifs (qui produisent les revenus)⁹⁸. La deuxième déconnexion qu'ils invoquent est celle de l'absence de connaissance sur ce que l'on consomme. La distance entre le lieu de production d'un produit et sa consommation effective est si loin que cela conduit à une "dématérialisation du processus de production" (Pecqueur, Itçaina, 2012) déposant une population de sa production.

Les auteurs s'interrogent ainsi sur comment les populations peuvent-elles reprendre le contrôle de leur production. Ils apportent la réponse par la notion de spécificité rendue possible par la valorisation d'une ressource territoriale. Une ressource territoriale est la concrétisation d'une ressource spécifique ayant "un processus de production et une origine géographique" (Pecqueur, Itçaina, 2012) destinée à devenir une source de création de richesse.

La déconnexion économie-société engendre des tensions telle que l'appauvrissement de territoires au détriment de certains qui captent toute la richesse, l'enrichissement de grandes multinationales laissant les producteurs locaux laissés pour compte ou encore une déconnexion entre l'homme et la nature conduisant à l'acceptation (in?)consciente et collective d'externalités négatives. L'économie sociale et solidaire peut apparaître comme une réponse pertinente et efficace à ces tensions. En effet, toujours selon Pecqueur et Itçaina, les OESS contribuent "à la viabilité du territoire [...] et au développement de trajectoires originales"⁹⁹.

⁹⁸ Pecqueur, B. & Itçaina, X. (2012). « Economie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 325, 48-64

⁹⁹ Ibid.

(Re)valorisation des ressources territoriales locales

Dans une réflexion sur les conditions d'émergence et de l'ancrage territorial des OESS, Tremblay (2010) démontre que la valorisation d'un produit ou d'un savoir-faire local serait un levier au développement de structures de l'ESS. Au travers d'analyses de structures de l'ESS dans la région Québécoise de Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'auteure identifie que la présence de savoir-faire locaux a conduit à l'implantation de structures de l'économie sociale et solidaire même si ce facteur n'en est pas la condition *sine qua non* à la présence d'ESS. En effet, les savoir-faire locaux véhiculent des valeurs telles que la proximité, l'authenticité et l'économie locale, dont les OESS se saisissent car elles se retrouvent également dans ces valeurs. L'auteure nous apporte des précisions quant à la notion de ressources territoriales. Celles-ci, et comme dans la majorité des cas, peuvent être anciennes, toujours actives ou en voie de perte. C'est ainsi que la ressource lainière a été réactivée en Pays de Saugues en Auvergne et à la Routhouille en Provence (Grison, Rieutort, 2017). La réactivation de ce patrimoine local presque perdu s'est faite grâce à la mise en réseau d'acteurs diversifiés où il est reconnu que les acteurs de l'ESS ont joué un rôle prépondérant¹⁰⁰. Pour autant, il peut s'agir de ressources nouvelles comme la création de nouvelles filières agricoles, de ressources nouvelles inspirées de ressources locales comme la fabrication de produits de terroirs à partir d'une spécialisation dans l'élevage, ou encore de ressources importées et appliquées sur un territoire comme les énergies renouvelables¹⁰¹.

Ce sont notamment les sociétés coopératives qui jouent un rôle dans la "(re)territorialisation des activités productives"¹⁰². En effet, elles permettent la mobilisation autour de ressources territoriales qui se traduisent bien souvent en coopération (Hirczak, Maisonnasse, Petrella, Richez-Battesti, 2019). Il y a ainsi des coopérations plutôt classiques, par exemple les SCOP, nous pouvons notamment citer l'exemple de la SCOP Ardelaine. Celle-ci se définit elle-même sur son site internet comme un acteur permettant la valorisation des ressources de son territoire

¹⁰⁰ Grison, J.B. & Rieutort, L. (2017). "La laine entre ressource territoriale et enjeux de gouvernance : du Pays de Saugues à la Provence". CERAMAC. Valorisation des savoir-faire productifs et stratégies de développement territorial : patrimoine, mise en tourisme et innovation sociale, *Presses Universitaires Blaise Pascal*, p.131-150

¹⁰¹ Tremblay, S (2010). *Les conditions d'émergence et l'ancrage territorial des entreprises d'économie sociale au Saguenay-Lac-Saint-Jean : recherche postdoctorale*. Chicoutimi : Groupe de recherche et d'intervention régionales.

¹⁰² Maud Hirczak, Julien Maisonnasse, Francesca Petrella, Nadine Richez-Battesti. *Coopératives et stratégies de mobilisation de ressources territoriales : vers une (re)territorialisation durable des activités économiques ? : L'exemple de deux coopératives en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Sud)*. 56ème colloque ASRDLF/12ème colloque ARSR, ASRDLF/ARSR, Jul 2019, Iasi, Roumanie.

(l'Ardèche) et notamment des activités de la transformation de laine depuis 1982¹⁰³ autour desquelles elle a réussi à créer tout un écosystème diversifié allant d'un musée de la laine à l'organisation d'ateliers de formation. Il peut également s'agir de formes de coopération plus complexes telles que les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) que nous avons évoqués précédemment. En effet, un des enjeux des PTCE est de revitaliser un territoire en s'appuyant sur des ressources spécifiques (la culture, le recyclage, etc...) (Matray, 2016). Matray nous indique également que c'est la coordination entre les acteurs au travers de la valorisation d'une ou plusieurs ressources territoriales communes qui permet de créer de la valeur économique¹⁰⁴. En ce sens, les organisations de l'économie sociale et solidaire sont des acteurs de premier plan dans la revalorisation d'une ressource territoriale économique et donc des acteurs du développement local (Demoustier, 2006).

¹⁰³ <https://www.ardelaine.fr/>

¹⁰⁴Matray, M (2016). *Le cluster social T.E.T.R.I.S. Co-construction locale et institutionnelle. CIST2016 - En quête de territoire(s) ?*, Collège international des sciences du territoire (CIST), Grenoble, France. pp.315-319

Au travers de cette deuxième partie, volontiers sémantisée, nous avons étudié l'état de la littérature sur les spécificités territoriales qui permettent de faire émerger des dynamiques de l'économie sociale et solidaire sur un espace donné. Ces spécificités, lorsqu'elles sont favorables au développement de l'ESS, deviennent ainsi des facteurs d'implantation propices. Nous avons fait le choix de séparer ces facteurs en deux ensembles afin de démontrer que les spécificités territoriales pouvaient être de deux ordres. Nous avons ainsi identifié des facteurs qui sont tangibles, évoluant dans un temps souvent court (0-10 ans) et pouvant être facilement, mais non sans complexité, influencé par des acteurs. Parmi ces facteurs que nous avons appelés extrinsèques nous avons recensé la situation socio-économique d'un territoire, la reconnaissance de l'ESS par les pouvoirs publics et la capacité des acteurs à coopérer. Nous avons pu remarquer qu'il existait des situations socio-économiques plus "propices" à l'implantation de l'ESS telle que la présence d'inégalités sur un territoire et que l'ESS s'implantait désormais dans une logique de régulation, c'est à dire, qu'elle vise à produire de l'intérêt général et contribue ainsi à définir les trajectoires de développement économique d'un territoire. Après avoir retracé la longue histoire entre l'ESS et les pouvoirs publics et démontrer l'importance de la reconnaissance étatique dans le processus de développement et d'implantation de l'ESS, nous avons démontré l'influence de la proximité institutionnelle dans la définition des politiques publiques. Puis, au travers des différentes formes de coopérations territoriales dont le PTCE en est le dernier avatar, nous avons insisté sur l'importance de la combinaison des trois proximités dans le processus de coordination des acteurs.

Ensuite, nous nous sommes concentrés sur les facteurs intrinsèques, qui à notre sens signifient qu'ils sont intangibles, qu'ils évoluent sur un temps plutôt long (>10 ans) et dont il est soit impossible soit extrêmement compliqué d'avoir une influence dessus. Nous avons donc bien-sûr évoqué la proximité spatiale, mais aussi plus largement la géographie qui entraîne des réalités au travers de la démographie et notamment en milieu rural où l'ESS semble s'y développer naturellement. Nous avons ensuite démontré l'influence du passé et de la culture dans l'identité collective présente et fait ressortir des prédispositions à la coopération en identifiant les principales matrices historiques. Enfin, nous avons terminé cette partie par les ressources territoriales qui constituent une opportunité dont les OESS savent se saisir pour revitaliser un territoire.

En étudiant ces facteurs, nous voyons bien dans quelle mesure ils peuvent potentiellement être favorables ou défavorables au développement de l'ESS sur un territoire. Cependant, tous sont

quasiment interdépendants les uns des autres et lorsque l'on étudie un territoire, il est nécessaire de comprendre quels sont les facteurs qui ont le plus d'influence afin d'identifier sur quels leviers s'appuyer pour espérer y développer l'ESS sur un plan donné.

Nous allons donc désormais nous intéresser à la région Grand Est. Après en avoir esquissé une brève présentation, nous nous attèlerons à l'identification des leviers et des freins territoriaux au développement de l'ESS sur trois départements bien différents, afin de dégager les régimes territoriaux et proposer quelques pistes de développement de l'économie sociale et solidaire sur cette région.

Partie 3 : L'ESS dans la région Grand Est : analyse de la construction territoriale locale dans 3 départements

A/ Etude de cas : constats et méthodologie

1. L'ESS et ses particularités en Grand Est

La région Grand Est est née du regroupement des 3 anciennes régions administratives : la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace et compte ainsi pas moins de 10 départements.

Caractéristiques socio-économiques en Grand Est

Ces trois anciennes régions sont très différentes les unes des autres ce qui fait de la région Grand Est une région très inégale. Elle est la 6ème plus peuplée de France métropolitaine avec plus de 5 500 000 habitants en 2012, mais elle présente de fortes disparités dans la densité de sa population¹⁰⁵. Ainsi, la population est plus dense et urbaine à l'Ouest avec des densités plus forte que la moyenne nationale en Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle et Meurthe-et-Moselle. A l'Est, la population est plus rurale et donc moins dense notamment en Meuse (ex-Lorraine) et en Haute-Marne (ex-Champagne-Ardenne). Cet Est rural est néanmoins caractérisé par des grands pôles urbains avec plus de densité notamment dans les Ardennes (ex-Champagne-Ardenne) avec Charleville-Mézières, dans l'Aube (ex-Champagne-Ardenne) avec la ville de Troyes ou encore dans les Vosges (ex-Lorraine) et la ville d'Epinal¹⁰⁶. Cependant ces espaces urbains restent très localisés et le reste de leur département est plutôt caractérisé par de grands espaces agricoles. Les disparités de niveau de vie sont également très marquées. Si l'ensemble de la région se situe plutôt dans le niveau de vie médian français, 4000 euros séparent le niveau de vie médian dans les Ardennes de celui du Haut-Rhin¹⁰⁷, plus riche. La démographie est également inégale. On constate un fort vieillissement de la population dans les départements ruraux et une population plus jeune dans les zones universitaires (Nancy, Reims, Strasbourg).

C'est aussi une région transfrontalière puisque les deux départements de l'Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin) sont concomitants avec l'Allemagne. C'est également le cas pour la Moselle (ex-

¹⁰⁵ Contexte socio-économique, Insee Dossier Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n° 1 - Septembre 2016

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ Ibid.

Lorraine) qui partage ses frontières avec l'Allemagne et le Luxembourg. La Meurthe-et-Moselle (ex-Lorraine) rejoint aussi par le Nord du département deux pays : le Luxembourg et la Belgique. Deux autres départements partagent leur frontière avec la Belgique : la Meuse (ex-Lorraine) et les Ardennes (ex-Champagne-Ardenne) (Annexe 2). Enfin, le Haut-Rhin partage également sa frontière avec la Suisse. Ces multiples zones transfrontalières font de la région Grand Est la région la plus tournée vers l'Europe. Cet aspect multinational induit des particularités culturelles. L'Alsace-Moselle est d'ailleurs soumise à un droit local depuis 1919 qui se substitue au droit général français dans plusieurs domaines comme celui de la Caisse d'assurance maladie.

L'économie est bien plus rurale dans l'Ouest de la région (forte présence d'ouvriers et d'agriculteurs), et plus tertiaire dans l'Est¹⁰⁸. Si l'industrie est toujours un secteur d'activité dynamique, la région a été fortement marquée par la désindustrialisation.

L'économie sociale et solidaire en Grand Est

En 2015, l'économie sociale et solidaire représentait 13,8% des emplois privés en Grand Est, soit dans la moyenne nationale qui se situe à 13,9%. La région Lorraine est la plus dynamique avec 14,8% des emplois privés, suivie de la région Champagne-Ardenne (13,5%) et de l'Alsace (12,9%)¹⁰⁹. Il y a de fortes disparités dans les taux d'emploi au niveau des zones d'emploi. Ainsi la zone d'emploi la plus dynamique dans l'ESS est celle de Longwy (Meurthe-et-Moselle) avec 19,2% et la moins dynamique est celle de Wissembourg (Bas-Rhin) avec un taux de 5,3%¹¹⁰.

Globalement, la région Grand Est présente des taux d'emploi supérieurs à la moyenne nationale dans les fondations et les coopératives et inférieurs dans les associations et les mutuelles¹¹¹. La présence de coopératives peut s'expliquer notamment en raison de la dominance de zones agricoles dans certains départements. Les salariés dans les fondations sont presque autant nombreux que les salariés dans les mutuelles, alors qu'au niveau national, les salariés dans les mutuelles représentent le double que ceux dans les fondations. Cependant, ces chiffres, quand on les analyse au niveau des anciennes régions, présentent de grandes disparités et laissent déjà

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Recherches & Solidarités, L'économie sociale en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, 2015

¹¹⁰ L'économie sociale et solidaire en Grand Est publiée en 2017 par l'OREF Alsace, l'OPEQ et LorPm.

¹¹¹ Recherches & Solidarités, L'économie sociale en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, 2015

présumer des différences régionales dans le tissu de l'ESS qui font du Grand Est un territoire d'étude intéressant.

L'ESS en Lorraine est marquée par un fort dynamisme du secteur associatif : il représente 12,3% des emplois privés quand la moyenne nationale est de 9,7%¹¹². Selon l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2017, la Lorraine est un territoire avec un fort tissu associatif et un faible tissu coopératif/mutualiste. Ce constat est surtout valable pour les deux départements les plus urbains de la Lorraine : la Meurthe-et-Moselle et la Moselle.

En Champagne-Ardenne, toujours selon l'Atlas, le tissu de l'ESS est à l'inverse de la Lorraine, marqué par une forte présence de coopératives et de mutuelles et une faible présence d'associations, notamment dans les départements dépendants de l'agriculture et de la viticulture comme la Marne.

Enfin, l'Alsace est d'autant plus particulière qu'elle est une des régions françaises avec une des plus grandes diversités dans les statuts de l'ESS. En effet, c'est la première région de province à compter autant de fondations (à la fois en nombre d'établissements et en nombre de salariés) et la deuxième après l'Ile-de-France. 54% des effectifs des fondations travaillent dans le secteur des activités hospitalières contre 33% au niveau national¹¹³. L'Alsace est également une région à forte dominance coopérative alors que son économie est moins tournée vers l'agriculture que les autres régions qui composent le Grand Est. Cette région a été pionnière dans la création de coopératives de consommation avec notamment Coop Alsace fondée en 1902 à Strasbourg et qui concentrait la moitié des emplois dans les coopératives mais qui, faute de dynamisme et difficultés financières, a été liquidée en 2015¹¹⁴. Une autre particularité est que son économie sociale et solidaire est plus ancrée dans les territoires urbains que ruraux. Les associations, bien que moins présentes qu'en Lorraine en raison notamment d'une plus grande diversité dans les statuts, sont aussi très actives, notamment dans certains secteurs de l'action sociale normalement gérés par l'Etat. C'est en partie dû au fait que l'Alsace bénéficie d'un régime particulier pour les associations, plus avantageux, ce qui permet au secteur associatif alsacien d'avoir un poids significatif dans les services d'intérêt général¹¹⁵. L'Alsace est également un

¹¹² Ibid.

¹¹³ L'économie sociale : une présence ancienne en Alsace et toujours dynamique, OREF Alsace et INSEE Alsace, juin 2013

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ Ibid.

territoire de gouvernance territoriale forte allant de l'échelle très locale et à l'échelle européenne ainsi qu'un territoire d'innovation sociale.

Les politiques publiques de l'ESS en région Grand Est

L'économie sociale et solidaire est pleinement intégrée dans les politiques publiques régionales notamment au travers de son inscription dans différentes orientations du SRDEII¹¹⁶ où une fiche action spécifique lui est dédiée. Cette fiche action intitulée "coopérer pour innover" affiche bien les directions souhaitées par la région pour développer l'ESS¹¹⁷. En effet, la région souhaite accompagner des projets innovants tels que les CAE, les SCOP/SCIC, l'innovation sociale (Grand Est emploi associatif, Fabriques à Projets d'Utilité Sociale, ...) tout en soutenant des réseaux de co-construction. La région porte des ambitions fortes, elle souhaite notamment devenir une région pionnière de l'ESS en s'appuyant sur ces traditions humanistes et d'innovation sociale¹¹⁸. Sur le plan opérationnel, la région Grand Est porte également de nombreux dispositifs tels que des Appels à Manifestation d'Intérêt Initiatives territoriales, des bourses d'émergence SCOP/SCIC, des aides aux entreprises d'utilité sociale, au soutien de projet d'énergie renouvelable¹¹⁹. Elle porte ainsi pas moins de 13 dispositifs et fait partie des régions les plus engagées dans le soutien à l'emploi ou au développement dans l'ESS.

2. Réflexion méthodologique : 3 départements d'analyse

Afin de réaliser notre étude de cas, nous avons fait le choix de nous concentrer sur uniquement trois départements. Tant les disparités en termes d'ESS sont fortes d'un espace géographique à un autre, une étude de l'ensemble de la région Grand Est nous a semblé être une ambition bien trop grande au regard du temps qui nous était imparti. Il a donc fallu faire un choix d'abord sur l'échelle géographique de nos territoires d'analyse. Comme expliqué dans la première partie de notre travail, l'échelle de la zone d'emploi est généralement utilisée pour analyser les spécificités de l'ESS. Néanmoins, nous avons écarté l'approche par la zone d'emploi pour deux raisons : la première c'est que si la zone d'emploi est particulièrement adaptée pour croiser des données socio-économiques telles que les secteurs d'activité, elle n'est pas adaptée pour analyser des données culturelles qui ont généralement des échelles plus grandes. La seconde

¹¹⁶ Schéma Régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation

¹¹⁷ Interview de Catherine Zuber, Conseillère régionale déléguée à l'ESS, 2017, disponible sur le site de l'Avise : <https://www.avise.org/actualites/catherine-zuber-conseillere-regionale-deleguee-a-less-0>

¹¹⁸ <https://www.avise.org/ess-en-region/region-grand-est> consulté le 30 juillet 2019

¹¹⁹ Ibid.

raison est celle du découpage administratif et des politiques publiques dont nous avons reconnu qu'elles présentaient un fort potentiel de levier au développement de l'ESS, ainsi la zone d'emploi ne permet pas de rendre compte des spécificités politiques et bien souvent, les instances représentatives de l'ESS (URSCOP, CRESS) disposent elles-aussi d'un regard plus large. Ainsi, l'échelle départementale nous a semblé être un bon angle d'analyse, bien qu'à l'intérieur d'un département il peut y avoir de fortes disparités dont nous essayerons de rendre compte tout en nous accordant la liberté de généraliser nos observations à cette échelle.

Enfin, il y a fallu arbitrer nos départements d'analyse. Comme les anciennes régions Alsacienne, Lorraine et Champenoise présentent des caractéristiques régionales qui leurs sont propres dans la composition de leur tissu de l'économie sociale et solidaire, nous avons jugé pertinent de choisir un département dans chaque ancienne région. Cette décision nous a permis d'avoir des départements avec des spécificités territoriales bien différentes tant sur les plans socio-économiques que dans le tissu de l'ESS et nous a permis ainsi d'étudier trois régimes territoriaux à part entière. Notre analyse, nous le verrons plus loin, rend également compte de la diversité des formes d'implantation de l'ESS sur les territoires.

Une première analyse statistique¹²⁰ nous a permis de déterminer sur quels départements notre analyse allait porter. Nous avons donc choisi la Meurthe-et-Moselle (ex-Lorraine), la Haute-Marne (ex-Champagne-Ardenne) et le Bas-Rhin (ex-Alsace). Aussi, dans un souci de précision et d'exhaustivité dans nos recherches, nous nous sommes arrêtés sur l'analyse d'une particularité de l'ESS ou d'un secteur (exemple : les associations) dans chacun de nos départements d'analyse. Cette approche nous a permis d'être plus spécifique dans l'analyse de la construction territoriale de l'ESS.

Nous venons de voir que la Lorraine a la particularité d'avoir une dynamique associative plus forte par rapport aux autres régions françaises. Nous avons choisi la Meurthe-et-Moselle car c'est le département de Lorraine où les associations présentent les plus forts taux d'emploi dans l'ESS tous secteurs confondus. En effet, les associations représentent dans ce département 84% des emplois de l'ESS, presque 9 points de plus que la moyenne nationale hors Ile-de-France et 0,5 point de plus que l'ensemble de la Lorraine¹²¹. A partir de ce constat du dynamisme

¹²⁰ Nous avons utilisé de nombreuses sources pour analyser les données de l'ESS par territoire. En voici quelques-unes : INSEE CLAP, dossiers régionaux de l'INSEE, publications Recherches & Solidarités, diagnostic territorial Lorraine Mouvement Associatif, études de l'OREF Alsace

¹²¹ Diagnostic territorial Lorraine Mouvement Associatif 2015

associatif en Meurthe-et-Moselle, nous avons cherché à comprendre quels étaient les leviers à ce dynamisme et s'il existait de potentiels freins.

Nous avons vu également que la Champagne-Ardenne était plutôt un territoire à dominante coopérative et avec moins d'associations. Dans nos recherches, nous avons constaté que le département de la Haute-Marne présentait deux caractéristiques différentes par rapport au reste de cette région : d'une part le taux de coopératives y est nettement moins élevé et d'autre part, l'économie sociale et solidaire dans son ensemble est beaucoup moins présente dans ce département. En effet, la Haute-Marne présente un taux d'emploi dans l'ESS de seulement 9%¹²² contrairement à la moyenne régionale qui est de 13,5%. Ainsi, nous avons cherché à comprendre en quoi ce département présentait de telles disparités et quels étaient les freins territoriaux au développement de l'ESS puisqu'un tel taux nous a laissé présager de l'existence de difficultés.

Enfin, nous avons vu que l'Alsace était un territoire de gouvernance territoriale à plusieurs échelles, que l'ESS y était très diversifié, que les fondations étaient fortement ancrées et que l'ESS était plutôt présente en zone urbaine. Nous avons donc choisi d'étudier le département du Bas-Rhin afin de nous intéresser plus particulièrement à l'Eurométropole de Strasbourg, chef-lieu de la région Grand Est où l'on retrouve la présence de tous ces constats. De plus, il existe à Strasbourg une instance unique en France : un conseil de l'économie sociale et solidaire. Nous avons donc cherché à comprendre pourquoi ce territoire avait une gouvernance territoriale plus marquée que sur d'autres et d'où provenait cette diversité de l'ESS.

Une fois nos territoires d'étude choisis, nous avons déterminé notre méthodologie afin d'analyser les régimes territoriaux. Nous avons fait le choix de recueillir nos données d'analyse par une étude qualitative. En effet, cette approche privilégiée en cas d'étude exploratoire comme tel était le cas pour nous, nous a permis de comprendre un ou plusieurs phénomènes sur lequel nous avons émis des hypothèses. L'approche quantitative n'était pas pertinente ici car nous ne pouvions pas quantifier une politique publique par exemple ou un ressenti. Nous avons réalisé 4 entretiens semi-directifs avec des grilles de questionnaire utilisant la même trame mais avec quelques questions spécifiques aux professionnels interrogés ou aux particularités de nos territoires d'analyse.

¹²² INSEE CLAP 2014

3. Les acteurs interrogés

Nous avons réalisé nos entretiens semi-directifs sur la période allant du 15 au 27 juillet 2019.

Nous avons fait le choix de contacter un professionnel par département de notre étude de cas, en essayant de retenir l'attention d'un contact jugé comme le plus pertinent sur notre angle d'analyse.

Ainsi, afin d'observer les conditions de succès du secteur associatif en Meurthe-et-Moselle, nous avons contacté la Directrice de Lorraine Mouvement Associatif, Céline Marchand. Lorraine Mouvement Associatif est la représentation régionale du Mouvement Associatif national. Cette association a pour vocation de développer, structurer, représenter et accompagner la vie associative, ce qui en fait un acteur de premier plan dans la connaissance du tissu associatif Meurthe-et-Mosellan. Cet entretien s'étant réalisé sur des bases plutôt informelles n'a pas eu être complet. En revanche, Céline Marchand nous a mis en contact avec Pierre Charles, un militant de longue date dans le secteur associatif qui a occupé et occupe toujours de nombreuses fonctions dont en voici un aperçu : ex-Président de Lorraine Mouvement Associatif, ex-président régional des Foyers Ruraux, ex-président du Groupement Régional de la Coopération de la Mutualité et des Associations (ex-CRESS), Président actuel de l'UNAT, membre conseiller au sein du CESER. De par ses multiples expériences bénévoles depuis les années 70 jusqu'à aujourd'hui, Pierre Charles, nous a été d'un témoignage précieux et complet sur le tissu associatif Meurthe-et-Mosellan et parfois Lorrain, tant sur l'histoire, sur les relations avec les pouvoirs publics que sur la vitalité de la vie associative.

Pour le département de la Haute-Marne, nous avons eu l'opportunité d'interroger le Directeur de la CRESS Grand Est, Djamel Didi. Monsieur Didi fut un interlocuteur privilégié pour parler des faiblesses de l'ESS en Haute-Marne car il connaît bien ce territoire. En effet, avant la fusion des régions et avant de devenir Directeur de la CRESS Grand Est, Monsieur Didi était le Directeur de la CRESS Champagne-Ardenne. Sa vision stratégique de l'ESS en Grand Est et sa vision fine du territoire de la Haute-Marne, nous ont permis d'éclairer nos hypothèses sur ce département.

Enfin, pour le territoire du Bas-Rhin et notamment de l'Eurométropole de Strasbourg nous avons interrogé deux professionnels travaillant à la CRESS Grand Est, antenne de Strasbourg. Nous avons ainsi pu recueillir le témoignage de Damien Lang, chargé de mission du Fond Social Européen (FSE) et Camille de Villers, chargée de mission Dispositif Local

d'Accompagnement (DLA) Régional. Leurs points de vue sont venus alimenter à la fois des questions sur l'ESS et la CRESS Grand Est à l'échelle régionale mais également articuler les échelles locales avec le DLA et européennes avec le FSE, une particularité propre à ce département. Nous aurions également souhaité recueillir le témoignage d'une personne travaillant au sein de Start-Up-de-Territoire, dans l'objectif de rendre compte des dynamiques d'innovations sociales sur ce territoire, néanmoins, malgré nos efforts, nous n'avons pas pu obtenir de témoignage...

B/ Les régimes territoriaux de l'ESS sur 3 départements en Grand Est : leurs leviers et leurs freins au développement de l'ESS

En nous appuyant sur notre recherche théorique des spécificités territoriales pouvant influencer la présence d'OESS, nos entretiens avec des spécialistes dans un ou plusieurs secteurs de l'ESS et des recherches documentaires complémentaires sur les spécificités locales de nos départements d'étude, nous avons pu établir les régimes territoriaux de l'ESS de ces 3 départements. Les régimes territoriaux permettent d'analyser les constructions territoriales de l'ESS (Itçaina, 2010). Ils supposent d'avoir repéré des dynamiques territoriales relativement homogènes et ainsi d'observer leur évolution, depuis l'analyse de leur passé, à leur construction présente (Itçaina, 2010). Nous allons donc étudier les socles identitaires, culturels, historiques, sociaux, économiques, politiques et géographiques qui forment la matrice territoriale d'un territoire et qui sont à la base d'un environnement propice ou non au développement de l'ESS (Itçaina, 2010). Cette analyse nous permettra ainsi de dégager les leviers et les freins majeurs (s'ils existent) à l'émergence de structures de l'ESS.

1. La Meurthe-et-Moselle, un dynamisme associatif comme résultat d'une institutionnalisation précurseur

Pour rappel, nous nous sommes intéressés au département de la Meurthe-et-Moselle en raison de son fort dynamisme associatif apparent : le taux d'emploi du secteur associatif dans l'ESS est de 9 points de plus qu'au niveau national et depuis 2006 sa dynamique de création d'association est toujours supérieure à la moyenne nationale, elle croît même en période de repli national¹²³. Si ce dynamisme associatif est un constat que l'on peut attribuer à la Lorraine, il est encore plus marqué en Meurthe-et-Moselle. Nous avons donc cherché à comprendre comment et pourquoi s'était construite la dynamique associative du département et quels étaient donc ses leviers.

L'influence du passé industriel sur la matrice territoriale

Tout d'abord, dans une analyse des régimes territoriaux du Pays Basques, Xabier Itçaina démontre l'importance de l'étude des cultures politiques pour expliquer les genèses historiques des dynamiques de l'ESS (Itçaina, 2010). En Meurthe-et-Moselle, il semblerait que le passé

¹²³ L'essentiel de la vie associative de la Meurthe-et-Moselle, Novembre 2018, Recherches & Solidarités

industriel sidérurgique ait joué un rôle déterminant. En effet, en Meurthe-et-Moselle mais aussi en Lorraine, l'économie a longtemps reposé sur des ressources minières (calcaire, fer...) si bien que ce territoire était renommé pour son industrie sidérurgique¹²⁴. Ce territoire a subi de plein fouet l'essoufflement de l'industrialisation, les besoins en ressources n'étant plus au plus haut, les prix ont chuté et les prouesses techniques sont venues rendre caduc le savoir-faire lorrain. Ainsi, dans les années 60 a débuté la "crise de la sidérurgie dans le bassin lorrain" causant de nombreuses catastrophes sociales et économiques : fermetures d'usines, chômage élevé, traumatisme chez les ouvriers, villes déprimées. Ce passé industriel dramatique a donné naissance à un mouvement ouvrier fort dont nous avons démontré l'influence en première partie des mouvements sociaux et notamment l'emblématique mouvement ouvrier dans les prémices de l'économie sociale et solidaire. Il y a ainsi en Meurthe-et-Moselle "*un terreau ouvrier d'après-guerre*" (Pierre Charles) pouvant expliquer la genèse de l'ESS dans ce département. Cependant le mouvement ouvrier n'est pas le seul agrégat de la culture politique Meurthe-et-Mosellane. En effet, on remarque dans le tissu associatif, une prédominance des secteurs du sanitaire et social¹²⁵ et notamment de l'hébergement médicalisé¹²⁶ liée à l'influence du catholicisme et notamment des communautés religieuses qui se regroupaient sous forme associative pour servir l'intérêt général. Si la gestion par les communautés religieuses est aujourd'hui moindre, elle a laissé des traces dans la structure de ce secteur où de nombreux EHPAD par exemple sont gérés par des associations. De plus, le département, comme l'ensemble des régions Alsace Lorraine, a été fortement marqué par les grandes guerres (14-18 ; 39-45). Il y a eu ainsi une influence des guerres dans le dynamique associatif puisque "*la résistance a souhaité soutenir le secteur associatif populaire, la culture, c'est un peu dans cette dynamique là que les grands mouvements se sont créés et continuent d'être présents*" (Pierre Charles) laissant "*une forme de militantisme qui reste très imprégnée dans le département*" (Pierre Charles). La Meurthe-et-Moselle est donc une terre de "*tradition de solidarité*" (Pierre Charles) avec des "*espaces de solidarités importants*" (Pierre Charles). Ce patrimoine cognitif de la solidarité a traversé les époques et a laissé "*une aptitude des citoyens à créer ensemble pour leurs loisirs*" (Pierre Charles). Selon la typologie des territoires de l'ESS proposée par l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire publiée par le CNCRES, il n'y aucun doute que la Meurthe-et-Moselle fait partie de la typologie 3 : « territoire de solidarité sociale associative ». En effet, cette typologie concerne les territoires où la solidarité s'inscrit dans la

¹²⁴ Diagnostic territorial DLA Meurthe-et-Moselle 2015, Lorraine Mouvement Associatif

¹²⁵ L'essentiel de la vie associative de la Meurthe-et-Moselle, Novembre 2018, Recherches & Solidarités

¹²⁶ Ibid.

tradition cristallisant un rôle majeur des associations dans les secteurs de l'action sociale, de l'action culturelle et des services de proximité, souvent en réponse à des territoires déprimés par la crise industrielle¹²⁷, comme tel est le cas pour notre département d'étude.

La Meurthe-et-Moselle est également un territoire avec un faible nombre de coopératives et pour cause, il semblerait qu'il y ait une faible culture de la coopération. En effet, le département dispose d'une ressource territoriale particulièrement exploitée : la culture de la Mirabelle, produit qualifié de terroir puisque la Lorraine produit 80% de la production mondiale. Précédemment, nous avons démontré le lien potentiel entre ressources territoriales et coopération. Cependant, la ressource de la mirabelle n'est pas gérée collectivement : on recense 250 agriculteurs producteurs et seulement 3 coopératives fruitières dont une seule en Meurthe-et-Moselle¹²⁸.

Ce département se distingue ainsi par une trajectoire originale de dynamisme associatif dont il serait intéressant d'en étudier les leviers au-delà du patrimoine cognitif de la solidarité, puisque la proximité institutionnelle seule ne peut suffire à créer de l'action collective (Itçaina, 2010).

Au travers de nos entretiens, nous avons observé l'importance de la proximité organisationnelle et dans une moindre mesure, de la proximité spatiale, dans le succès associatif du 54. Nous avons ainsi identifié deux leviers majeurs et interdépendants : une structuration stratégique des acteurs associatifs ayant entraînée, entre autres facteurs, une reconnaissance institutionnelle prématurée auprès des pouvoirs publics locaux.

La structuration stratégique des acteurs associatifs

Céline Marchand et Pierre Charles nous ont indiqué que la Lorraine et particulièrement la Meurthe-et-Moselle est un territoire où siègent de nombreuses grandes fédérations régionales associatives (UNAT, Foyers Ruraux, etc...). Cette proximité spatiale des fédérations combinée aux valeurs et aux intérêts communs qu'elles portent ont ainsi favorisé l'émergence d'une proximité organisationnelle. En effet, ces acteurs, réelles têtes de réseau, se sont concertés très tôt, dans les années 70, pour porter d'une voix commune leurs revendications et ainsi avoir plus de poids auprès des pouvoirs publics. Pierre Charles nous indiquait notamment que les milieux

¹²⁷ Demoustier D., Draperi JF. et Richez-Battesti N. (Dir. Scientifique) : Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, CNCRESS, Dalloz

¹²⁸ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/meurthe-et-moselle/jeudi-18-aout-debut-de-la-cueillette-des-mirabelles-de-lorraine-1066593.html> Consulté le 10 aout 2019

culturels, sportifs et d'éducation populaire se sont d'abord structurés entre eux, par rapprochement d'intérêts, ce qui a permis dans un second temps, de structurer un dialogue associatif global. Cette structuration du dialogue associatif a ainsi permis d'avoir un poids significatif et d'instaurer une pression suffisamment grande sur les pouvoirs publics afin de faire entendre leurs revendications : *“c'est un peu ce terreau de relationnel qui a servi au développement de la vie associative dans le département de la Meurthe-et-Moselle”* (Pierre Charles).

Une reconnaissance institutionnelle précoce

Si la structuration stratégique du dialogue entre les acteurs associatifs a été favorable dans leur intégration aux politiques publiques, ce n'est pas le seul facteur. En effet, la reconnaissance des acteurs associatifs par le conseil régional de Lorraine puis par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ont eu également une influence positive sur le dynamisme associatif. Des relations associations et pouvoirs publics régionaux ont été nouées très tôt. Le conseil régional avait d'ailleurs, déjà dans les années 80, une compétence dédiée à la vie associative même si celle-ci n'était pas une compétence obligatoire à l'époque. Le premier dispositif à la vie associative fut sous l'impulsion de Jacques Chérèque et a marqué les premiers encouragements à la professionnalisation de la vie associative. Jacques Chérèque était d'ailleurs un ancien syndicaliste, entre autres, désigné préfet délégué pour le redéploiement industriel en Lorraine (1984), nous pouvons donc ainsi faire à nouveau le rapprochement entre le mouvement ouvrier et l'éclosion des associations en Lorraine. Pour en savoir plus sur comment Monsieur Chérèque a permis l'impulsion des premières politiques publiques de l'ESS, voir l'annexe n°5. Ce premier dispositif a lancé les prémices d'une longue suite de dispositifs dont Céline Marchand nous rappelait qu'ils étaient institutionnalisés depuis plus de 25 ans. D'ailleurs, le lancement du réseau de correspondants régionaux de l'ESS (pré-CRESS) en 1982 se soldera partout en France par un échec sauf en Lorraine (Wilson-Courvoisier, 2012), ce n'est que 10 années plus tard que les CRESS se structureront dans les autres régions.

Au niveau départemental, il y a également *“une histoire particulière liée à des relations avec le conseil départemental”* (Pierre Charles). Même si les relations n'ont bien évidemment pas toujours été faciles, le CD54 *“reconnaissait la nécessité d'encourager la vie associative”* (Pierre Charles) notamment lorsque Michel Dinet, ancien président du CD54 de 1998 à 2014 était à ses fonctions car c'était lui-même *“un militant dans la vie associative et de l'éducation populaire”* (Pierre Charles). De plus, le CD54 est un département avec plus de moyens

financiers que les autres CD (Meuse, Vosges) ce qui explique également le soutien donné aux associations. Néanmoins Pierre Charles nous confiait *“la Meurthe-et-Moselle fait exception et aujourd'hui continue à faire exception par rapport à tous les départements français, il n'y a pas photo. Que ce soit en termes de soutien à l'éducation populaire, à la culture, on reste tout à fait en pointe. La relation étroite entre acteurs de la vie associative notamment les grandes fédérations et les pouvoirs publics que ce soient les services de l'État mais surtout le département, la CAF, [...] qui reconnaissent volontiers l'impact des activités qui sont portées.”* Avec la fusion des régions, que Pierre Charles qualifie de *“rupture”* pour le CD54 et la vie associative, la Lorraine a également montré qu'elle faisait exception en matière de bon relationnel avec les pouvoirs publics. En effet, les relations entre les mouvements associatifs alsaciens et champenois avec leur conseil régional n'étaient pas *“à la hauteur”* (Pierre Charles) de ce qu'il y avait en Lorraine¹²⁹. Si la configuration actuelle est *“bien moins intéressante que par le passé”* (Pierre Charles), le CD54 actuel, présidé par Mathieu Klein, reste toujours enclin à la vie associative. Selon Pierre Charles, la principale motivation des pouvoirs publics à reconnaître très tôt le secteur associatif était en termes d'emploi. En effet, les emplois associatifs ont toujours progressé, quel que soit le contexte économique. Après lui avoir suggéré que le secteur associatif jouait aussi une part importante dans le secteur public, celui-ci a également reconnu que les motivations du CD54 étaient aussi intéressées, car le secteur associatif *“réalise une partie du service public”* (Pierre Charles). Néanmoins, il demeure que le CD54 souhaite développer l'ESS sur son territoire comme en témoigne son adhésion au RTES¹³⁰ parmi seulement 2 autres départements du Grand Est (Moselle et Ardennes)¹³¹.

¹²⁹ Pierre Charles est actuellement le président de l'Union des Mouvements Associatifs du Grand Est et ancien président de Lorraine Mouvement Associatif, il connaît ainsi bien les mouvements associatifs du Grand Est.

¹³⁰ Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire

¹³¹ <http://www.rtes.fr/carte-des-adherents-annuaire> Consulté le 10 août 2019

2. *Le Bas-Rhin, un territoire de gouvernance territoriale exacerbé par une identité régionale*

L'ESS dans le Bas-Rhin peut paraître en retrait puisqu'elle ne représente que 9,5%¹³² des emplois totaux, soit un point de moins que la moyenne nationale. Cependant, il semblerait que ce soit la zone d'emploi de l'Eurométropole de Strasbourg qui se démarque et qui tire le taux départemental. En effet, elle compte 11% d'emploi ESS contre des taux allant de 5 à 8% dans les zones d'emploi voisines¹³³. De plus l'Eurométropole tire sa particularité de l'existence d'un tissu de l'ESS particulièrement diversifié et différent si on le compare à celui du national. Nous allons donc tenter d'en expliquer les causes et de démontrer les trajectoires originales de cette ville à partir d'une analyse de son département : le Bas-Rhin.

Le Bas-Rhin : des cultures politiques et une complexe matrice territoriale expliquant les trajectoires originales de l'ESS

Le capital social cognitif dans le Bas-Rhin (et dans l'Alsace) est composé de plusieurs influences culturelles, historiques, religieuses et sociales dont nous pouvons encore en affirmer l'existence aujourd'hui, non pas comme une reproduction du passé mais comme des prédispositions acquises dans le passé et conditionnant l'action collective dans le présent (Pecqueur, Itçaina, 2012). Dans notre travail empirique nous avons détecté que cette matrice originale, particulièrement propre à ce territoire, explique en partie les trajectoires originales du développement de l'ESS. En voici quelques influences majeures.

Tout d'abord, nul ne peut nier l'existence d'une identité régionale en Alsace, à la fois dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin. Cette identité est présente sous les trois formes menant à la mobilisation collective (Itçaina, 2010). Elle est d'abord cognitive avec par exemple l'existence de langues régionales, principalement l'Alsacien, langue indo-européenne inspirée de l'Allemand et du Français, même si cette dernière est moins pratiquée que par le passé. Elle est ensuite affective, il existe en Alsace un fort sentiment d'appartenance à la région vécu et revendiqué, sans pour autant cultiver des idéologies régionalistes et identitaires. Il existe d'ailleurs un parti politique régionaliste alsacien (Alsace d'abord) mais son poids politique est relativement faible. Son identité est enfin instrumentale : elle sert de base à la mobilisation

¹³² INSEE CLAP 2014 - Issu de INSEE Analyses Grand Est n°33, Février 2017

¹³³ INSEE CLAP 2015 - Issu de l'étude "l'économie sociale et solidaire en Grand Est" publiée en 2017 par l'OREF Alsace, l'OPEQ et LorPm.

collective issue de l'ESS ou non. On peut ainsi citer un ensemble de coutumes, traditions, artisanat et plus largement de ressources territoriales propres à cette région. Un bon exemple qui combine à la fois initiatives "classiques" et de l'ESS est le marché de Noël de Strasbourg. Ce dernier, internationalement connu depuis 400 ans, connaît désormais sa version ESS avec le marché off de Noël, organisé par la CRESS Grand Est et qui vise à proposer une version alternative avec notamment des produits plus responsables. Ce caractère identitaire de l'Alsace est, comme décrit par l'Atlas commenté de l'ESS, moins une identité fermée aux autres cultures qu'un trait d'union bénéfique entre la France et l'Allemagne¹³⁴.

Lorsque l'on parle de l'Alsace, il y a souvent des références à ses "traditions humanistes". Cela provient de l'humanisme rhénan, un mouvement culturel et intellectuel de la Renaissance qui reconnaissait l'homme comme le centre du monde, sans se substituer à Dieu mais en prenant une place plus importante dans la pensée et les arts¹³⁵. Aussi, l'Alsace est une terre du protestantisme. Le protestantisme a provoqué une rupture avec le capitalisme et les enseignements traditionnels de l'église chrétienne. En effet, l'idéologie protestante permettait un enrichissement personnel et une culture de l'intérêt général puisque les bourgeois protestants percevaient le profit comme un devoir et comme une ressource à mobiliser dans l'intérêt général¹³⁶. Il y a donc un lien entre l'éthique protestante et la philanthropie libérale¹³⁷ qui constitue une explication à la forte présence de fondations d'intérêt général en Alsace et notamment à Strasbourg. En effet, l'Alsace compte dans son tissu de l'ESS 7,3% des effectifs dans les fondations¹³⁸ (contre 3,5% au niveau national¹³⁹) et elle est considérée comme la région avec le plus de donateurs (23%¹⁴⁰), et même si la pratique religieuse a connu un fort déclin, ses valeurs sont restées ancrées¹⁴¹. Un autre héritage lié à l'histoire et à la philanthropie est celle de l'annexion à l'Allemagne qui a laissé des traces dans le droit local. Par exemple, la loi de

¹³⁴ Demoustier D., Draperi JF. et Richez-Battesti N. (Dir. Scientifique) : Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, CNCRESS, Dalloz

¹³⁵ https://www.arsea.fr/wp-content/uploads/2014/10/arsea_lhumanisme_alsacien_gabriel_brauener.pdf
Consulté le 15 aout 2019

¹³⁶ Hau, M (1989) I. Industrialisation et facteur culturel : le cas de l'Alsace. *Revue Géographique de l'Est*. Tome 29, N°2, Régions d'Europe. p. 129-137

¹³⁷ Vitoux, M-C (1995). Éthique protestante et philanthropie libérale : le cas mulhousien au XIXe siècle. *Histoire, économie et société*, 1995, No. 4, p. 595-607

¹³⁸ INSEE CLAP 2012 - Issu L'économie Sociale et Solidaire en Alsace, Juillet 2012, OREF Alsace

¹³⁹ Demoustier D., Draperi JF. et Richez-Battesti N. (Dir. Scientifique) : Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, CNCRESS, Dalloz

¹⁴⁰ Fondation de France et Observatoire de la Fondation de France (2016), La philanthropie dans les territoires volumes, tendances, réseaux et acteurs : quelles spécificités territoriales en matière de philanthropie ?

¹⁴¹ Ibid.

séparation Eglise et Etat de 1905 n'existe pas en Alsace, ainsi de nombreuses fondations, d'origine confessionnelles, participent au service hospitalier et sanitaire¹⁴².

Nous pouvons également noter la forte présence de coopératives à Strasbourg puisque l'Alsace est le berceau historique de la coopération bancaire avec l'emblématique Crédit Mutuel et également une pionnière dans la création de coopérative de consommation où les consommateurs sont les actionnaires, plaçant ses projets toujours au cœur de l'intérêt général. Ainsi, selon les typologies de l'Atlas de l'ESS, l'Alsace et le Bas-Rhin, sont donc des territoires d'ESS d'intérêt général où "l'action est au service des membres mais dans le cadre de l'intérêt de la communauté alsacienne"¹⁴³.

Il y a donc en Alsace "*des conditions culturelles favorables, ainsi que des conditions humaines et historiques favorables*" (Damien Lang) au développement de l'ESS qui forment une proximité institutionnelle puissante qui a notamment consenti à un socle propice à la coopération entre pouvoirs publics et acteurs de l'ESS.

Une gouvernance territoriale inédite en France

L'Eurométropole de Strasbourg est dotée d'un Vice-Président en charge du soutien et du développement de l'ESS ce qui traduit d'une réelle volonté de reconnaître l'ESS. Ainsi, même si ce territoire est marqué par une influence politique de droite, "*l'action politique locale est ancrée, avec un sens de l'action caritative fort dans les politiques publiques*" (Damien Lang). Il existe également un "*concept unique en France pour la construction des politiques publiques en matière d'ESS sur le territoire*" (Damien Lang) : un conseil de l'ESS où élus, techniciens de la ville, acteurs de l'ESS, citoyens et institutions comme la CRESS se réunissent deux fois par an depuis 2010. Ce conseil donne lieu à une meilleure structuration du dialogue entre les différents acteurs et constitue un lieu de "*fabrique de politiques publiques*"¹⁴⁴. Ce conseil, qui vise également à améliorer la visibilité des projets de l'ESS, s'est créé à l'initiative de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole et de la CRESS Grand Est. Réel espace de débat public, il traduit de valeurs et de représentations communes de ses acteurs dans la production d'intérêt général (proximité institutionnelle), favorise la coopération (proximité organisationnelle) et

¹⁴² L'économie Sociale et Solidaire en Alsace, Juillet 2012, OREF Alsace

¹⁴³ Demoustier D., Draperi JF. et Richez-Battesti N. (Dir. Scientifique) : Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, CNCRESS, Dalloz

¹⁴⁴ <http://www.rtes.fr/le-conseil-de-l-ess-de-strasbourg-fonctionne-comme-une-fabrique-de-politiques-publiques-entretien>

constitue un climat de confiance et d'appui public pour les acteurs de l'ESS pour développer leurs initiatives sur leur territoire. Pour Damien Lang, salarié de la CRESS Grand Est, l'Alsace est *“un territoire de coopération avec les pouvoirs publics, ce qui n'est pas forcément le cas en Lorraine ou en Champagne-Ardenne”*. Grâce à ce rapprochement entre les acteurs, l'appui technique et stratégique de la CRESS Grand Est et la co-construction avec les pouvoirs publics locaux, de nombreux projets innovants se sont développés autour de l'identification d'initiatives, de l'accès aux marchés publics ou encore de la création d'entreprise de l'ESS¹⁴⁵.

Nous percevons bien le rôle de la CRESS Grand Est dans l'impulsion d'une gouvernance territoriale à l'échelle de la ville de Strasbourg. La CRESS, qui se fait l'écho des pouvoirs publics, vise également à instaurer une gouvernance territoriale multiscale afin d'instaurer un dialogue *“avec tous les échelons territoriaux, comme des agglomérations mais aussi des départements”* (Damien Lang). Une autre particularité dans le dialogue des acteurs de l'ESS se trouve dans sa dimension européenne et exacerbée par la position transfrontalière de la région. La CRESS développe ainsi des relations européennes qui se traduisent par des consortiums avec la commission européenne sur l'entrepreneuriat social, des projets à l'échelle européenne comme le Kaleidoscoop¹⁴⁶, ou des participations aux comités de fonds européens ruraux tel que le LEADER. Il n'est alors pas surprenant que Strasbourg soit ainsi devenue en 2019 la capitale européenne de l'ESS.

Un territoire d'innovation sociale

Le Bas-Rhin est également souvent décrit comme un territoire d'innovation sociale. L'histoire des coopératives et des fondations d'intérêt général en sont les exemples les plus anciens. Strasbourg avait déjà expérimenté les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics dès les années 1990¹⁴⁷ alors que ces clauses ont été institutionnalisées au niveau national seulement en 2006. C'est sans doute que ce qui explique que les structures d'insertion par l'activité économique soient très dynamiques, en effet d'après Damien Lang, ce secteur rattaché à l'ESS est *“fort, plus fort que partout en France”* car *“il y a eu à un moment donné quelqu'un qui était un directeur adjoint départemental sur le Bas-Rhin qui s'est engagé à un moment sur ces politiques là et donc c'est une question de conviction”* (Damien Lang). Strasbourg est encore

¹⁴⁵ Le conseil de l'économie sociale et solidaire de Strasbourg, 4 ans de dialogue et de co-construction, disponible sur http://www.rtes.fr/sites/default/files/IMG/pdf/Conseil_de_l'ESS_-_4_ans_de_fonctionnement.pdf

¹⁴⁶ Le Kaleidoscoop est un pôle transfrontalier de coopération économique responsable, sociale et solidaire

¹⁴⁷ La parole à Robert Herrmann, Métropoles : économie sociale et solidaire et innovation sociale, AVISE 2019

aujourd'hui un territoire d'expérimentation de l'innovation sociale comme en témoigne les différents projets territoriaux auxquels elle participe. Ainsi, en 2008, le Labo régional des partenariats est né pour développer des solutions aux défis des territoires par la mobilisation de plusieurs acteurs (ESS, service public, PME, ...)¹⁴⁸. Expérimenté en Alsace, ce projet s'essime désormais au sein du réseau France Active. La ville de Strasbourg fait également partie des territoires labellisés French Impact, une initiative gouvernementale qui se veut un accélérateur d'innovation sociale et environnementale par la co-construction de développement territorial, des outils de financements, un diffuseur d'une culture de la coopération et une source de synergie entre les acteurs territoriaux de l'innovation sociale. Enfin, Strasbourg s'est également engagée dans la démarche Start Up de Territoire qui vise à fabriquer des initiatives collectives en réponse à des besoins territoriaux détectés collectivement. L'originalité de la démarche réside dans le fait qu'elle fait participer acteurs et citoyens autour de thématiques allant du lien social à l'énergie verte en passant par l'économie circulaire. Il existe également des synergies entre ces différents projets visant à développer l'innovation sociale. Les projets émergents de Start-up-de-territoires sont ainsi parfois accompagnés par les équipes du Labo des Partenariats. Nous retrouvons ainsi au travers des projets propres au Bas-Rhin, le mantra du Conseil Régional du Grand Est pour développer l'ESS : "coopérer pour innover".

¹⁴⁸ <https://www.lalabo-partenariats.org/le-labo/presentation/>

3. La Haute-Marne, un développement de l'ESS freiné par le manque de proximité spatiale et institutionnelle

Pour rappel, nous avons souhaité nous intéresser au département de la Haute-Marne pour deux raisons : d'une part c'est le département qui présente le plus faible taux d'emploi dans l'économie sociale et solidaire en Grand Est (9% en 2015) et d'autre part, contrairement à ses voisins en Champagne-Ardenne, les proportions de coopératives dans son tissu ESS sont curieusement peu élevées : en Haute-Marne elle est de 9% contre 14% en Ardennes, 20% dans l'Aube et 31% dans la Marne¹⁴⁹. Il s'agit alors de comprendre en quoi le tissu de l'ESS de la Haute-Marne est différent que dans le reste de la région et d'identifier les freins territoriaux au développement de l'ESS dans ce territoire.

La structure du modèle agricole en Champagne-Ardenne

Pour comprendre pourquoi la Haute-Marne présente des taux faibles dans les coopératives, il faut d'abord comprendre d'où viennent les taux élevés des départements voisins, notamment de la Marne qui affiche un taux de coopératives dans son tissu ESS de 31%. Cette originalité provient de la production de champagne, dont la Marne en est un haut lieu historique. En effet, il existe en Champagne-Ardenne, deux fédérations qui représentent deux mouvements coopératifs distincts : les coopératives agricoles et les coopératives viticoles. Les coopératives viticoles ont la particularité d'être plus fragmentées et donc d'être plus nombreuses contrairement aux coopératives agricoles dont la taille est souvent plus importante, ce qui explique leur plus faible nombre relatif. Les deux départements les plus producteurs de champagne sont la Marne et l'Aube, comme en témoigne leur taux de coopératives (respectivement 31% et 20%). Ce plus, ces deux départements sont marqués par l'histoire du champagne et notamment la révolte des vignerons de 1911. En effet, à cette époque, le champagne existait déjà et les grandes maisons de champagne l'exportaient à l'international. Cependant ces dernières achetaient le raisin aux viticulteurs à un prix ne leur permettant pas de vivre décemment. Il y a ainsi eu une révolte contre les maisons de champagne qui a donné naissance au mouvement coopératif : les viticulteurs s'associaient pour mutualiser leurs raisins et ainsi faire pression sur les prix.

¹⁴⁹ INSEE CLAP 2008 - L'économie sociale en Champagne-Ardenne

Néanmoins cela ne justifie pas pourquoi ce département présente des taux de coopératives inférieurs à la moyenne nationale qui est de 13%¹⁵⁰ alors que son tissu économique repose en grande partie sur l'agriculture et notamment l'élevage et sur une industrie qui ne cesse de délocaliser des emplois et d'en supprimer depuis des décennies. L'explication se trouve dans la dimension axiologique du territoire de la Haute-Marne.

Un capital social cognitif peu influent

En Haute-Marne, l'industrie et le secteur agricole sont les marqueurs historiques de la structuration du territoire¹⁵¹. Djamel Didi nous indiquait notamment qu'au XIX^{ème} siècle, c'était un des premiers départements sidérurgique et métallurgique de France, on y trouvait notamment le travail du fer, dont les Forges de Bologne qui reste encore le premier employeur privé du département, et de la fonderie. Il y avait un "*savoir-faire de haut niveau*" (Djamel Didi) et nationalement reconnu, notamment grâce à la fabrication des bouches d'entrée du métro de Paris, les édicules Guimard. Cette histoire économique a donné naissance aux premières coopérations et associations ouvrières, sous l'impulsion des syndicalistes¹⁵². Cependant, il semblerait que cette histoire, qui perdure dans l'économie actuelle du département même si elle témoigne des difficultés, n'a pas laissé de capital social cognitif chez les Haut-Marnais. La tradition ouvrière du XIX^{ème} siècle s'est estompée et elle a laissé "*très peu de traces d'ESS contrairement à ce qu'on peut trouver dans les Ardennes ou dans d'autres départements ouvriers, où l'on sent bien le poids de cette économie.*" (Djamel Didi). Contrairement à d'autres départements où les différents mouvements ouvriers ont laissé des dynamiques territoriales propices à l'ESS, comme en Meurthe-et-Moselle avec les associations, il n'y a pas en Haute-Marne "*une ESS qui s'appuie ou qui fait référence au passé*" (Djamel Didi). L'histoire n'a pas consolidé les symboles et représentations sociales communes. La matrice historique est donc en Haute-Marne, quasi inexistante et ne constitue pas actuellement un socle propice développement de l'ESS.

La matrice culturelle semble être elle aussi peu influente et si elle ne constitue pas un levier, elle pourrait même être un frein au développement de l'ESS. En effet, nous avons vu précédemment que les valeurs et les principes communs trouvant adhésion auprès d'une

¹⁵⁰ Demoustier D., Draperi JF. et Richez-Battesti N. (Dir. Scientifique) : Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, CNCRESS, Dalloz

¹⁵¹ <http://www.made-in-ess-grandest.fr/> Consulté le 11 aout 2019

¹⁵² Ibid.

population ou de groupes sociaux, constituaient la proximité institutionnelle. Cette dernière revêt un caractère identitaire pouvant se confondre avec la culture territoriale. De plus, lorsque l'identité commune atteint sa dimension instrumentale, elle peut constituer une base à la mobilisation et à l'action collective. En Haute-Marne, nous pouvons émettre l'hypothèse que s'il y a peu d'action collective, c'est parce qu'il n'y a pas de proximité institutionnelle et de façon plus large, pas d'identité collective. C'est ce que nous avons vérifié pendant notre phase terrain. En effet, La Haute-Marne, comme l'ensemble de la Champagne-Ardenne, n'a pas d'identité forte et le sentiment d'appartenance n'est pas revendiqué, *“on n'est pas sur des territoires avec des fortes identités culturelles”* (Djamel Didi). Djamel Didi nous donnait par ailleurs un très bon exemple pour illustrer l'absence d'identité culturelle : les tentatives de monnaie locale n'ont jamais fonctionné, *“ça n'a même jamais été un besoin”* (Djamel Didi). Et pour cause, les monnaies locales, bien souvent rattachées à des principes de l'économie sociale et solidaire, sont des monnaies qui revendiquent le commerce de proximité, la dynamisation d'un territoire et donc l'économie locale au bénéfice de ses habitants. De plus, ces monnaies portent des noms faisant références à leur territoire ou à un symbole de leur territoire¹⁵³, elles revendiquent et diffusent ainsi un sentiment d'appartenance. Il serait intéressant d'approfondir le lien entre identité territoriale et monnaie locale mais dans notre cas, il semble évident que c'est le manque de proximité institutionnelle qui a conduit à l'échec de cette initiative et probablement bien d'autres. Seul le Sud du département pourrait faire exception dans le pays Langres où *“il y a un sentiment d'appartenance qui est un peu plus fort”* qui est d'ailleurs un des seuls pays à avoir fonctionné car dans les autres tentatives *“il n'y avait pas cette notion de coopération, de tradition de développement local, mais c'est pas le cas sur le sud de la Haute-Marne”* (Djamel Didi). Cette observation du manque d'identité dans ce département se vérifie dans l'un des 4 modèles d'implantation territoriale de Cécile Le Corroller auxquels nous avons déjà fait référence. En validant le modèle identitaire, elle confirme que la Champagne-Ardenne n'est pas un territoire avec une forte identité revendiquée ou simplement vécue.

¹⁵³ Nous pouvons notamment citer la Gonette, monnaie locale citoyenne de la ville Lyon en référence aux gones (qui signifie les habitants de Lyon) ou encore le Florain, monnaie de la ville de Nancy située en Lorraine.

Une absence de politiques publiques locales

Nous avons noté du côté des politiques publiques locales, une quasi-absence de dispositifs dédiés à l'ESS. Nous ne nous attarderons pas sur ce point car nous avons déjà démontré qu'en absence de proximité institutionnelle, le débat public était moins structuré et donc la co-définition de politiques publiques (définition par les pouvoirs publics et demande émanant des citoyens) était moins propice. Cependant, nous avons vu que l'absence de reconnaissance par les pouvoirs publics n'entraîne pas un climat de confiance favorable à l'ESS et en ce sens peut constituer un frein à son développement.

Le département utilise néanmoins des outils mis à disposition en milieu rural tel que le programme LEADER qui est ouvert aux initiatives sociales locales et associatives. Pour autant, il n'y a pas "*politique ESS en Haute-Marne*" (Djamel Didi) même si aujourd'hui ce sont "*des territoires qui sont un peu délaissés*" avec la nouvelle région Grand Est.

L'influence de la géographie sur la démographie et sur l'ESS

La Haute-Marne est un territoire en difficulté, non seulement économiquement mais également démographiquement. C'est en effet un territoire avec une très faible densité de population : 33hab/km² (moyenne nationale : 120hab/km²¹⁵⁴) et une taille dans la moyenne nationale. Ces caractéristiques en font un département géographiquement isolé, dense mais peu peuplé, il y a donc peu ou pas de proximité spatiale alors qu'elle constitue, nous le rappelons, une des trois proximités à réunir pour créer de la mobilisation collective. De plus le territoire est vieillissant et subit un solde migratoire négatif. En effet, les jeunes s'en vont, "*il y a surtout aussi un phénomène de spirale négative : les jeunes qui sont nés à Saint-Dizier, Langres ou Chaumont, ils n'ont qu'une envie c'est de partir*" (Djamel Didi) et le territoire n'est pas assez attractif pour capter les néo-ruraux : problèmes autour de la mobilité, des services, de l'emploi et pas de pôle urbain majeur. Djamel Didi nous témoignait de la première SCIC que la CRESS Grand Est a accompagné en Haute-Marne. Celle-ci n'a pas fonctionné pour deux raisons : d'une part l'éloignement géographique et les grandes distances à parcourir a découragé les salariés (la SCIC fournissait des travaux de 2nd œuvre à domicile), d'autre part, les personnes sur qui reposait le projet n'ont pas trouvé de relève. Car le handicap quand la population est vieillissante et que les jeunes partent, c'est qu'il n'y a "*personne pour redynamiser les choses, pour proposer des choses innovantes*" (Djamel Didi). De plus, le frein de la proximité spatiale se fait ressentir

¹⁵⁴ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/densite-de-population/> Consulté le 15 aout 2019

dans les instances publiques. Par exemple, la CRESS Grand Est à une implantation à Reims (Champagne-Ardenne) mais de Reims à Langres, au sud de la Haute-Marne, il y a beaucoup de kilomètres ce qui explique l'absence relative de la CRESS sur ce territoire.

Le modèle d'une ESS plus présente en milieu rural, réfuté en Grand Est

Dans notre deuxième partie, nous avons insisté sur la présence de l'ESS en zone rurale, ce que corrobore l'étude TRESSONS. Néanmoins, et ce constat est valable également pour l'ensemble de la région Grand Est : ce modèle de l'implantation rurale de l'ESS ne semble pas se vérifier dans les zones rurales du Grand Est. Pourtant les zones rurales dans cette région sont nombreuses à en juger par la cartographie des communes peu denses et peu liées à la ville de l'étude TRESSONS. On distingue bien une dominance rurale en Grand Est, surtout à l'Ouest (annexe 1). Cependant, la région Grand Est est la seule région (avec l'IDF mais qui n'est pas rurale et la Corse) pour qui ce modèle ne se vérifie pas du tout. En effet, selon la carte de l'étude TRESSONS, la région Grand Est présente le plus faible taux d'emploi dans l'ESS en ruralité : inférieur à 11,5% des emplois contrairement à la moyenne nationale qui est de 13,8% des emplois en zones rurales.

Il y a donc un faible taux de pénétration de l'ESS dans les zones rurales du Grand Est, comme la Haute-Marne, qui peut s'expliquer par le manque de proximité spatiale et institutionnelle et donc la difficulté à créer une proximité organisationnelle qui conditionne la manière dont les acteurs se coordonnent pour coopérer ou s'associer sur un territoire. Néanmoins certains acteurs institutionnels ont le souhait le développer l'ESS comme en témoigne la récente adhésion de la communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais au réseau RTES et l'événement sur l'ESS organisé par la DIRECCTE à Chaumont en octobre 2018 qui avait pour objectif d'échanger sur l'entreprenariat et de tisser des liens entre les acteurs économiques de l'ESS du territoire¹⁵⁵, ce qui laisse présager d'une volonté de créer de la proximité organisationnelle.

¹⁵⁵ <http://www.haute-marne.gouv.fr/content/download/11496/81042/file/CP%20Economie%20sociale%20et%20solidaire.pdf>
Consulté le 16 aout 2019

C/ Les enjeux à relever pour favoriser le développement de l'ESS en Grand Est

Nos régimes territoriaux étant constitués sur 3 départements hétérogènes de la région Grand Est, nous avons donc identifié les facteurs clés de succès et parfois les freins au développement de l'économie sociale et solidaire sur ces territoires. Ces typologies de territoire nous permettent d'affirmer qu'ils existent des spécificités propres sur lesquelles reposent les dynamiques de l'ESS. A partir de ces spécificités et des freins et des leviers recensés, nous pouvons désormais proposer quelques pistes théoriques pour favoriser le développement de l'ESS en Grand Est. Ces pistes constituent de réels enjeux territoriaux à relever et ont moins une portée opérationnelle que théorique. En effet, nous demeurons conscients de l'ensemble des variables à prendre en compte pour constituer de telles préconisations, et revendiquons ainsi leur dimension théorique découlant de notre étude littéraire.

1. Développer la gouvernance territoriale : rapprocher et structurer les acteurs

En analysant les régimes territoriaux spécifiques au Bas-Rhin et notamment à la ville de Strasbourg, nous avons constaté que la gouvernance territoriale instaurée était bénéfique au développement et à l'accompagnement de projets issus de l'économie sociale et solidaire. Cette gouvernance territoriale sur ce territoire peut se distinguer en trois niveaux :

- Une gouvernance interne dans les pouvoirs publics locaux
- Une gouvernance multiscale avec plusieurs échelons territoriaux
- Une gouvernance inédite en France avec le Conseil de l'ESS

Le premier niveau de gouvernance territoriale est le plus classique. Il concerne en effet la présence d'élus dédiés à l'ESS dans les instances décisionnaires de l'Eurométropole de Strasbourg avec l'existence d'un Vice-président en charge du soutien et du développement de l'ESS. Si la compétence ESS dont Alain Fontanel a la charge est bien présente dans l'Eurométropole, elle n'est pas sa seule responsabilité. L' élu a en effet en charge d'autres thématiques telles que la formation professionnelle ou encore la gestion du personnel administratif communautaire¹⁵⁶. L'Eurométropole se distingue ainsi parmi d'autres métropoles

¹⁵⁶ Annuaire des élus municipaux www.strasbourg.eu

telles que Lille, Rennes ou encore Nantes¹⁵⁷ dont la compétence ESS est une charge unique pour l'élu, et distincte d'autres compétences. Néanmoins, quelques métropoles telles que Metz Métropole ou Nice Côte d'Azur n'ont pas d'élus en charge du sujet¹⁵⁸. L'Eurométropole de Strasbourg participe au développement de l'ESS en mettant par exemple à disposition des lieux dédiés à l'ESS comme pour le projet Kaleidoscoop ou intègre l'ESS dans sa feuille de route "Strasbourg éco 2030" où la stratégie dédiée à l'innovation sociale a été écrite, en coopération, par des acteurs de l'ESS et les collectivités¹⁵⁹.

La gouvernance multiscale est notamment rendue possible par la CRESS Grand Est qui cherche à établir des relations avec tous les niveaux territoriaux notamment en Bas-Rhin pour chercher à y développer l'ESS en accompagnant des projets ou en pilotant les fonds financiers dédiés au développement économique tel que le FSE ou le DLA. Notons également les relations transfrontalières qui sont particulièrement exploitées à Strasbourg avec le projet Kaleidoscoop. Strasbourg n'est pas le seul exemple de coopération transfrontalière en Grand Est puisqu'un Cluster ESS a été créé en 2018 sur la Grande Région pour faciliter la coopération. Il regroupe : le Grand-Duché du Luxembourg, deux Landers allemands, la région wallonne et pour la France, le département de la Meurthe-et-Moselle. Le projet est piloté du côté français par le CD54, ce qui prouve, comme lors de notre étude sur ce département, la volonté et l'implication des pouvoirs publics du département pour développer l'ESS.

Enfin, en analysant le Conseil de l'ESS, nous avons découvert son impact dans l'émergence de nouveaux projets et la co-définition de politiques publiques dédiées à l'ESS.

Si la gouvernance territoriale a un réel impact sur le développement de l'ESS, nous avons identifié, durant notre travail qu'elle ne pouvait se faire sans la nécessaire structuration des acteurs de l'ESS en tête de réseau. En effet, nous avons vu sur le département de la Meurthe-et-Moselle, qu'un des facteurs clés de succès de la reconnaissance institutionnelle de l'ESS par les pouvoirs publics, avait été la coordination voire la coopération des structures de l'ESS et leur regroupement en fédérations. Cette structuration leur a permis de peser davantage dans le débat public et de faire reconnaître très tôt leurs revendications. Cette structuration et le

¹⁵⁷ Intitulé des compétences ESS dans les villes citées :

- Métropole de Lille : Conseiller délégué en charge de l'économie sociale et solidaire
- Métropole de Rennes : Vice-président en charge de l'économie sociale et solidaire et des éco-activités
- Métropole de Nantes : Vice-présidente en Nantes Métropole Economie Sociale et Solidaire et économie circulaire

¹⁵⁸ Métropoles : économie sociale et solidaire et innovation sociale, AVISE 2019

¹⁵⁹ Ibid.

dialogue sain instauré avec les pouvoirs publics a conduit à créer de la proximité organisationnelle, dans laquelle les acteurs trouvent de la complémentarité et des intérêts convergents (en dépit de points de vue pouvant être différents), et de la proximité institutionnelle, et a ainsi contribué à créer de la coordination entre les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics.

Lorsque la structuration stratégique s'est faite en Meurthe-et-Moselle, les CRESS n'existaient pas encore. Il nous semble que le rôle de la CRESS est crucial pour contribuer à structurer les acteurs et le dialogue notamment par l'identification des têtes de réseau, la mise en relation et la sensibilisation auprès des pouvoirs publics. Cela fait en effet partie des missions de la CRESS Grand Est au travers de l'axe 1 "Représenter et animer" et elle contribue, dans ce sens, à structurer un dialogue de l'ESS. Ce dialogue s'effectue principalement au niveau régional, avec par exemple sa participation au GUEST¹⁶⁰ ou encore les réunions régionales prévues par la loi de 2014. Le dialogue est aussi parfois territorial avec notamment le Conseil de l'ESS de Strasbourg. Cependant, il nous semble également qu'au vue de la taille géographique de la région Grand Est et des différences culturelles et identitaires qui existent du fait de la fusion de régions disparates, les conditions de proximités spatiale et institutionnelle ne peuvent pas être réunies, alors que nous avons vu que si les trois proximités n'étaient pas réunies, il ne pouvait pas y avoir de coopération ou elle était alors très limitée.

L'existence de la GUEST pourrait venir contredire la théorie de la proximité ou créer de nouvelles proximités, cependant, sa création récente (fin 2018) ne permet pas encore de confirmer son impact à des échelles très locales ou départementales telles que la Haute-Marne, même si nous ne doutons pas de son potentiel à l'échelle régionale dans les politiques régionales. Il nous semble qu'un tel outil de gouvernance est peu adapté pour des territoires comme la Haute-Marne qui présentent déjà des freins territoriaux internes au développement de l'ESS et qu'il conviendrait d'instaurer d'abord une gouvernance territoriale locale dans ces territoires et donc une structuration préalable des acteurs, bien que ce processus serait évidemment très long. Il permettrait néanmoins d'instaurer une proximité organisationnelle à une échelle plus locale et d'engager un processus de reconnaissance de l'ESS par les pouvoirs publics locaux pouvant déboucher sur de la co-construction de politiques publiques locales. La CRESS Grand Est pourrait ainsi être un acteur de premier plan pour coordonner les acteurs de

¹⁶⁰ La GUEST pour "gouvernance unies de l'ESS en Grand Est" a pour but de coconstruire des actions en faveur de l'ESS en réunissant acteurs de l'ESS et acteurs publics déjà investis dans l'ESS ou ayant la volonté de s'y investir. Elle est inscrite dans Be-Est, le SRDEII de la région Grand Est.

l'ESS et pouvoirs publics locaux mais une identification des acteurs et leur structuration en amont serait nécessaire. Une fois la proximité organisationnelle constituée à cette échelle, nous pensons que le succès de projet de gouvernance territoriale à des échelles régionales serait renforcé. De plus, nous avons vu que pour y avoir gouvernance territoriale, les trois proximités devaient être réunies.

Dans les régimes territoriaux de la Haute-Marne, nous avons démontré que le manque de culture politique et identitaire était le reflet d'une faible proximité institutionnelle constituant un frein au développement de l'ESS. S'il est vrai que la reconnaissance par les pouvoirs publics et la co-construction de politiques publiques contribuent à élever la proximité institutionnelle car elle crée de la confiance entre les acteurs, cette forme de proximité est cependant une base nécessaire pour pouvoir engager le débat public et la coordination... Existe-il alors un moyen de créer de la proximité institutionnelle dans ce type de territoire ? Nous proposons un élément de réponse par la ressource territoriale qui constitue à nos yeux, le deuxième enjeu à relever pour créer de l'action collective.

2. Réactiver les ressources territoriales : entre politique d'attractivité et développement du patrimoine

Nous avons vu que la valorisation d'une ressource territoriale contribue à renforcer le patrimoine territorial local notamment par la production de produits issus du "terroir". Cette ressource territoriale peut être soit réactivée, à partir d'un savoir-faire ancien, soit nouvellement créée. Nous avons également vu les structures de l'ESS s'approprièrent, voire étaient à l'origine de la patrimonialisation des ressources territoriales en raison des stratégies de coopération qui se cachent souvent derrière les initiatives. Enfin, la ressource territoriale, qui n'est plus ni moins qu'une spécialisation dans une filière dont le savoir-faire est reconnu, constitue un levier de développement économique local : les acteurs locaux peuvent se regrouper pour coopérer sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'une ressource.

Nous pensons que ce mode de développement économique pourrait être bénéfique pour des territoires isolés et en difficulté comme c'est le cas dans la Haute-Marne pour plusieurs raisons.

Il y a d'abord en Haute-Marne de nombreuses ressources territoriales parfois issues de savoir-faire ancestraux comme avec les métiers de la métallurgie, il y a des ressources peu exploitées

comme la ressource forestière qui couvre 40 % du territoire¹⁶¹ ou encore des ressources nouvellement créées comme la valorisation de déchets industriels dont la SCIC DIB52 en est un exemple récent. Cette présence de ressources territoriales laisse une poche d'opportunités à saisir pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire pour faire valoir le patrimoine local.

Il y a également en Haute-Marne des problèmes démographiques préoccupants notamment liés au vieillissement de la population et aux difficultés pour retenir les jeunes. La revalorisation de ressources territoriales pourrait permettre de créer des emplois durables et rendre le territoire plus attractif. En effet, si la main d'œuvre est présente et que le territoire se spécialise, il pourrait attirer d'autres entreprises.

L'autre avantage de la patrimonialisation des ressources par des OESS est la création d'emplois non-délocalisables telle que nous l'avons démontré au travers de l'ancrage territorial de ces structures. En Haute-Marne, l'activité industrielle reste l'un des principaux employeurs, et même si le territoire a fait preuve d'une grande résilience face à la désindustrialisation, ce secteur d'économie reste risqué. En effet, les emplois ont largement diminué depuis la désindustrialisation et les salariés ne sont pas à l'abri de voir un jour la délocalisation de leur usine en cas de crise économique et financière de la maison mère ou des entreprises clientes. Le Conseil Départemental de Haute-Marne est d'ailleurs l'un des principaux moteurs du maintien de l'industrie au travers notamment de la création d'une société mixte pour acquérir de l'immobilier et y installer le nouveau lieu de production des Forges de Bologne ou encore avec un GIP¹⁶² qui soutient l'investissement dans le développement économique à hauteur de 30 millions d'euros par an¹⁶³.

Enfin, une des dernières raisons pour lesquelles nous pensons qu'il serait intéressant d'engager des actions pour encourager les OESS à s'emparer des ressources territoriales est la production de patrimoine cognitif et d'identité culturelle territoriale. Il est évident que ces ressources spécifiques se construisent sur des périodes relativement longues avant de dépasser le seuil de quelques acteurs et qu'elles ne se valoriseront pas sans l'appui des pouvoirs publics locaux et la conviction de quelques pionniers ou visionnaires. Néanmoins, elles permettent, lorsqu'elles en arrivent au stade du patrimoine, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus uniquement considérées comme uniquement une source de capital, à constituer des repères dans lesquels une population

¹⁶¹ <https://grandest.cnpf.fr/n/la-foret-du-grand-est/n:2251> Consulté le 18 aout 2019

¹⁶² Groupement d'intérêt public

¹⁶³ <http://www.icionnove.com/la-haute-marne-se-forge-un-avenir-inspirant/> Consulté le 18 aout 2019

s'identifie : il s'agit là de représentations communes. A cela, s'ajoute que les OESS et les biens ou services qu'elles apportent diffusent des valeurs auxquelles des communautés peuvent adhérer. Ainsi, les OESS contribuent à la construction d'une identité territoriale propice à la mobilisation collective, car les ressources contribuent à créer un socle cognitif commun qui débouche sur de la proximité institutionnelle. Il est évident que l'ensemble de la population d'un département n'aura pas une culture unifiée sur ce principe, mais cette proximité peut toucher des groupes sociaux similaires et décupler l'action collective.

C'est ainsi que la SCOP Ardelaine en Ardèche, que nous avons déjà évoqué, a réussi à créer un écosystème de développement local à partir d'une ressource délaissée (la laine) dans un milieu rural et désertifié (Barras, 2001). Néanmoins, deux freins territoriaux que nous avons déjà identifiés se posent à nous : d'une part l'ESS en Haute-Marne, comme en Grand Est, est culturellement plus implantée en milieu urbain qu'en milieu rural. D'autre part, il y a peu de culture de la coopération, et c'est probablement la cause du premier frein, dans ce département ce qui peut constituer un blocage à l'action collective. Ce qui nous amène à notre dernier enjeu à relever en Grand Est : favoriser l'émergence de projets de coopération.

3. Accroître les projets de coopération : impulser une culture coopérative

Au travers de notre revue de littérature et de nos observations dans les régimes territoriaux de l'ESS sur trois départements en Grand Est, nous avons admis que la coopération était source d'émergence d'initiatives et de projets de l'ESS. D'une part car le paradigme même de l'ESS est l'action collective et que sans coopération entre les acteurs, il ne peut tout simplement y avoir de projets de l'ESS. D'autre part, la coopération peut prendre des formes plus complexes, avec des acteurs diversifiés, telles que les SLPI ou les PTCE, ou plus citoyennes et participatives comme nous l'avons vu avec Start-up-de-territoire. Dans tous les cas, ces formes de coopération permettent l'émergence de synergies, la mutualisation de savoir-faire et connaissances, ou encore de partenariat économique, permettant soit aux initiatives existantes de changer d'échelle, soit la création de nouvelles initiatives. La coopération apparaît alors comme essentielle pour développer l'économie sociale et solidaire sur un territoire.

Nous avons démontré au travers des dimensions cognitives et axiologiques des territoires, qu'il existait une mémoire de la coopération qui pouvait ainsi perdurer dans le présent et constituer un socle propice à l'émergence de nouveaux projets. Cette mémoire de la coopération a une

double fonction. Elle est d'abord ancrée dans le patrimoine cognitif et identitaire des agents économiques et d'une partie de la population, mais elle peut également impulser un débat auprès des pouvoirs publics pour "renforcer la légitimité territoriale de tel secteur de l'ESS" (Pecqueur, Itçaina, 2012).

Cependant, au travers de notre étude empirique, nous avons vu que l'existence d'une matrice territoriale historique de la coopération telle que le mouvement ouvrier dans des territoires marqués par un passé industriel, ne se traduisait pas toujours en dynamique territoriale contemporaine de l'ESS, c'est le constat que nous avons fait sur le département de la Haute-Marne. En l'absence de mémoire coopérative, il est possible d'instaurer une culture coopérative, cependant "*cela ne s'improvise pas*" et "*cela s'impulse par plusieurs choses*" (Djamel Didi). Cette culture peut prendre des années avant que "*les gens comprennent qu'ils ont plutôt intérêt à faire ensemble que d'être concurrents*" et elle passe ainsi par de la sensibilisation et de la pédagogie. Des formations peuvent être déployées dès le plus jeune âge, avant de rentrer dans la vie active. C'est ce pari qu'à fait la CRESS Grand Est lorsqu'elle a développé le programme "Made In ESS Grand Est" destiné aux enseignants et aux élèves. Le travail est également politique car la sensibilisation des élus est essentielle pour la production de politiques publiques (Wilson-Courvoisier, 2012). La Région Grand Est, dans le cadre de sa fiche "Coopérer pour innover" a ainsi lancé le dispositif Be Est Entreprendre dédié à l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise avec un module dédié à l'ESS. Ces projets ne concernent cependant qu'une partie du public cible et mériteraient d'être davantage développés afin d'instaurer une réelle culture de la coopération notamment au niveau plus local.

Conclusion

Le rapport qu'entretiennent économie sociale et solidaire et territoires tend à prendre de plus en plus de place dans les recherches du champ de l'ESS, démontrant ainsi l'importance de cet angle d'analyse pour mieux percevoir ce mode d'entreprendre qui demeure encore mal situé dans les paysages économiques et politiques. Ni privée, ni publique, cette forme d'économie hybride est avant tout une réponse, mieux, une solution, aux limites grandissantes du capitalisme.

Parfaitement ancrée sur ses territoires, en réponse à des besoins exprimés localement, elle est modelée par ces premiers au travers de la matrice territoriale. La matrice territoriale constitue un ensemble de spécificités territoriales qui influencent la présence de l'ESS sur les territoires et contribue à expliquer les différences notoires à la fois en termes d'implantation de l'ESS mais également en termes de dynamiques sectorielles et dans les statuts (territoires avec plus d'association ou de coopératives par exemple).

La matrice telle qu'elle est définie ne fait pas de distinction entre les facteurs la composant. Afin de chercher à comment développer l'ESS à partir de la matrice territoriale, nous avons choisi la scinder en deux. Nous avons identifié d'une part, les facteurs extrinsèques sur lesquels il est possible d'agir au travers de délibérations politiques ou encore de projets de coopération économique au sens des SLPI. Si ces facteurs ou plutôt l'absence de ces facteurs ne constituent pas réellement un frein au développement de l'ESS, lorsqu'ils existent, ils peuvent néanmoins être des leviers incontestables. D'autre part, nous avons identifié des facteurs intrinsèques. Nous avons délibérément intégré la géographie d'un territoire dans la matrice territoriale car nous sommes partis du postulat qu'elle induisait des réalités en termes de démographie pouvant influencer soit l'intensité de l'ESS (en milieu rural) soit les formes qu'elle prenait (services à la personne dans les territoires vieillissants). Cette deuxième forme de spécificités territoriales que nous avons identifiées comme peu ou pas modulable dans le temps, est propre à chaque territoire et peut constituer un frein au développement. D'ailleurs, lorsque ces spécificités intrinsèques forment un environnement propice au développement de l'ESS, les facteurs extrinsèques sont plus importants et contribuent au développement de l'ESS. C'est ce que nous avons pu observer dans notre analyse.

Notre travail portait sur une étude de cas sur trois départements de la région Grand Est et visait à comprendre comment l'ESS s'implantait dans ces territoires et à dégager les spécificités territoriales à l'origine des régimes territoriaux actuels. Elle nous a permis de confirmer que le

Grand Est était une région intéressante dans l'étude de la territorialité de l'ESS. En effet, sur chaque département étudié, le régime territorial et la matrice sont complètement différents, démontrant ainsi la diversité des formes d'implantation à cette échelle. Elle nous a également permis d'arriver à plusieurs conclusions sur les leviers et freins territoriaux au développement de l'ESS sur ces départements et sur les enjeux à relever.

De notre analyse, il est surtout ressorti l'influence de la matrice culturelle et historique des territoires. En étudiant cette spécificité territoriale sur nos trois territoires, nous avons remarqué que l'absence d'identité territoriale et donc de culture communément partagée induisait un manque de proximité institutionnelle et constituait un frein à l'action collective, faute de valeurs et de représentations communes. C'est le constat que nous avons fait sur le département de la Haute-Marne présentant une faible intensité de l'ESS. Nous avons en effet associé l'absence d'identité observée en Haute-Marne à une faible mémoire collective du passé, en dépit du mouvement ouvrier qui a touché ce territoire profondément marqué par la désindustrialisation. Pour autant, nous avons identifié que le Bas-Rhin était empreint d'une forte matrice historique et culturelle mais que cette dernière n'avait pas de conséquences sur l'intensité de l'ESS. Nous avons plutôt observé qu'elle avait influencé la structure et la diversité du tissu de l'ESS marqués par un fort taux de fondations et de coopératives en milieu urbain en raison du passé protestant et du mouvement coopératif initié au début du XX^{ème} siècle. Même constat en Meurthe-et-Moselle. Selon nous, ce n'est pas la matrice culturelle et historique qui explique le dynamisme associatif même si cette dernière, constituée d'une mémoire du passé ouvrier et de traditions de solidarité, a contribué à créer une forte proximité institutionnelle entre les acteurs de l'ESS. C'est en fait la proximité organisationnelle traduite en structuration des acteurs en tête de réseau et rendue possible par une certaine proximité institutionnelle, qui a permis d'appuyer les revendications des acteurs associatifs auprès des pouvoirs publics locaux, conduisant ainsi à une reconnaissance précoce de ces derniers dans les années 1980. La reconnaissance des pouvoirs publics s'est ainsi traduite en politiques publiques, qui ont créées un environnement favorable au développement de l'ESS, notamment au niveau du CD54 par un soutien financier qui explique encore aujourd'hui l'intensité du secteur associatif en Meurthe-et-Moselle.

La matrice historique et culturelle serait ainsi un frein au développement de l'ESS s'il n'y a pas de mémoire collective du passé conduisant à une absence d'identité collective. Néanmoins, elle ne constitue pas pour autant un levier de développement. Elle aurait plutôt une influence sur la structure de l'ESS comme en Bas-Rhin et en Meurthe-et-Moselle et formerait un socle propice.

Nous avons également observé que la reconnaissance et le soutien des pouvoirs publics constituait un levier de développement à l'ESS par la création de confiance entre les acteurs et se traduisait en deux niveaux d'intensité. Le premier niveau, le plus conventionnel, est la prise en compte de l'ESS dans les politiques publiques locales comme en Meurthe-et-Moselle. Le second niveau, la gouvernance territoriale, semble être une étape plus mature. Elle découle de plusieurs spécificités territoriales comme la coordination entre des acteurs publics et privés issue d'une proximité institutionnelle.

Enfin, la coopération, sous toutes ses formes, est-elle aussi un vecteur développement de l'ESS. Elle est rendue possible par la proximité géographique, des valeurs et une culture commune et la coordination des acteurs, comme c'est le cas pour le projet transfrontalier KaleidoSCOOP.

Nous pouvons ainsi conclure que l'implantation de l'ESS demeure dépendante de la combinaison et de l'interdépendance de plusieurs spécificités territoriales qui agissent à la fois comme des freins et comme des leviers qu'il convient respectivement de lever ou de développer. Ainsi, en Haute-Marne, ce n'est pas seulement l'absence de matrice culturelle et historique qui explique la faible pénétration de l'ESS. Elle peut s'expliquer aussi par le facteur démographique et géographique ou encore une absence de reconnaissance par les pouvoirs publics locaux. De même que l'innovation sociale caractéristique de la ville de Strasbourg émane de sa matrice culturelle et historique, qui a laissé un socle propice à sa prospérité dans le présent et dont les leviers actuels sont une gouvernance territoriale particulièrement développée et la capacité des acteurs à se coordonner.

A partir des freins et des leviers au développement de l'ESS identifiés dans chacun de nos régimes territoriaux, nous avons ainsi relevé trois enjeux transversaux pour développer l'ESS en Grand Est. En lien avec la récente impulsion d'une gouvernance régionale de l'ESS nommée GUEST et pour favoriser son adhésion sur l'ensemble des territoires du Grand Est, nous avons proposé de développer d'abord la gouvernance territoriale locale comme sur le modèle du Conseil de l'ESS de Strasbourg en s'appuyant sur la CRESS Grand Est pour structurer les acteurs locaux. Comme nous avons identifié que le manque de proximité institutionnelle constituait un frein au développement de l'ESS, nous avons proposé une double solution qui, théoriquement, permettrait à la fois de développer le patrimoine local et d'impulser une attractivité économique sur des territoires ayant économiquement souffert. Nous avons ainsi préconisé que les OESS se saisissent des ressources territoriales avec l'appui des collectivités locales, en proposant des appels à projets par exemple. Enfin, il est évident que pour développer

l'ESS, il faut s'appuyer sur la coopération. En l'absence de mémoire de la coopération comme sur la Haute-Marne, nous avons insisté sur la nécessité de construire une culture de la coopération par la sensibilisation des élus et la pédagogie.

En confrontant nos études littéraires et empiriques, nous avons également réfuté la théorie d'une ESS plus dynamique en milieu rural pour la région Grand Est. Cette observation nous a poussé à analyser les freins au développement de l'ESS dans les territoires ruraux du Grand Est, au travers de l'étude de la Haute-Marne.

L'analyse de nos régimes territoriaux n'avait pas pour ambition d'être exhaustive, nous ne sommes ni sociologues ni historiens et nous avons, par ailleurs, exploré soit une seule forme de l'ESS comme les associations en Meurthe-et-Moselle soit un territoire plus restreint comme la ville de Strasbourg. Elle constitue un travail préliminaire sur des territoires où il n'y avait pas encore eu de repérage théorique sur les dynamiques territoriales de l'ESS. Elle mériterait ainsi d'être approfondie par des spécialistes dans une approche pluridisciplinaire : notamment par des sociologues, historiens, économistes et géographes.

Notre étude nous a démontré que pour espérer développer l'ESS, il fallait comprendre ses logiques territoriales d'implantation. Nous demeurons cependant conscients que seule l'approche par les spécificités territoriales ne peut suffire à son essor. Nous avons d'ailleurs pu saisir au cours de notre recherche terrain l'importance du rôle joué par des personnalités "héroïques" dans l'impulsion de dynamiques de l'ESS ou encore la place des financements publics et privés. Leur étude mériterait un travail à part entière et permettrait d'affiner les connaissances actuelles sur les leviers pour développer l'économie sociale et solidaire.

Néanmoins, cette étude préliminaire sur les régimes territoriaux de l'ESS sur 3 départements en Grand Est nous a amené à mieux cerner l'influence de la matrice territoriale dans les dynamiques de l'ESS. Dans un contexte de démocratisation de l'ESS dominée par les principes de changements d'échelle, nous nous questionnons désormais sur la nécessaire prise en compte de la matrice territoriale afin de garantir un essaimage réussi.

Bibliographie

Articles universitaires :

(2015). « Le projet de l'économie sociale et solidaire : fonder une économie acapitaliste : Entretien avec Jean-François Draperi ». *Mouvements*, No. 81, p. 38-50

Artis, A., Demoustier, D. & Puissant, E. (2009). « Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 314, p. 18-31

Azam, G. (2003). « Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? », *Revue du MAUSS*, No. 21, p. 151-161

Bioteau, E & Fleuret, S. (2014). « Quelques jalons pour une géographie de l'économie sociale et solidaire », *Annales de géographie*, Armand Colin, No. 697, p. 890-911

Bioteau, E. & Fleuret, S. & Glémain, P. (2013). « Dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire dans les Pays de la Loire. Quels enseignements pour la géographie ? ». *Les Cahiers Nantais*, IGARUN, p. 31-44

Chanial, P. & Laville, J. (2005). « L'économie sociale et solidaire en France ». *Action publique et économie solidaire*, p. 47-74

Colletis, G., Gianfaldoni, P. & Richez-Battesti, N. (2005). « Économie sociale et solidaire, territoires et proximité ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 296, p. 8-25.

Demoustier, D. & Richez-Battesti, N. (2010). « Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire ». *Géographie, économie, société*, No. 12, p. 5-14

Demoustier, D. (2006). « L'économie sociale et solidaire et le développement local ». Dans : Jean-Noël Chopart éd., *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, p. 115-132

Demoustier, D. (2010). « Economie sociale et solidaire et régulation territoriale. Étude sur quatre zones d'emploi en Rhône-Alpes ». *Géographie, Économie, Société*, No. 12, p. 89-109.

Draperi, J. (2014). « La loi ESS : historique ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 334, p. 29-29

Eme, B. & Laville, J. (2004). « L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale ». *Ecologie & politique*, No. 28, p. 13-25

Fretel, A. (2018). « De la partition du fait associatif à la loi de 2014 affirmant l'unité de l'économie sociale et solidaire : l'histoire d'une construction politique ». *RECMA*, No 349(3), p. 27-41

Gianfaldoni, P. (2016). « Le pôle territorial de coopération économique : Une forme originale de polarisation en économie sociale et solidaire ? ». Contribution à l'ouvrage *Formes et fondements de la créativité dans l'Économie Sociale et Solidaire*, Combes-Joret M. Et Lethielleux L. (coord.), Éditions et Presses universitaires de Reims, p. 185-197

Grison, J.B. & Rieutort, L. (2017). « La laine entre ressource territoriale et enjeux de gouvernance : du Pays de Saugues à la Provence ». CERAMAC. Valorisation des savoir-faire productifs et stratégies de développement territorial : patrimoine, mise en tourisme et innovation sociale, *Presses Universitaires Blaise Pascal*, p.131-150

Grossetti, M. (2000). « Les effets de proximité spatiale dans les relations entre organisations : une question d'encastrement ». *Espace et Société*, p. 203-219

Hau, M (1989) « Industrialisation et facteur culturel : le cas de l'Alsace ». *Revue Géographique de l'Est*. Tome 29, N°2, Régions d'Europe. p. 129-137

Hiez, D. (2014). « La loi sur l'économie sociale et solidaire : un regard juridique bienveillant ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 334, p. 44-56

Itçaina, X. (2010) « Les régimes territoriaux de l'économie sociale et solidaire : le cas du Pays Basque français », *Géographie, économie, société*, No. 12, p. 71-87.

Le Corroller, S (2019). « Géographie économique de l'économie sociale : une cartographie contemporaine des modèles du XIXe siècle », *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 351, p. 81-100

Matray, M. & Poisat, J. (2013). « Les pôles de coordination de l'économie sociale et solidaire dans un territoire au service de l'innovation sociale et de l'émergence de nouveaux projets : deux exemples dans le Roannais ». *4th CIRIEC International Research Conference on Social*

Economy, Social economy on the move at the crossroads of structural change and regulation, Antwerpen, France. 20 p

Matray, M. & Poisat, J. (2015). « Pôles territoriaux de coopération économique : l'entrepreneuriat territorial au risque de la transformation sociale et de l'alternative économique ». *XVe Rencontres du RIUESS, La créativité de l'économie sociale et solidaire est-elle soluble dans l'entrepreneuriat ?* Université de Reims - Champagne Ardennes et Neoma Business School, May 2015, Reims, France

Moreau, J. (2002). « Pour une étude des rapports entre l'État et l'économie sociale : spontanéité et instrumentalisation ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 284, p. 10–18

Muller, P. & Tanguy, C. (2019). « Les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme intermédiaires de l'innovation sociale : leurs apports... et limites ». *Innovations*, No. 58(1), p. 189-217

Noguès, H. (2018). « Questionner les relations en reconfiguration permanente entre ESS et pouvoirs publics ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 349(3), p. 24-26

Olivier, V. & Coquart, D. (2010). « Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ? », *Économie rurale*, 318-319, p. 20-36

Pecqueur, B. & Itçaina, X. (2012). « Economie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 325, 48–64.

Pierre, G. & Bioteau, E. (2017). « L'ancrage territorial des coopératives de proximité en réponse à des besoins sociaux localisés. Études de cas dans l'Ouest français ». *Noréis*, No. 242, p. 25-37

Requier-Desjardins, D. (2009). « Territoires – Identités – Patrimoine : une approche économique ? », *Développement durable et territoires* [En ligne] No. 12

Richez-Battesti, (2008), « Innovations sociales et dynamiques territoriales. Une approche par la proximité », *Marché et organisation*, No. 7, p. 36-51

Servet, J. (2007). « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire ». *Revue Tiers Monde*, No. 190, p. 255-273

Vitoux, M-C (1995). « Éthique protestante et philanthropie libérale : le cas mulhousien au XIXe siècle ». *Histoire, économie et société*, No. 4, p. 595-607

Wilson-Courvoisier, S. (2012). « Une ou des politiques publiques nationales de l'ESS ? : Trente ans de tâtonnements politiques et administratifs ». *Revue internationale de l'économie sociale*, No. 325, p.78-9

Zimmermann, J. (2005). « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial ». *La Revue de l'Ires*, No. 47, p. 21-36

Zimmermann, J. (2008). « Le territoire dans l'analyse économique : Proximité géographique et proximité organisée ». *Revue française de gestion*, No. 184, p. 105-118

Ouvrages :

Dacheux, E. and Goujon, D. (2018). *Principes d'économie solidaire*. Paris: Ellipses, Page 7

Demoustier D., Draperi JF. et Richez-Battesti N. (Dir. Scientifique) (2017) *Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire*, CNCRESS, Dalloz

Draperi, J. (2011). *L'économie sociale et solidaire, une réponse à la crise?*. Paris: Dunod.

Draperi, J. (2017). *Histoires d'économie sociale et solidaire*. Paris: Les Petits Matins, 206 pages

Dreyfus, M. (2017). *Histoire de l'économie sociale, de la Grande Guerre à nos jours*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 263 pages

Flahault E., Nogues H., Schieb-Bienfait N. (Dir.), (2011), « *L'économie sociale et solidaire ; nouvelles pratiques et dynamiques territoriales* », Presses Universitaire de Rennes.

Itçaina X. (Dir.), (2010), *La politique du lien ; les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, Presses Universitaire de Rennes.

Itçaina X., Palard J., Segas S., (2007), *Régimes territoriaux et développement économique*, Presses Universitaire de Rennes.

Laville, JL., Pleyers ,G. , Bucolo, E., Coraggio, RL. (2017). *Mouvements sociaux et économie solidaire*. Editions Desclée de Brouwer, Paris, France.

Pecqueur, B. and Zimmermann, J. (2004). *Économie de proximités*. Paris: Hermès Science publications.

Dossiers/études :

Etude Tressons, Juin 2019

Géographie, Economie, Société, 2011/1, Dossier : « *Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire* ».

Panorama de l'économie sociale et solidaire en France, édition 2015, CNCRES

Sciences Po Grenoble & CNCRES (2018), « *Les facteurs d'implantation des entreprises de l'ESS dans les territoires* »

Sitographie :

Site de l'Avisé : www.avise.org

Site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

Site de la CRESS Grand Est : <http://cress-grandest.org>

Site de Lorraine Mouvement Associatif : <https://www.lorrainemouvementassociatif.org/>

Site de Recherches & Solidarités : <https://recherches-solidarites.org>

Site du Labo de l'ESS : <http://www.lalabo-ess.org/+PTCE+.html>

Entretiens :

Céline MARCHAND, *Directrice de Lorraine Mouvement Associatif*, Metz, 18 juillet 2019

Damien LANG & Camille DE VILLERS, *Salariés de la CRESS Grand Est en charge respectivement du FSE et du DLA régional*, Metz, 18 juillet 2019

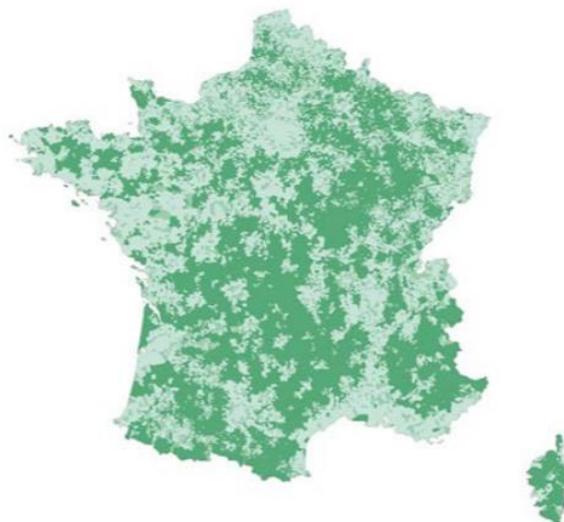
Djamel DIDI, *Directeur de la CRESS Grand Est*, Metz, 17 juillet 2019

Pierre CHARLES, *Président de l'Union des Mouvements Associatifs Grand Est*, Nancy, 20 juillet 2019

Annexes

Annexe 1 : L'ESS en milieu rural et en Grand Est

Représentation des communes peu denses et peu liées à la ville (en plus foncé)

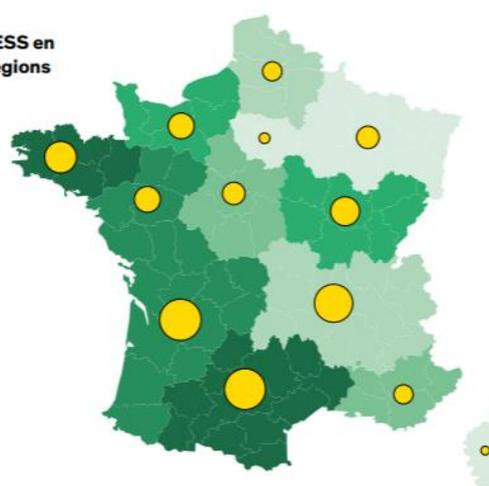


Source : IGN Géofla 2015, INSEE Recensement.

CARTE 1 –
Part des effectifs de l'ESS en milieu rural selon les régions

Part de l'emploi de l'ESS en milieu rural

- Inférieur à 11,5 %
- Entre 11,5 et 12 %
- Entre 12 et 12,9 %
- Entre 12,9 et 14,5 %
- Entre 14,5 et 16,7 %
- Supérieur à 16,7 %



Volume d'emplois ruraux de l'ESS

- 27 143
- 13 571
- 6 786
- 3 393

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après Insee CLAP 2015.

Source des deux cartes : Etude TRESSONS disponible sur :

https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20190722/tressons_etudequanti_bdef.vf_.pdf

Annexe 2 : Carte de la région Grand Est



Source : <https://lpe-asso.org/alsace-champagne-ardenne-lorraine/>

Annexe 3 : Entretien avec Djamel DIDI, Directeur de la CRESS Grand Est

Présentation de l'interlocuteur : Djamel DIDI est l'actuel Directeur de la CRESS Grand Est. Il est également l'ancien Directeur de la CRESS Champagne-Ardenne, ce qui en fait un interlocuteur privilégié pour parler d'ESS sur le département de la Haute-Marne.

Contexte de l'entretien : Entretien téléphonique

Durée de l'entretien : 50min

Date de l'entretien : 17/07/19

Pouvez-vous me parler un peu du territoire de la Haute-Marne et son tissu ESS ?

La Haute-Marne est un département un peu particulier. Les gens ne le savent pas forcément car cela date du 19^{ème} mais la Haute-Marne c'était un des premiers départements sidérurgiques de France. C'est très lointain, mais cela reste une réalité. C'est notamment dans ce territoire que l'on a produit les bouches d'entrée de métro à Paris. Il y avait vraiment un savoir-faire de haut niveau. C'est bizarre car cette tradition ouvrière du XIX a laissé très peu de traces d'ESS contrairement à ce qu'on peut trouver dans les Ardennes ou dans d'autres départements ouvriers, où l'on sent bien le poids de cette économie. On sent que cela a disparu en Haute-Marne, ce serait intéressant de faire des travaux là-dessus que je suis sûr qu'il y a des choses à rechercher ou en tout cas à redécouvrir sur ce département. On n'a pas, comme dans d'autres départements, une ESS qui s'appuie ou qui fait référence au passé. C'est peu le cas. Et aujourd'hui la Haute Marne c'est un département très rural. Avec la Creuse c'est un des départements avec la plus faible densité de France. On peut faire des kilomètres en Haute-Marne parfois sans rencontrer personne. La Haute-Marne c'est aussi un peu plus compliqué que cela parce que c'est 3 territoires qui sont assez différents les uns des autres.

Il y a le nord de la Haute-Marne qui est polarisé à la ville de Saint-Dizier, qui essaie de s'appuyer sur des activités industrielles, de réimplanter les fabricants de tracteurs et donc ils ont cette culture-là. On a Chaumont, au centre, qui est un autre bassin et qui est un territoire plus isolé : il y a Chaumont et puis pas grand-chose autour. Et puis on a le sud du département autour de Langres, qui est une zone très rurale et qui est plutôt tournée vers la Bourgogne, les habitants de ce territoire là pour la plupart sont tournés vers Dijon. Donc c'est un territoire qui est vraiment très divisé en 3 grandes parties, le nord, le centre et le sud.

Donc voilà c'est un peu la configuration mais qui détermine aussi la structuration de l'économie sociale. Dans le nord du département à Saint-Dizier on a pas mal d'activités d'insertion. Il y a un PTCE qui s'est développé il y a quelques années qui vise à la réimplantation industrielle, ce n'est pas hasard qu'ils se soient implantés en Haute-Marne. En effet, on a un peu un passé glorieux et c'est pour essayer de maintenir, de réimplanter et de retrouver la gloire du passé. Par exemple, l'entreprise Miko est née à Saint-Dizier donc voilà on a une petite ville mais qui avait un passé industriel.

Chaumont je connais un peu moins mais il y a aussi des activités par l'insertion économique, ils ont quelques activités culturelles mais ça reste vraiment très très rural.

Langres c'est là où il se passe peut-être plus de choses intéressantes. Langres c'est un territoire de développement local, il y a notamment un pays. Autant il n'y a pas beaucoup de pays qui ont fonctionné dans la Champagne Ardenne parce qu'il n'y avait pas cette notion de coopération, de tradition de développement local, mais c'est pas le cas sur le sud de la Haute-Marne. Donc on a un pays qui s'appelle le Pays de Langres où il se passe plein de choses en matière de développement local et quand on dit développement local souvent l'ESS n'est pas très loin. Il y a pas mal de festivals de musique, comme le Chien à Plumes, ils ont re développé des filières sur la pierre sèche pour la construction, il y a vraiment un dynamisme des acteurs qui coopèrent beaucoup. Dans le nord du département où finalement à Chaumont il y a moins cette tradition de coopération. Donc il y a beaucoup d'initiatives, d'associations, etc... autour du développement local.

La Haute Marne a le taux d'emploi de l'ESS le plus faible de la région et un des plus faible en France (9%). **Comment expliquer un taux si bas ?**

Mais après pourquoi le taux d'emploi est si faible... On avait fait nous une étude y a quelques années sur l'ESS et sur la ruralité. On était parti avec un a priori : forcément l'ESS est plus présente en milieu rural, elle va où l'économie classique ne va pas. En fait on s'est aperçu que pas du tout. Même si l'ESS est plus implantée dans les territoires ruraux à travers les associations, je pense notamment à l'ADMR (souvent c'est la seule association locale), n'empêche que le poids de l'ESS est aussi dans les villes. Les sièges sociaux sont dans les villes. Souvent d'ailleurs dans les sièges sociaux c'est là qu'est compté l'emploi d'ailleurs, ce n'est pas forcément dans les entités qui sont en milieu rural où l'emploi est parfois porté par la fédération qui est, elle, en milieu urbain. Donc à mon avis c'est le caractère rural du département de la Haute-Marne qui amène à ce taux-là. C'est vraiment un effet ruralité avec moins d'activité économique clairement et donc moins d'ESS parce que les sièges sociaux sont pas forcément là.

C'est un territoire qui a économiquement énormément souffert. On a une des villes de France : Joinville, qui est une des villes où le taux de chômage est le plus haut. Même s'ils essayent des dynamiques comme Territoire Zéro Chômeur. Il y a surtout aussi un phénomène de spirale négative : les jeunes qui sont nés à Saint-Dizier, Langres ou Chaumont, ils n'ont qu'une envie c'est de partir. Le département n'arrive pas à maintenir une population qui potentiellement pourrait créer de l'emploi, générer de l'emploi. Donc des fois en termes de taux ça induit des choses un peu bizarres comme le taux de chômage a descendu sauf qu'en fait c'est la population active qui diminue !

C'est un territoire qui est clairement vieillissant, il faut vraiment vouloir s'installer en Haute-Marne. Il y a de vrais problèmes autour de la mobilité. Il y a beaucoup de projets quand même au niveau des associations notamment autour de l'itinérance : des cafés itinérants, etc... Mais on est sur un territoire avec une très faible densité et qui crée derrière un exode des populations pour ceux qui pourraient éventuellement redynamiser les choses. C'est-à-dire que les jeunes après les études ils s'en vont ailleurs dans les grandes agglomérations. De plus ce sont les jeunes qui seraient les plus à même à proposer des choses innovantes, qui pourraient redynamiser le territoire mais ils s'en vont... Ce qui fait aussi que l'on a des associations qui ont parfois du mal dans ces territoires là à trouver un nouveau souffle.

Et en termes de politiques publiques, y a-t-il des politiques publiques de soutien à l'ESS ? Avec la CRESS Grand Est notamment ?

Alors très franchement la CRESS y développe assez peu de projets. Les 2 territoires où je pense qu'on est un peu absent c'est la Haute-Marne et les Vosges (88). Mais on y est, mais il faut être honnête il y a aussi l'éloignement qui joue : la CRESS est située à Reims, ce sont des distances très longues à parcourir pour aller jusqu'à Langres. Donc ce sont des territoires aussi qui se sont développés localement, nous on a pu les appuyer, développer des formations, accompagner des projets, mais on n'a pas de présence hebdomadaire par exemple. Par contre, on travaille beaucoup avec les chargés de mission du Pays de Langres et même s'il n'y a pas forcément de politique publique dédiée à l'ESS, ils ont su utiliser des outils comme le programme LEADER. C'est un des programmes européens qui vise à développer prioritairement et à mettre les moyens prioritairement en milieu rural, des moyens européens. Ils sont ouverts à des initiatives sociales locales associatives, il y a ce type de programmes qui sont gérés par les pays notamment Haute-Marne mais on n'a pas de politique ESS en Haute-Marne. Ce n'était pas un axe prioritaire, bien sûr on en parlait, mais pas comme par exemple Meurthe-et-Moselle où il y a plus de moyens. Si on prend les politiques menées autour de l'insertion, parce qu'il y a des problèmes d'emploi très prégnants, il y a beaucoup de moyens mis autour de l'insertion par exemple. Pour le reste les politiques locales, j'entends bien locales, sont moins marquées.

Donc finalement s'il n'y pas de politiques publiques dédiée à l'ESS, est-ce que cela veut dire qu'il n'y a pas besoin car les services de l'état sont déjà très présents ?

Non non il n'y a rien de particulier mis en place sur ces territoires, c'est même plutôt le contraire. Avec la région Grand Est aujourd'hui ce sont des territoires qui sont un peu délaissés. La région se concentre sur les grandes villes, toutes les villes intermédiaires, elles, subissent plutôt la situation, que ce soit d'ailleurs Châlons dans la Marne ou Chaumont en Haute-Marne. Ils ont clairement perdu ces dernières années avec les réformes sur les territoires et il n'y a pas de moyens supplémentaires.

C'est intéressant ce que vous disiez sur la coopération et les pays, car si l'on la prend la théorie de l'économie de la proximité, dès qu'un territoire à des facultés à coopérer, cela laisse un terrain plus propice à une dynamique de l'ESS. Pourtant, en Haute-Marne, il y a de la coopération, mais le taux ne décolle pas forcément.

Là je pense qu'il y a un effet d'attractivité d'une certaine catégorie de population mais souvent les projets qui existent tournent souvent autour des mêmes personnes : quelques personnes qui tiennent les choses à bout de bras. Et la matière grise qui fait aussi quelque part cette coopération ou cette ingénierie sur d'autres territoires, mais qui sont peut-être plus attractifs. En Charente par exemple, il y a des nouvelles catégories de personnes qui arrivent avec d'autres idées, des envies de faire différemment l'économie. Là on a du mal en Haute-Marne parce qu'on a quand même un problème d'attractivité avec aussi un éloignement certain. Mais il y a aussi des choses, par exemple la 1ère SCIC qu'on a accompagné c'était en Haute-Marne. Mais finalement les artisans ne voulaient même plus venir tellement c'était éloigné... C'était pour apporter des services de bricolage de 2nd œuvre aux habitants mais ça tenait sur les épaules de 2 personnes et une fois qu'ils sont partis, il n'y avait pas forcément la relève. On manque de ces nouvelles forces vives qui peuvent faire la différence sur un territoire.

L'ESS a progressé plus rapidement sur les autres départements de Champagne Ardenne qu'en Haute Marne. **Est-ce que ce retard est conjoncturel (pas de politique publique) ou plutôt structurel (identité/culture collective du territoire non propice au développement de l'ESS) ?**

Encore une fois quand on dit Haute-Marne il y a vraiment des territoires différents. Mais c'est vrai que sur Saint-Dizier et sur Chaumont il n'y a pas d'identité particulière. C'est lié à l'histoire aussi, l'histoire de France... Il n'y a pas d'identité forte. C'est un peu plus le cas pour le pays de Langres parce qu'il y a un sentiment d'appartenance qui un peu plus fort. Mais ce n'est pas valable pour toute la Champagne Ardenne, on n'est pas sur des territoires avec des fortes identités culturelles, sauf dans les Ardennes où là on affirme qu'on vient de là-bas. Mais ça n'a rien à voir avec l'identité par exemple de l'Alsace où le sentiment d'appartenance il est beaucoup plus fort, où finalement on peut expliquer qu'il y a une forte identité parce que peut-être qu'on a peur de la perdre. Mais on a un passé en Champagne Ardenne, on est aussi un peu proche de Paris, c'est la France du dedans. C'est moins marqué, il n'y a pas d'identité marnaise, haut-marnaise, auboise. Par exemple, si l'on prend les tentatives de monnaie locale elles n'ont jamais vraiment pris, ça n'a même jamais été un besoin !

Il y a une forte propension de coopérative dans le secteur de l'ESS en Champagne-Ardenne, ce qui est cohérent avec la spécialisation économique de la région et la dominance agricole et rurale. Chiffres proportion coopératives : Ardennes : 14%, Aube : 20%, Marne : 31%, Haute-Marne 9%

Comment expliquer la faible représentation du secteur coopératif en Haute-Marne ?

Alors oui après les chiffres c'est toujours comparatif. Il faut expliquer pourquoi dans la Marne c'est élevé. Donc il y a 2 mouvements qui représentent les 2 fédérations d'aujourd'hui : une pour le domaine agricole et puis vous avez les coopératives viticoles avec notamment le champagne, ce qui explique que dans les 2 départements les plus producteurs de champagne il y ait plus de coopératives. Pour l'histoire, au début du 20ème siècle, à l'époque où champagne existait déjà, les grandes maisons de champagne exportaient le champagne un peu partout dans le monde. Elles achetaient du raisin aux viticulteurs qui étaient très pauvres et ils ne vivaient quasiment pas de leur production. Et donc il y a eu ce que l'on appelle la révolte des vigneron en 1911 où les vigneron se sont révoltés contre les grandes maisons de champagne. Suite à ces tensions-là est né le mouvement coopératif où les viticulteurs se sont associés pour mutualiser leurs raisins et pouvoir faire pression sur les grandes maisons de champagne, notamment sur les prix. Et donc on a eu le développement de coopératives dans le domaine viticole. Quasiment chaque village de Champagne et de l'Aube avait sa coopérative pour presser le raisin et pour faire contrepoids aux maisons de champagne. Donc il y a cette histoire très particulière qui fait que quand on compare à la Haute Marne ou aux Ardennes on a une plus forte propension de coopérative. Donc pourquoi il y a aussi moins de coopératives en Haute-Marne : c'est parce que ce sont de grandes coopératives donc forcément moins nombreuses en nombre sur le territoire. Elles sont moins nombreuses notamment que les coopératives viticoles qui sont plus fragmentées. Dans les Ardennes il y a plus la tradition coopérative que dans la Haute Marne notamment parce que ce département à participer à la structuration du mouvement coopératif.

Y a-t-il des projets de coopération économique dans la Haute-Marne ?

Il y a le pôle pays à Saint-Dizier c'est un petit PTCE qui a été reconnue en Haute-Marne.

Pensez-vous qu'il existe des freins territoriaux à la création de structure de l'ESS ?

Je pense que c'est une question principalement culturelle. Ça se voit à la CRESS on a des territoires très différents. Le premier frein je pense aussi que ça peut être l'abondance, paradoxalement parce que finalement l'ESS est fille de la nécessité et sur des territoires riches on n'a pas besoin de coopérer, d'échanger ou de mutualiser. Quand on n'en a pas besoin, on voit bien quand même que l'ESS est moins présente. Je pense aussi qu'au-delà des bonnes volontés, il faut avoir une culture de la coopération et ça pareil ça ne s'improvise pas. C'est soit lié un héritage historique soit ça impulse et ça peut passer par plein de choses. Par exemple, la formation, le transfert de savoir-faire et si on n'a pas cette culture de la coopération, ça met des années parce qu'avant que les gens comprennent qu'ils ont plutôt intérêt à faire ensemble que d'être concurrents, ça peut aller loin ça peut prendre du temps. Donc soit c'est des choses qui vont de soi, soit ce sont des choses qu'il faut travailler politiquement.

La deuxième chose c'est aussi l'isolement et le degré de fermeture des habitants pour accueillir de nouveaux habitants.

Selon vous, quel(s) facteur(s) vont venir le plus influencer la création/le développement de structure de l'ESS ?

Pour moi ça va être l'être humain. Je crois beaucoup en la formation, la matière grise, ce qui fait que les territoires sont plus ou moins dynamiques ce ne sont pas forcément les ressources naturelles. A territoire équivalent, je parle géographiquement, en fonction des personnes qu'on met dessus il y a des choses très différentes. J'ai le cas dans les Ardennes. On a les Ardennes belges et les Ardennes ardennaises, c'est le même territoire boisé, vallonné, rivière, mais en fonction de la culture des personnes et des savoir-faire des personnes on fait des choses complètement différentes. Au sud ils ont développé le tourisme alors que ce n'est pas du tout cas dans les Ardennes belges, pourtant il n'y a pas de frontière et je pense que c'est parce qu'ils n'ont pas la même culture.

Pour moi ce ne serait pas les pouvoirs publics qui feraient la différence. Même si c'est sûr qu'ils peuvent influencer. Je pense notamment pour l'attractivité d'un territoire rural : donner envie aux jeunes de rester sur le territoire après leurs études.

Annexe 4 : Entretien avec Damien LANG et Camille DE VILLERS, Salariés de la CRESS Grand Est

Présentation des interlocuteurs : Camille DE VILLERS est chargée de mission du DLA régional (dispositif local d'accompagnement) et Damien LANG s'occupe d'un autre dispositif concernant le financement de projets innovants : le FSE (fond social européen).

Contexte de l'entretien : Entretien réalisé par Skype

Durée de l'entretien : 1h15

Date de l'entretien : 18/07/19

Pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre parcours ?

Camille : Je suis chargée de mission DLA régional. Ce dispositif national est porté par la CRESS en Grand Est et il accompagne les structures employeuses de l'ESS dans leur développement. C'est une mesure de soutien à l'emploi et donc ce dispositif est présent dans toute la France. En fonction du rayonnement des activités des structures de l'ESS on les accompagne dans leur développement soit au niveau départemental ou au niveau régional. Je suis arrivée à la CRESS en février.

Damien : De par ses missions elle a une vision d'une part sur le Grand Est bien sûr et sur une diversité de structures. Elle a aussi une vision sur les financeurs, sur les fondations et sur l'ensemble de nos partenaires. Donc moi aussi je travaille sur un dispositif qui permet de connaître les territoires du Grand Est et notamment de l'Alsace. Je travaille à la CRESS depuis 2007 sur le financement de projets innovants dans les associations via un fond social européen, donc des projets innovants dans tous domaines d'activité mais qui finalement ont un impact sur l'emploi, sur l'employabilité des personnes en difficulté, des projets d'insertion donc c'est un peu un dispositif qu'on peut assimiler l'ADN de l'ESS. Le financement lui-même il est limité à EUR 23 000. Donc on a financé de belles choses, comme l'émergence des CAE, le portage salarial dans l'ESS, aussi le réseau structure en coopérative : citiz. C'est vraiment de la R&D de l'ESS. C'est sur tout le territoire de l'Alsace donc ça nous donne une visibilité sur tout ce qui est soit lié à l'insertion ou l'accompagnement de personnes dans lequel on va retrouver les financements d'IAE ou de fondations. Quand on parle de fondation il faut faire le tri mais c'est vrai qu'on a plus de fondation en Alsace mais ça n'a pas vraiment d'impact sur le paysage.

Par quel(s) moyen(s) la CRESS Grand Est entend-elle développer l'ESS sur la région ?

Donc je dirais en tout. La vocation de la CRESS c'est vraiment de développer les entreprises de l'ESS, mais tout ça c'est un processus qui part aussi d'une mission de sensibilisation à différents publics comme des écoles l'enseignement secondaire, supérieur, faire parler de l'ESS tout simplement. Moi je me suis retrouvé dans l'ESS à 30 ans par choix, par vocation, mais sûrement que si on m'en avait parlé au lycée, je m'y serais engagé avant. On intervient aussi dans les parcours de formation sur de l'ESS, ça permet de poser un cadre de référence, de valeur, pour ceux qui se lancent dans des voies d'éducateur spécialisé, pour dire qu'il y a une transversalité dans ce qu'ils font. On est là aussi pour développer ce sentiment d'appartenance. Faire prendre conscience à différents publics autour de soi qu'il y a d'autres manières d'entreprendre. Parce que l'ESS ce n'est pas un secteur d'activité, c'est une manière d'entreprendre. Au-delà des actions sur les territoires on a aussi maintenant une loi nationale. Donc ça reconnaît l'ESS, mais ça reconnaît aussi la place des CRESS. En pour répondre

directement à la question, la CRESS est reconnue à un niveau quasi consulaire mais pas totalement assimilé parce qu'en plus ça été toujours un débat. Mais c'est plus par principe de l'ESS car il y a une liberté d'adhésion et donc dans les chambres consulaires il faut adhérer pour pouvoir exercer donc c'est un peu antinomique au sein de l'ESS. Pour les acteurs de l'ESS qui font à la fois de l'économique, du social et du solidaire, ce n'est pas quelque chose qui est restrictif c'est plutôt cumulatif. Donc on a des structures qui relèvent parfois de la chambre du commerce mais qui sont adhérentes à la CRESS. Donc nous on est là pour faire prendre conscience de tout ça. L'idée c'est aussi de mettre en place des outils avec les partenaires membres et institutionnels. Le Bas-Rhin c'est un territoire intéressant à observer parce que c'est la grosse concentration du Grand Est. Et au-delà de l'humanisme rhénan, qui peut être réduit à la culture alsacienne et un tissu associatif assez prégnant, en Alsace du point de vue des associations mais aussi de l'insertion par l'activité économique. Donc il faut un cadre, un cadre quasi politique puisqu'il y a un conseil de l'ESS qui est un concept unique en France pour la construction des politiques publiques en matière d'ESS sur le territoire, où sont présents les élus et les techniciens de l'euro métropole de la ville de Strasbourg et à la fois n'importe quel acteur du territoire qui veut écouter, changer, faire remonter des enjeux et cetera. Ce conseil se réunit 2 fois par an, sur une plénière ouverture et fermeture. Vous avez une tradition depuis 11 ans qui est un bon cadre d'échanges, une proposition peut après faire naître des choses concrètes. On a eu notamment un consortium sur l'entrepreneuriat social au niveau européen avec la Commission européenne, qui trouve écho dans le fait que Strasbourg soit désignée capitale de l'ESS. Également ce conseil de l'ESS à aider à contribuer à la naissance de projets d'innovation sociale tels que des tiers lieux comme le Kaléidoscoop. C'est un des plus grands projets européens en termes de taille. On va enfin avoir à Strasbourg un lieu qui peut exister à Nantes, à Bordeaux, à Milan ou dans d'autres villes et qui ont été hissés dans le cadre d'un programme européen. C'est donc une construction d'un écosystème favorable l'ESS.

Puis on a des outils un peu plus simples comme une plateforme d'achats responsables. Le but c'était à la fois de sensibiliser mais également donner des outils aux passages à l'acte. On a encore une autre mission encore d'envergure qui s'appelle le marché OFF de Noël. Il fonctionne depuis 3 ans et dont l'idée est de faire autre chose dans le cadre du marché de Noël que de proposer des produits importés aux touristes, de développer une espèce de développement d'affaires pour les structures de l'ESS, plutôt orienté ciblé sur les publics locaux mais qui ne propose pas qu'un marché, qui propose aussi un programme d'animation culturelle citoyen autour de thématiques de l'ESS, pragmatiques ou plus philosophiques, peu importe. C'est quelque chose qui se pose aujourd'hui comme une évidence. Ce marché qui se déroule pendant un mois chaque année depuis 3 ans, il se concrétise comme une forme de vitrine de l'ESS. On va en fait retrouver des choses qui sont un terreau favorable pour lutter contre l'invisibilité l'ESS. Et de manière institutionnelle des choses qui se construisent avec la CRESS : des partenaires économiques comme des incubateurs.

Donc pour en revenir à votre question de base c'est :

- Sensibiliser
- Développer des outils à travers des actions ou des opérations
- Gérer des dispositifs et des outils de développement.

Moi je le vois avec le dispositif du fonds social européen c'est quand même un aspirateur à ESS. On vient nous voir pour un financement, une expertise, on parle d'ESS donc un sentiment d'appartenance, une communauté qui se crée.

Même si au niveau institutionnel c'est quand même quelque chose de récent, on va dire dans les années 80, mais en fait l'ESS est vieille parce qu'elle date du 19 e siècle avec le mouvement coopératif et cetera. En termes de reconnaissance institutionnelle avec la loi de 2014, la création des CRESS c'est fin des années 90 début 2000 via la Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale et à l'Innovation Sociale pour réunir les 3 familles. Parce qu'avant les coopératives et les mutuelles étaient déjà réunies dans des groupements régionaux qui était un peu des lobbies économiques de l'ESS si vous voulez, mais pas les associations. Et à partir de ce mouvement-là de charte, les CRESS se sont créées autour de ça et puis ça s'est élargi depuis la loi 2014 autour des entreprises sociales. Il y avait aussi les familles un peu hybrides comme les IAE ou les fondations qui ont été admises par principe. Donc tout ça c'est assez récent comme structuration.

Quelle(s) relation(s) la CRESS Grand Est entretient-elle avec les pouvoirs publics ?

Donc comme je disais à Strasbourg, il y a une culture de ça. Il y a un conseil qui a été matérialisé autour de ça. Et sinon l'ESS elle est devenue naturellement présente dans le langage courant y compris des politiques pour dire voilà il y a la crise qu'est-ce qu'on fait. Après la crise on a pensé à l'ESS pour répondre aux questions d'inégalités, d'inclusion. Les politiques de croissance sont devenues des politiques d'inclusion. Là-dessus l'ESS a complètement des réponses à apporter. Il y a une curiosité naturelle qui s'est faite. On parlait d'actions de sensibilisation mais là il y a une grande inégalité en fonction des moyens qui ont été mis. Notamment, de la volonté politique des collectivités de donner ces moyens. Par exemple, la CRESS Rhône-Alpes il y a beaucoup de moyens qui ont été donnés en son temps, des moyens donnés dédiés au dialogue social, puis après c'est propre à chaque CRESS car elles sont un réseau de structures indépendantes, qui est certes un réseau mais un réseau ascendant qui fait que chaque CRESS a développé des partenariats sur son territoire. Par exemple, sur le territoire alsacien mais également du Grand Est, on a développé des partenariats avec tous les échelons territoriaux, comme des agglomérations comme Strasbourg mais aussi des départements, on a eu la région ou l'état qui est un partenariat d'origine de par la création de CRESS. C'est une forme de CPO. Et ici, en Alsace, on garde même le lien avec l'Europe. Donc ici on a vraiment tous les échelons. Quand on essaie de faire des choses à l'échelle des départements, aussi avec l'agglomération de Mulhouse mais il n'y a pas de moyen mais on a envie de faire des choses mais voilà ils le font eux-mêmes. Ce sont des petites choses un peu partout dans toutes les villes. Ce n'est pas forcément des choses structurantes, ça passe par le biais de conventionnement, de reconnaissance dans le schéma de développement économique. La CRESS est devenue partenaire dans de nombreux projet d'aménagement du territoire comme les PTER, on est invité dans les comités de fonds européens ruraux : les fonds LEADER, enfin ça dépend des sensibilités de chacun. Mais honnêtement on est de plus en plus sollicité sur ces choses-là. Donc c'est vrai qu'en Alsace on a un territoire de coopération avec les pouvoirs publics qui n'est pas forcément le cas en Lorraine et en Champagne-Ardenne. Enfin je dis ça mais pas forcément mais je sais qu'il n'existe pas de chose similaire à ce qu'on a en Alsace. Donc c'est vrai qu'il y a les conditions culturelles favorables, après il y a des conditions humaines et historiques favorables aussi et financières, bref il n'y a pas de barrières. Il existe une convention tripartite entre l'état, la région et les CRESS et c'est vraiment quelque chose qui se structure et pas depuis hier.

La région Grand Est est excellent exemple pour illustrer les disparités du taux d'emploi de l'ESS d'une ancienne région à une autre, d'un département à un autre. **A votre avis, à quoi sont dû ces disparités de taux d'emploi dans l'ESS ?**

Recentrage : politiques publiques ? différences de situations socio- économique ? valeurs de solidarité/entraide ? héritage religieux ? accès aux financements ?

Camille : En tout cas dans les territoires ruraux, moi je parle pour le cas du DLA, ou en tout cas dans les départements, il y a beaucoup de zones rurales où on a un dynamisme qui est quand même moindre que par rapport à des départements plus urbain où là il y a une dynamique de développement. Il y a plus de structures, il y a un réseau qui se crée. Après je parle par rapport au DLA, mais je pense que ce n'est pas forcément la réponse à tout, il y a sûrement d'autres facteurs comme une histoire d'autres éléments qui rentre en compte mais je pense que les territoires ruraux ils ont plus de mal parce qu'ils sont plus loin.

Damien : Mais il y a quand même de l'ESS en milieu rural et puis du coup par exemple les structures d'insertion par l'activité économique qui sont quand même des acteurs importants dans certains territoires ruraux pour donner de l'activité à des personnes en très basse qualification, très grande précarité et cetera. J'ai parlé important de stratégie alors en Alsace du Nord ils ne sont pas forcément tous sensibles mais ils ont de l'emploi lait, des fonds LEADER, des politiques régionales sur les territoires ruraux. L'IAE en Alsace elle est très forte, beaucoup plus forte je crois que partout en France d'ailleurs. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu un moment donné quelqu'un qui était un directeur adjoint départemental sur le Bas-Rhin (c'est un territoire d'étude assez intéressant) qui s'est engagé à un moment sur ces politiques là et donc c'est une question de conviction quoi avant même l'existence de la CRESS dans les années 90. C'étaient les personnes, leur conviction, qui ont tordu un peu les règles pour pouvoir développer et là je prends l'exemple de quelque chose que je connais par ricochet mais ça existe certainement dans d'autres territoires en France. Donc il a souhaité développer cela, ça a permis de faire un tremplin pour des personnes précaires. Autant y a beaucoup d'associations en Alsace parce qu'il y a beaucoup de théâtre autant il y a beaucoup de structures d'insertion parce que c'est le résultat des impulsions.

Il existe également des disparités dans les statuts. L'Alsace a un fort tissu de fondation par rapport aux autres régions en France, la Lorraine se démarque par son nombre d'association et la Champagne Ardenne présente de forts taux dans les coopératives.

Comment interprétez-vous ces prédominances de statuts dans certains territoires ?

Recentrage : Quels-sont les facteurs qui vont venir influencer la présence d'association/fondation/coopérative ?

En Alsace il y a une densité de village, de petits villages qui est importante mais du coup il a historiquement une densité de villages avec des associations locales. Ce n'est pas un territoire forcément pauvre non plus. Il y a beaucoup de structures associatives qui existent, qu'elles soient culturelles, sportives. Encore une fois au niveau culturel il y a le théâtre alsacien qui est réputé pour créer quand même un dynamisme dans le champ associatif culturel qui n'existe pas forcément ailleurs. En tout cas donc cette particularité mais ce n'est pas avec ça qu'on fonde une stratégie de l'ESS. Je parlais d'humanisme rhénan tout à l'heure, des choses aussi qui poussent à avoir cette sensibilité-là. C'est ancré dans l'action politique locale qui est marqué de droite, donc il y a quand même un sens de l'action caritative qui est fort dans les politiques publiques. Ce sens de l'action caritative a effectivement pris un coup dans l'aile pour parler de restrictions budgétaires, un domino du national, mais ça se perd un peu quand

même, même si c'est partout. Le côté identitaire oui on ne peut pas le dénier, après pour en faire un lien direct avec l'ESS, moi je ne suis pas qualifié pour vous répondre.

L'Alsace a une culture philanthropique très marquée. La philanthropie est rendue possible par un certain enrichissement, prônée par l'éthique protestante. Le nombre d'association est relativement faible. Le nombre d'association corrèle avec les inégalités dans la population.

Si l'on tire des conclusions via les études existantes, la situation socio-économique de l'Alsace/Bas-Rhin serait donc plutôt élevée avec de fortes disparités, est-ce vrai ?

On peut que confirmer effectivement. Le fait qu'il y a des richesses, notamment parce qu'il y a un passé industriel. Tout ça laisse encore des traces positives. Il y a une désindustrialisation, il y a aussi un moment donné des reconversions de territoire qui n'ont pas été faites. Par exemple, le textile, la chaussure dans le Nord. Il y a des industries comme ça que « s'accapare » l'ESS. Les défis que relèvent des structures de l'industrie et des politiques publiques orientées vers des stratégies ESS. On a eu en Alsace une des plus grandes coopératives de consommateurs, de distribution, l'une des dernières en France : Coop Alsace mais qui n'existe plus depuis 2013 par manque de dynamisme. Elle reposait quand même sur une image très forte qui était très défendue par les maires ruraux. Bien qu'ils faisaient plus d'efforts pour construire des zones industrielles et à attirer d'autres nouvelles franchises... Donc c'est vrai qu'il y a un territoire qui est économiquement dense avec une géographie qu'il permet un carrefour autoroutier international. C'est vrai que si on prend l'exemple des jeunes et des politiques la programmation depuis 2014 il y a une politique spécifique à destination des jeunes au niveau de l'Europe pour développer des actions d'inclusion c'est qu'ils ont fini par comprendre que pour éviter de se retrouver avec des personnes qui glissent et qui soient en précarité, il vaut mieux intervenir de plus jeune âge. En fait donc l'Europe a développé ces politiques en faveur de territoires où il y avait beaucoup de jeunes qui étaient sans formation sans emploi sans accompagnement. Par exemple l'exemple Alsace était exclu des dispositifs en 2014 car les statistiques étaient basées sur 2008 donc à ce moment-là on n'était encore dans des bonnes stats mais l'évolution était déjà en marche en fait donc il y a eu un rattrapage un dispositif qui a été mis en place depuis 2 ans mais qui a du mal à décoller, est-ce que c'est parce que les acteurs ne sont pas positionnés dessus... Donc on peut vraiment faire ce constat-là du territoire riche avec de fortes inégalités je veux pas dire que les populations précaires sont plus précaires qu'ailleurs en France.

En conclusion :

Pensez-vous qu'il existe des freins territoriaux à la création de structures de l'ESS ?

Damien : Le frein il est psychologique parce qu'à la fois il y a réflexe un peu naturel de dire faut pas faire d'insertion ou aider les gens et à la fois quand on parle d'emplois ça écrase les questions d'égalité salariale, les questions écologiques car c'est aussi ça l'ESS, c'est le développement durable, c'est l'économique, le lien social et le développement durable. Donc là ce n'est pas que des structures qui sont organisées collectivement, c'est aussi des structures qui répondent au développement local responsable et durable. Ce sont vraiment des questions de court-termisme. Mais il y a aussi la structuration les choses qui solidifie de manière à amortir peut-être un moment donné et espérer une conversion progressive enfin voilà selon le territoire c'est pas le cas partout mais c'est aussi quand même tout simplement l'identification au niveau politique de champ d'intervention ou du coup il y a des élus qui débloquent de la légitimité sur cette question. Alors selon les territoires ça a plus ou moins d'histoire, on voit sur l'agglomération de Mulhouse ça tend à se développer de manière un peu sauvage, sur la Lorraine là aussi les départements disparates, des régions transfrontalières il y a déjà des choses qui se font. A contrario il y a les Vosges où oui il peut y avoir du potentiel une culture propice mais il n'y a rien, il n'y a pas d'acteurs réseau, il n'y a pas de

relève, il n'y a pas de maillage. Mais tout dépend où on institue le frein psychologique il peut être au niveau politique avec aussi un peu des orientations nationales.

Camille : du point de vue du DLA ce sont quand même des structures qui sont employeuses donc elles ne sont pas à la phase de création. Elles portent des emplois même si c'est un seul emploi ça reste quand même des employeuses et ceux qui portent le projet associatif ça reste quand même des bénévoles il y a cette idée de voilà de mobiliser autour d'un projet.

Le renouvellement des instances dirigeantes c'est une vraie question. Il y a du militantisme mais pas forcément de l'engagement, c'est difficile de renouveler, de pas avoir que des retraités non plus, régler la question sur l'innovation sociale où il y a quand même aussi avec des démarches french impact. Il y a des choses bien clinquantes mais ces choses se font un peu de manière un peu descendante malheureusement mais ça va exclure un petit peu les structures qui ne seraient pas capables de développer de l'impact à grande échelle, et c'est pas ça l'ESS.

Annexe 5 : Entretien avec Pierre CHARLES, Militant bénévole

Présentation de l'interlocuteur : Ex-président régional des Foyers Ruraux, Président de l'UNAT, trésorier du CNAJEP, fondateur du premier « Lorraine Mouvement Associatif » (avant rattachement au Mouvement Associatif), ex-président de Lorraine Mouvement Associatif, ex-président du Groupement Régional de la Coopération de la Mutualité et des Associations (ex-CRESS), membre du CESER (Conseil économique social et environnemental régional), ex-vice-président du CESER Lorraine.

Contexte de l'entretien : Entretien réalisé par téléphone.

Durée de l'entretien : 1h15

Date de l'entretien : 20/07/19

Présentation du professionnel interviewé

Pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre parcours ?

Donc moi je suis un bénévole. J'ai une carrière professionnelle qui n'a rien à voir avec la vie associative. J'ai travaillé à la Poste puis à France Télécom. Donc c'est un peu éloigné des préoccupations des qui sont les nôtres de cette après-midi mais ce qui me n'a pas empêché d'être un bénévole investi dès de ma jeunesse. J'étais déjà dans une association locale dans mon village et puis j'ai accédé au niveau départemental. J'appartiens au réseau des foyers ruraux donc j'ai contribué à créer mon foyer rural dans mon village. Une association locale qui développe des activités à la demande, des adhérents ou des habitants, dans différents domaines que ce soit du sport, de la culture, lien social. C'est proche de solidarité laïque ou des MJC. Donc sur la région Grand-Est ça présente plus de 27 000 adhérents. J'ai été vice-président, je suis investi depuis les années 69 donc investi au niveau départemental très tôt et je suis devenu président régional des foyers ruraux en 77 et j'ai quitté mes fonctions il y a un mois et demi.

Donc les activités des foyers ruraux dans le tourisme les vacances tout ça m'a amené à devenir président d'une coordination qui s'appelle l'UNAT, qui est l'Union Nationale des Associations de Tourisme du Grand Est donc je suis encore le président et donc c'est à ce titre là que j'ai été aussi très investi aux délégations régionales à la jeunesse et à l'éducation populaire je suis encore trésorier aujourd'hui du CNAJEP Lorraine et participant aux travaux du CNAJEP Grand Est.

J'ai été aussi le fondateur dans les années 89 du premier mouvement qui s'appelait groupement régional associatif lorrain donc c'est pour ça que j'ai une certaine vision de la vie associative au niveau lorrain voire au niveau Grand Est. J'ai été élu président à plusieurs reprises lors de ce qui est devenu après le mouvement associatif et à ce titre là j'ai été et suis toujours également membre de ce qui s'appelle aujourd'hui la CRESS.

Avant c'était le groupement régional de la coopération de la Mutualité et des associations, et donc j'en ai été vice-président et de la CRESS j'en ai été le président pendant 5 ans.

Enfin tout ça pour vous dire que c'est quand même un sujet dans lequel je baigne depuis très longtemps et donc ces différentes fonctions m'ont amené à être membre du CESER. Anciennement c'était le Conseil Economique Social et Environnemental devenu aujourd'hui CESER. J'y suis depuis à peu près plus de 30 ans et j'y suis actuellement au titre des associations de tourisme. J'y suis allé au titre de l'éducation populaire, de la CRESS et en Lorraine j'en ai été le premier vice-président du CESER Lorraine donc j'ai fait un certain nombre de travaux dans le cadre du CESER notamment plusieurs rapports sur la vie associative. J'ai été l'interlocuteur des élus, des responsables de la vie associative de la région Lorraine et aujourd'hui Grand Est.

Questions générales associations en Meurthe-et-Moselle

De votre point de vue, comment se porte le tissu associatif Lorrain et plus particulièrement en Meurthe-et-Moselle ?

(En termes de dynamisme, ancrage territorial, emploi, etc...)

En Meurthe-et-Moselle il y a une histoire particulière liée à des relations avec le conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle. Le facteur important en matière de création d'associations pour moi c'est un peu le terreau ouvrier d'après-guerre qui a permis cette éclosion d'association rendu favorable avec les encouragements significatifs du conseil général à l'époque mais aussi la CAF. Et puis les villes qui ont soutenues la vie associative.

La Meurthe-et-Moselle est aussi le siège de nombreuses structures comme des fédérations Meurthe-et-Mosellanes mais surtout régionales. Ce qui explique notamment que de nombreuses associations aient leur siège en Meurthe-et-Moselle.

Les relations avec le conseil départemental sur ces dernières années ça n'a pas été toujours un long fleuve tranquille. Ils reconnaissent la nécessité d'encourager la vie associative néanmoins la Meurthe-et-Moselle a longtemps été, enfin la Lorraine de manière plus large, a longtemps été à droite, de l'après-guerre jusqu'à un peu plus de 15 ans maintenant. Il n'empêche que ces élus ont toujours reconnu l'éducation populaire mais aussi le monde sportif, la culture, avec des relations parfois... C'est difficile avec le conseil départemental même s'ils encourageaient fortement suivant les périodes. Les difficultés que tu pouvais avoir sur les moyens à disposition c'était tout un débat entre les représentants associatifs et le conseil départemental. Mais on a su très tôt, dans le département, nouer des relations entre nous. Les grandes fédérations d'éducation populaire se sont par exemple concertées fréquemment pour interpellier le département. Le monde sportif toujours très bien organisé aussi. Le milieu culturel aussi, on travaille beaucoup ensemble. C'est un peu ce terreau de relationnel qui a servi au développement de la vie associative dans le département de la Meurthe-et-Moselle. On ne retrouve pas ça ailleurs, encore qu'en Moselle il y a une histoire un peu du même type que la Meurthe-et-Moselle, qu'on ne trouve pas du tout dans les Vosges dans la Meuse par exemple. Sur la Lorraine il faut remonter au début des années 80 avec la création de la région à l'époque, il y a des prises de compétences successives par la région qui les a amenés à s'y intéresser même si la compétence vie associative n'était pas une compétence obligatoire. Assez rapidement la vie associative a eu un interlocuteur, a pu être écouté. Il y avait un contexte aussi particulier puisque la majorité de Monsieur Longuet, qui était le président du conseil régional bon bah lui la vie associative ce n'était pas son truc. Il n'empêche que sa majorité était fragile. Ce qui fait que les élus de gauche et notamment François Chérèque, ancien syndicaliste, il était devenu sous-préfet de région, donc c'était lui le dealer en face de Monsieur Longuet mais à l'occasion d'un vote sur le budget du conseil régional la majorité se jouait à une voix à l'époque. Du coup c'était l'occasion pour Monsieur

Chère de dire je m'abstiens sur ton budget mais en échange tu mets en place un dispositif pour la vie associative. Donc chacun a tenu ses promesses et donc j'ai participé à la création de ce dispositif d'aide à l'emploi associatif. Mais en tout cas c'était le premier pas un peu significatif d'encouragement de la professionnalisation dans la vie associative. Et suivi de beaucoup d'autres dispositifs : la loi fonds de garantie pour les associations, dispositif qui existe toujours, le fonds de développement de la vie associative qui est un dispositif de l'état et à l'époque on discutait de déconcentration en région et c'est donc à l'occasion du centenaire de la loi 1901 que le conseil régional a organisé un colloque en partenariat avec le groupement associatif, moi j'étais aux affaires bien sûr, j'étais président de la CRESS à cette époque-là. J'ai négocié à la fin de ce colloque avec le vice-président en charge de la vie associative et le sous-préfet de région pour proposer à l'état il y ait déconcentration du fonds de développement de la vie associative qui permet la formation des bénévoles notamment. Donc c'est un certain nombre d'opportunités de ce type qui a fait que la région a mis en place un certain nombre de dispositifs de soutien à la vie associative.

Donc ça été une reconnaissance de la vie associative, voire de l'ESS, grâce à l'engagement de ces militants. Il y a une volonté de soutenir la vie associative dans ses différentes formes. Ce qui nous avait soutenu c'était la création d'emploi. Au début c'étaient les chiffres sur l'emploi en termes de bénévoles, le nombre de l'association ça a été des éléments fort d'identification. Ils ont observé que la part d'emplois associatif a progressé même dans les périodes de crise alors que l'emploi dans le champ traditionnel se détériorait quand la vie associative continuait à en gagner.

Voilà donc le contexte Lorrain on peut dire que le contexte Grand Est a été une rupture par rapport à cette dynamique. Les habitudes, le relationnel entre les mouvements associatifs alsacien par rapport à leur conseil régional respectifs, ce n'était pas à la même hauteur que la Lorraine. Donc le conseil régional qui a revisité tous les dispositifs qui existaient auparavant et les lorrains se sont retrouvés dans une configuration bien moins intéressante que par le passé. On a beaucoup perdu de ce changement politique. Il n'empêche que l'arrivée de la droite au conseil régional Grand Est a marqué un tournant dans le soutien à la vie associative même si aujourd'hui on est en période de reconstruction avec l'élu en charge de la vie associative mais on est encore loin de ce qu'on avait pu obtenir auparavant.

Quelle est l'historicité (dans les grandes lignes) du mouvement associatif en Meurthe-et-Moselle (ou Lorraine si vision régionale) ?

La politique du département de Meurthe-et-Moselle est restée favorable à la vie associative. Elle était portée fortement par l'ancien président du conseil départemental qui est lui-même un militant de la vie associative et de l'éducation populaire : Michel Dinet. Depuis sa disparition, ça a été poursuivi par le nouveau président Monsieur Klein et puis maintenant les départements sont fortement sollicités sur les politiques. Il n'en demeure pas moins que des volets comme la culture, l'éducation populaire, le sport restent des priorités affichées par le conseil départemental avec des moyens qui reste à peu près à la même hauteur, qui ne progressent plus mais qui continuent dans leur lancée. Pourquoi ce dynamisme associatif ? je le rattache à la culture ouvrière lors de la désindustrialisation. A noter que c'est à la fois cette reconnaissance par les partenaires publics et la relation étroite entre les différents secteurs de la vie associative qui a toujours été forte et ça c'est un peu l'exemplarité dans la Meurthe et Moselle au regard d'autres départements, ça se confirme encore plus aujourd'hui. On ne retrouve pas une relation aussi étroite à une hauteur financière aussi importantes dans les autres départements de la Lorraine. La Meurthe-et-Moselle fait exception et aujourd'hui continue à faire exception par rapport à tous les départements français, il n'y a pas photo. Que

ce soit en termes de soutien à l'éducation populaire, à la culture, on reste tout à fait en pointe. La relation étroite entre acteurs de la vie associative notamment les grandes fédérations et les pouvoirs publics que ce soit les services de l'État mais surtout le département, la CAF, qui sont quand même des acteurs majeurs en termes de soutien et qui reconnaissent volontiers l'impact des activités qui sont portées.

Le secteur d'activité le plus représenté dans les associations dans le 54 est le social (47%), et notamment l'hébergement médicalisé (13%). **Selon vous, pour quelle(s) raison(s) ces secteurs sont-ils plus représentés dans le 54 qu'ailleurs en France ?**

Dans 54 mais pas uniquement on peut dire à peu près la même chose sur le plan lorrain. Alors moi je ne suis pas un spécialiste du secteur sanitaire et social malheureusement mais en tout cas c'est sûr que ce secteur-là a beaucoup été porté par des associations. C'est un peu d'historique là, aussi à la fois des communautés religieuses sous formes associatives qui fonctionnent encore. Aujourd'hui bon y a plus beaucoup de religieux mais ça reste des équipements qui sont sous statut associatif notamment dans la maison de retraite ou du secteur médicalisé, l'accueil d'enfants handicapés, des personnes âgées l'aide à domicile qui pèse lourd. Je ne peux guère vous en dire plus.

Analyse des leviers et freins territoriaux à l'implantation d'association

La Lorraine se situe plutôt dans la moyenne nationale en termes de part d'emploi dans l'ESS. Or elle a la particularité d'avoir les taux les plus élevés de part des associations dans son tissu ESS, contrairement à ses voisines (Alsace & Champagne Ardennes). **Comment expliquez-vous que la Lorraine (et notamment la Meurthe-et-Moselle) se démarquent en termes de taux d'emploi dans le secteur associatif ?**

Part du taux d'emploi associatif/taux d'emploi dans l'ESS (chiffres 2015) :

- France : 76.7%
- Meurthe-et-Moselle : 84%

On est sur un constat : le nombre de création d'association reste important même s'il diminue un peu ces 2 dernières années. Il n'en demeure pas moins que c'est important. Il est quand même beaucoup plus facile de créer une association la diversité des genres dans la vie associative. Alors que pour créer une coopérative à partir du moment où on veut porter en commun des activités ce n'est pas de même nature, également pour la création de mutuelle. Il y a le secteur des scop qui aujourd'hui est à mon sens en termes de coopératives le secteur qui crée le plus de coopératives aujourd'hui et elles se créent la plupart du temps sur des défaillances des entreprises du secteur privé. Ce sont les ouvriers qui décident de poursuivre l'activité, de racheter leur ancienne entreprise et qui utilisent ce statut là pour poursuivre leur activité et conserver leur travail. Donc c'est sûr que les associations ont toujours présenté plus de 80% des créations dans l'économie sociale et solidaire. Observons aussi ces dernières années qu'il y a des personnes qui créent des associations pour créer leur emploi. Malgré tout le potentiel du nombre d'associations existantes continue d'être important. Il y a aussi une obligation de déclaration des associations mais il n'y a pas d'obligation de faire connaître la dissolution d'une association, on n'est pas obligé de le faire ce qui fait que le nombre d'associations activité reste un chiffre encore assez aléatoire donc c'est pour ça qu'on a une fourchette.

Une association n'est rien sans ses bénévoles. S'il y a plus d'associations en Meurthe-et-Moselle, est-ce lié au degré d'engagement et de solidarité des citoyens du 54 ?

Je pense que c'est sur toute la Lorraine mais il a de la solidarité, une aptitude, des citoyens à créer ensemble pour leurs loisirs. C'est la facilité de le faire aussi mais c'est dans le caractère Lorrains. La Meurthe-et-Moselle, c'est des espaces de solidarité important. Là il faut rester vigilant parce que quand on regarde d'un peu plus près au fur à mesure des années on voit qu'il y a des secteurs qui fonctionnent plus ou moins bien à la fois en termes de création d'association, d'adhérents. Je prends le cas des associations de parents d'élèves par exemple on a pu observer sur 20 ans une chute considérable du nombre d'adhérents dans les associations de parents d'élèves. Aujourd'hui par contre tout le secteur de l'environnement est en fort développement. On observe aussi que de plus en plus de personnes, arrivées à la retraite, s'investissent dans des associations. On a plutôt tendance à dire que les jeunes ne s'investissent pas dans les associations mais en observant la période récente, les jeunes s'investissent plus que par le passé. Donc il y a des mouvements comme ça qui s'opèrent mais c'est manifeste qu'en Lorraine il y a une tradition de solidarité. Je pense que ça vient de cette culture ouvrière qui pèse. Est-ce que le religieux a eu une importance, vraisemblablement que oui... Ce n'est pas toujours facile à répondre à ce type de question. Je crois que la région Lorraine et Alsace aussi mais là on parle de la Lorraine ont été très marquées par les différentes guerres celle de 45, celle de 14 et celle de 70. Ce sont peut-être aussi des éléments qui peuvent concourir à un fort développement des associations. On y fait rarement référence mais je pense que l'après-guerre a été un temps fort. La résistance a souhaité soutenir le secteur associatif populaire, la culture, c'est un peu dans cette dynamique là que les grands mouvements se sont créés et continuent être présents. On est aussi dans une région où les réseaux fédératifs sont solides. Le fait aussi que les dirigeants dont je fais partie restent en poste assez longtemps ont permis une assise de développement, de personnalités qui ont défendues des projets collectifs importants. Donc tu construis des réseaux mais aussi des équipements pour répondre aux besoins de l'après-guerre, moi je suis un peu de cette génération d'après-guerre et on a contribué à ça. Une forme de militantisme qui reste très imprégnée dans le département et dans la région ce sont des choses qui se remarquent.

Certains secteurs d'activités des associations agissent dans le domaine d'intervention des services publics (santé, culture, loisirs...)

Si en Meurthe-et-Moselle il y a une forte propension d'association, est-ce que cela signifie que les pouvoirs publics ont délégué certains services à des structures associatives ?

On peut dire que ou très clairement, la part prise par les associations dans le secteur public est claire en Meurthe-et-Moselle, au niveau régional, en Moselle particulièrement aussi mais c'était quand même une spécificité dans notre région. Je pense qu'à une époque c'est vrai que le conseil départemental avait vraiment intérêt à soutenir la vie associative parce que la vie associative réalisait une partie du service public mais moi c'est une question qui m'interroge notamment dans le cadre de l'ESS. Aujourd'hui les responsables de l'ESS, notamment des associations, se trouvent dessaisies du portage de la thématique. Moi j'ai observé le département de la Meurthe-et-Moselle qui fait des trophées de l'ESS, le conseil régional qui met en place des Guest de l'ESS, mais pour moi en tant que militant associatif on est en train de se voir dessaisies du portage de la culture, de l'ESS, de la vie associative...ça c'est quelque chose qui m'inquiète fortement aujourd'hui, la tendance est de faire eux même, de porter eux-mêmes cette culture avec les moyens du service public, du département, de la région. Pour moi cela peut amener à un découragement des élus associatifs.

Sur ces 10 dernières années, le pic de création d'association a été atteint entre 2007 et 2008, depuis, il descend doucement. **A quoi pensez-vous que c'est lié ?**

(Association et précarité aurait donc un lien indéniable ?)

Je n'ai pas trop d'explication par rapport à ça. Il faudrait regarder quel type d'associations se sont créées dans cette période-là. Il faut aussi faire attention à la création d'associations y a aussi les périodes qui sont favorables, c'est le cas de la politique au moment des municipales par exemple. Alors ce sont des associations souvent éphémères. Peut-être sur le plan de l'emploi, si par exemple on a créé beaucoup d'emploi sur une période. On voit que l'année 2008 a pu impacter l'emploi, il y a 2 ans la crise est intervenue à nouveau, ça a impacté fortement les associations. Pour la 1ère fois elles perdaient de l'emploi, mais il y a aussi la question des emplois aidés mais pas seulement. Il y a eu aussi tous les dispositifs d'aide à la création de l'association avec les changements de politique qui ont occasionné des reculs en termes de création d'association et le constat qu'on peut faire c'est que depuis au dernier trimestre 2018 on retrouve à nouveau un solde positif de l'emploi associatif.

Conclusion sur les facteurs territoriaux d'implantation des associations

Selon vous, quel(s) facteur(s) vont venir le plus influencer la création d'association ?

Moi je ne suis pas trop inquiet sur le taux création d'association. Par contre c'est sur la pérennité des associations notamment celles qui développent une activité. Il y a un épuisement des responsables aujourd'hui, il y a du renouvellement qui s'opère peu. Par contre le militantisme est moins présent. Il y a des fonctions dans la vie associative qu'il est difficile de combler : des présidents, trésoriers, secrétaires... les gens qui vont s'inscrire longtemps dans la vie de l'association. On s'investit plus de la même façon en tant que bénévole qu'avant. Moi j'ai pu observer sur les 30 dernières années notamment la professionnalisation dans la vie associative c'est quand même les trente dernières années que le professionnalisme dans la vie associative a explosé. Alors est-ce que le développement de l'emploi dans la vie associative a pas amené un désengagement des acteurs bénévoles, c'est un risque mais aujourd'hui il n'est pas avéré.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| REMERCIEMENTS | 2 |
| TABLE DES ABRÉVIATIONS | 3 |
| INTRODUCTION | 7 |
| PARTIE 1 : L'ESS, UNE ÉCONOMIE HISTORIQUE ET ANCRÉE SUR SES TERRITOIRES | 11 |
| A/ L'ESS, UNE ÉCONOMIE HISTORIQUE ET COMPLEXE | 11 |
| 1. <i>Une économie empreinte de valeurs et de principes</i> | 11 |
| Une ou des définition(s) de l'ESS ?..... | 11 |
| L'ESS : des valeurs et des principes..... | 12 |
| 2. <i>Des premiers mouvements sociaux à la reconnaissance étatique</i> | 13 |
| 3. <i>L'ESS, mouvement social, économique ou politique ?</i> | 15 |
| B/... INÉGALEMENT ANCRÉE SUR SES TERRITOIRES | 19 |
| 1. <i>ESS et territoire : un lien indéniable mais questionné</i> | 19 |
| La notion de territoire | 19 |
| L'ESS, une réponse à des besoins locaux | 20 |
| 2. <i>Les acteurs territoriaux de l'ESS</i> | 23 |
| Gouvernance micro-économique | 23 |
| Acteurs institutionnels | 24 |
| Introduction à la gouvernance et à la régulation territoriale..... | 25 |
| 3. <i>Une répartition inégale sur les territoires</i> | 26 |
| Un objet d'étude récent et difficilement quantifiable..... | 26 |
| Le poids de l'ESS en France | 27 |
| Des dynamiques territoriales inégales | 28 |
| L'existence de matrices territoriales spécifiques | 29 |
| PARTIE 2 : L'IMPLANTATION DE L'ESS : LES FACTEURS TERRITORIAUX QUI INFLUENCENT LA PRÉSENCE D'OESS | 31 |
| A/ UN ANCRAGE ORIENTÉ PAR DES FACTEURS D'IMPLANTATION EXTRINSÈQUES | 31 |
| 1. <i>Une économie étroitement liée à la situation socio-économique d'un territoire</i> | 31 |
| Des projets qui produisent de l'intérêt général..... | 31 |
| L'approche par les configurations de développement territorial | 32 |
| L'approche par les inégalités et les secteurs d'activité..... | 33 |
| 2. <i>Les pouvoirs publics : de la reconnaissance à la gouvernance territoriale</i> | 35 |
| 3. <i>De la coordination à la coopération</i> | 38 |
| L'école de la proximité pour comprendre le processus de coordinations des acteurs | 38 |
| Coopérer pour développer le territoire | 38 |
| Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique | 40 |
| B/ ... QUI DEMEURE INFLUENCÉ PAR DES FACTEURS D'IMPLANTATION INTRINSÈQUES | 43 |
| 1. <i>Les réalités de la géographie et de la démographie dans le tissu socio-économique</i> | 43 |
| ESS et espaces isolés et ruraux..... | 43 |
| Des spécificités de l'ESS en milieu rural..... | 45 |
| 2. <i>Le territoire axiologique comme vecteur de mobilisation collective</i> | 46 |
| Le territoire, une dimension axiologique et identitaire | 46 |
| Les matrices culturelles et historiques de l'ESS..... | 48 |
| 3. <i>Les ressources territoriales pour réactiver la conscience de production</i> | 50 |
| Déconnexion économie-société..... | 50 |
| (Re)valorisation des ressources territoriales locales..... | 51 |
| PARTIE 3 : L'ESS DANS LA RÉGION GRAND EST : ANALYSE DE LA CONSTRUCTION TERRITORIALE LOCALE DANS 3 DÉPARTEMENTS | 55 |
| A/ ETUDE DE CAS : CONSTATS ET MÉTHODOLOGIE | 55 |

| | |
|---|------------|
| 1. <i>L'ESS et ses particularités en Grand Est</i> | 55 |
| Caractéristiques socio-économiques en Grand Est | 55 |
| L'économie sociale et solidaire en Grand Est | 56 |
| Les politiques publiques de l'ESS en région Grand Est..... | 58 |
| 2. <i>Réflexion méthodologique : 3 départements d'analyse</i> | 58 |
| 3. <i>Les acteurs interrogés</i> | 61 |
| B/ LES RÉGIMES TERRITORIAUX DE L'ESS SUR 3 DÉPARTEMENTS EN GRAND EST : LEURS LEVIERS ET LEURS FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESS | 63 |
| 1. <i>La Meurthe-et-Moselle, un dynamisme associatif comme résultat d'une institutionnalisation précurseur</i> | 63 |
| L'influence du passé industriel sur la matrice territoriale | 63 |
| La structuration stratégique des acteurs associatifs | 65 |
| Une reconnaissance institutionnelle précoce..... | 66 |
| 2. <i>Le Bas-Rhin, un territoire de gouvernance territoriale exacerbé par une identité régionale</i> | 68 |
| Le Bas-Rhin : des cultures politiques et une complexe matrice territoriale expliquant les trajectoires originales de l'ESS | 68 |
| Une gouvernance territoriale inédite en France..... | 70 |
| Un territoire d'innovation sociale | 71 |
| 3. <i>La Haute-Marne, un développement de l'ESS freiné par le manque de proximité spatiale et institutionnelle</i> | 73 |
| La structure du modèle agricole en Champagne-Ardenne..... | 73 |
| Un capital social cognitif peu influent | 74 |
| Une absence de politiques publiques locales | 76 |
| L'influence de la géographie sur la démographie et sur l'ESS | 76 |
| Le modèle d'une ESS plus présente en milieu rural, réfuté en Grand Est..... | 77 |
| C/ LES ENJEUX À RELEVÉ POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS EN GRAND EST | 79 |
| 1. <i>Développer la gouvernance territoriale : rapprocher et structurer les acteurs</i> | 79 |
| 2. <i>Réactiver les ressources territoriales : entre politique d'attractivité et développement du patrimoine</i> | 82 |
| 3. <i>Accroître les projets de coopération : impulser une culture coopérative</i> | 84 |
| CONCLUSION | 87 |
| BIBLIOGRAPHIE | 92 |
| ANNEXES | 98 |
| Annexe 1 : L'ESS en milieu rural et en Grand Est | 98 |
| Annexe 2 : Carte de la région Grand Est..... | 99 |
| Annexe 3 : Entretien avec Djamel DIDI, <i>Directeur de la CRESS Grand Est</i> | 100 |
| Annexe 4 : Entretien avec Damien LANG et Camille DE VILLERS, <i>Salariés de la CRESS Grand Est</i> | 105 |
| Annexe 5 : Entretien avec Pierre CHARLES, <i>Militant bénévole</i> | 111 |
| TABLE DES MATIÈRES | 118 |
| RÉSUMÉ | 120 |

Résumé

L'économie sociale et solidaire prend ses racines au XIX^{ème} siècle avec le mouvement ouvrier et traduit de deux siècles d'évolution de ce mode d'entreprendre alternatif. Ni privée, ni publique, l'économie sociale et solidaire s'est imposée dans les paysages économiques (14% de l'emploi privé) et politiques, sa reconnaissance nationale avec la Loi relative à l'ESS de 2014 en est la consécration. Très ancrée dans ses territoires en raison de ses modèles socio-économiques répondant à des besoins locaux, elle est inégalement répartie sur ces derniers. Elle répond en effet à des logiques d'implantation différentes dans chaque territoire au travers de ses matrices territoriales. La matrice territoriale est composée de plusieurs facteurs d'origines culturels, historiques, socio-économiques ou encore politiques qui conditionnent l'implantation de l'ESS. Au travers l'étude de trois départements situés dans la région Grand Est, nous déterminons les régimes territoriaux de l'ESS sur cette région afin de dégager les leviers et les freins au développement de l'ESS ainsi que les enjeux à relever.

Mots clés : économie sociale et solidaire, territoires, facteurs d'implantations, régimes territoriaux, matrice territoriale, Grand Est, coopération, gouvernance territoriale

Abstract

The social and solidarity economy has its roots during the 19th century with the labor movement and reports on two centuries of development of this mode of alternative entrepreneurship. Neither private nor public sector, the social and solidarity economy has been a part of the economic (14% of private employment) and political sceneries as it is now officially recognized by public authorities with the law of 2014. Strongly anchored in its territories on the grounds of its socio-economic models which meet local needs, it is unequally distributed on the national territory. Indeed, it is influenced by the territorial matrix which is different on every territory. Territorial matrix includes several factors like cultural, historical, socio-economic or political ones, which all establish the implantation of SSE. Through the study of three departments located in the French region Grand Est, we seek to outline territorial systems of SSE in those areas in order to appreciate their development's levers and obstacles and challenges to be faced.

Key words: social and solidarity economy, territory, location factor, territorial systems, territorial matrix, Grand Est, cooperation, territorial governance